

Février 2022
(Consolidé en juin 2022)

Volet paysage et patrimoine de l'étude d'impact du projet éolien de Lastic

TOME 4.3 DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Département : Puy de Dôme (63)

Commune : Lastic

TOME 4.3

Maître d'ouvrage

ABO
WIND

Contact

Alexander Fredj, Responsable de projets

ABO Wind SARL

75 rue de la Villette

69003 Lyon

Tél. : +33 (0) 4.81.09.18.35

Réalisation de l'étude


Bureau d'études en environnement
énergies renouvelables et aménagement durable



Tome n°4.3
Volet paysage et
patrimoine

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél : +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

La société ABO Wind, développeur de parcs éoliens, a initié un projet éolien sur la commune de Lastic dans le département du Puy-de-Dôme (63).

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser le volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement.

Ce dossier retrace la démarche employée par les paysagistes et cartographes du bureau d'études pour analyser le paysage, ses sensibilités vis-à-vis d'un parc éolien et sa capacité à absorber un projet nouveau et structurant. Le rôle des paysagistes est aussi de conseiller le porteur de projet pour maintenir une cohérence du paysage vécu et observé, en assurant une lisibilité claire. Une analyse précise permettra enfin au lecteur de comprendre les effets du futur parc éolien dans son contexte.

Table des matières

1. Introduction	7	3. Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet	29
1.1 Les acteurs du projet	9	3.1 Le contexte paysager du territoire	31
1.1.1 Le porteur de projet	9	3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire	31
1.1.2 Les acteurs du territoire	9	3.1.2 Les unités paysagères	35
1.1.3 Le bureau d'études paysagères	9	3.1.3 Le bassin d'influence visuelle	40
1.2 Les documents de référence éolien / paysage	10	3.1.4 Les perceptions sociales du paysage	43
1.2.1 Le Schéma Régional Eolien	10	3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets connus	44
1.2.2 Les préconisations des DREAL	11	3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée	45
1.2.3 Schéma de développement éolien territorial et dossier de Zone de Développement Éolien	11	3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines	45
1.2.4 Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	11	3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique	48
1.2.5 La charte du PNR de Millevaches en Limousin	12	3.2.3 Le contexte touristique	63
1.2.6 La charte du PNR des Volcans d'Auvergne	12	3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée	65
2. Méthodologie	13	3.3.1 L'analyse des structures paysagères	65
2.1 Méthodologie générale et définitions	15	3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER	67
2.1.1 Démarche globale	15	3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER	75
2.1.2 Interprétation des termes «paysage» et «patrimoine»	15	3.3.4 Les sites touristiques de l'AER	80
2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant	15	3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate	82
2.1.4 La définition des perceptions visuelles	16	3.4.1 La description des structures et motifs paysagers	82
2.2 Choix des aires d'étude	16	3.4.2 Les espaces vécus	85
2.3 Méthodologie détaillée	18	3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI	97
2.3.1 Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de mise en œuvre du projet	18	3.5 La description du site d'implantation : la zone d'implantation potentielle	101
2.3.2 Présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet	21	3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat	101
2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	22	3.5.2 Les secteurs à enjeux	101
2.4 Limites et difficultés rencontrées	27	3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien sur les ZIP	103
		3.7 Préconisations d'implantation	105
		4. Considérations générales sur les effets d'un parc éolien	107
		5. Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet	121

5.1	Choix d'une variante de projet	123	7.1	Les mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase conception	218
5.1.1	Variante n°1	123	7.3	Les mesures à mettre en œuvre pour la phase d'exploitation (ME)	220
5.1.2	Variante n°2	123	7.4	Synthèse des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement	222
5.1.3	Variante n°3	123			
5.1.4	Analyse comparative des variantes de projet	125			
5.1.5	Synthèse de l'analyse des variantes	134			
5.2	Choix du modèle d'éolienne	134			
5.2.1	Analyse de photomontages	134			
5.2.2	Analyse des zones de visibilité	139			
5.2.3	Synthèse de l'analyse des modèles d'éoliennes	139			
6.	Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	141			
6.1	Description de la variante de projet retenue	143			
6.1.1	Les éoliennes	143			
6.1.2	Les aménagements connexes	143			
6.1.3	La description des travaux	144			
6.1.4	La description des modalités d'exploitation	144			
6.1.5	Plan de masse	144			
6.1.6	Les perceptions sociales des paysages éoliens	146			
6.2	Les effets de la construction du projet sur le paysage	149			
6.3	Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude	151			
6.3.1	Rappel méthodologique	151			
6.3.2	Présentation des photomontages	151			
6.3.3	Les perceptions visuelles globales du projet	152			
6.3.4	Les effets du projet depuis l'aire éloignée	154			
6.3.5	Les effets du projet depuis l'aire rapprochée	170			
6.3.6	Les effets du projet depuis l'aire immédiate	188			
6.3.7	Les effets du projet dans la zone d'implantation	206			
6.3.8	Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés	207			
6.4	Synthèse des impacts	211			
7.	Proposition de mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement des impacts du projet	215			

1. Introduction

1.1 Les acteurs du projet

1.1.1 Le porteur de projet

Le projet est développé par la société ABO Wind pour le compte de la Société par Actions Simplifiées (SAS) « Centrale de Production d'Énergies Renouvelables de Lastic » (CPENR de Lastic), société dépositaire de l'autorisation environnementale du parc éolien de Lastic.

Fondée en 1996, la société ABO Wind a une dimension internationale mais reste une PME à dimension humaine. En 2017, plus de 400 professionnels expérimentés travaillent au sein du groupe. ABO Wind a raccordé 1 320 mégawatts à travers le monde. Avec quatre agences à Nantes, Orléans, Lyon et Toulouse (siège social), la filiale française « ABO Wind SARL » développe des projets éoliens sur tout le territoire français depuis 2002 et constitue aujourd'hui une équipe de 60 personnes. La société ABO Wind a développé et mis en service 145 éoliennes en France soit 278 MW d'électricité propre.

Forte d'une expérience de plus de 20 ans, ABO Wind réalise de parcs éoliens « clés en main », c'est-à-dire prenant en charge le développement, la construction et l'exploitation, allant jusqu'au démantèlement en fin de vie du parc éolien.

Parce que l'éolien est une énergie de territoire, ABO Wind développe main dans la main ses projets éoliens avec les acteurs territoriaux. De la même façon, ABO Wind met tout en œuvre pour que les retombées économiques des parcs éoliens restent au niveau local.

Responsables du projet :

- Baptiste HILLAIRET, Responsable de projets

Adresse :

75 rue de la Villette,
Le Galaxie
69003 Lyon

Téléphone : +33 (0)4.81.09.18.35

1.1.2 Les acteurs du territoire

Localisé dans le département du Puy-de-Dôme (63), en région Auvergne-Rhône-Alpes, le site du projet se trouve sur la commune de Lastic, qui fait partie de la Communauté de Communes Chavanon-Combrailles et Volcans.

1.1.3 Le bureau d'études paysagères

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé environnement / ICPE, paysage, écologie, infographie / cartographie et énergies renouvelables. Dotée d'une expérience de plus de 12 années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

En 2021, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la réalisation de 144 volets paysagers d'étude d'impact de projets éoliens.

ENCIS Environnement
Parc ESTER Technopole
21, rue Columbia
87068 Limoges
Tél. : 05 55 36 28 39

Indice	Etabli par	Corrigé par	Validé par	Commentaires et date
0	Maud MINARET	Maud MINARET	Benjamin POLLET	Première émission 23/10/2018
	MM	MM	BP	
1	Mélanie FAURE	Perrine ROY	Perrine ROY	Dossier finalisé 26/03/2020
	MF	PR	PR	
2	Mélanie FAURE	Perrine ROY	Perrine ROY	Dossier complété 03/03/2021
	MF	PR	PR	

1.2 Les documents de référence éolien / paysage

1.2.1 Le Schéma Régional Eolien

Le Schéma Régional Eolien est prévu aux articles L.222-1 et R.222-2 du Code de l'Environnement. Ce schéma, qui est une annexe du Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE), « définit, en cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat, les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne » en tenant compte d'une part, du potentiel éolien et d'autre part, des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

Les schémas fixent également des objectifs quantitatifs (puissance à installer) et qualitatifs. Ce document basé sur un état des lieux de l'éolien dans la région et sur des analyses techniques et paysagères sera ensuite mis en perspective avec l'ensemble des autres volets du SRCAE. Le SRE dresse un état des lieux des contraintes existantes sur le territoire pour définir des zones à enjeux et des zones favorables. Il fixe la liste des communes formant les délimitations territoriales du schéma régional éolien.

La zone de projet se situe à l'ouest du Puy-de-Dôme mais l'aire d'étude globale concerne également les départements de la Creuse et de la Corrèze (région Nouvelle-Aquitaine). Le SRE de l'Auvergne, approuvé en octobre 2012, a été annulé par la cour administrative d'appel de Lyon le 3 mai 2016. Les éléments de connaissance qu'il contient nous renseignent tout de même sur le territoire concerné et sont repris ci-après.

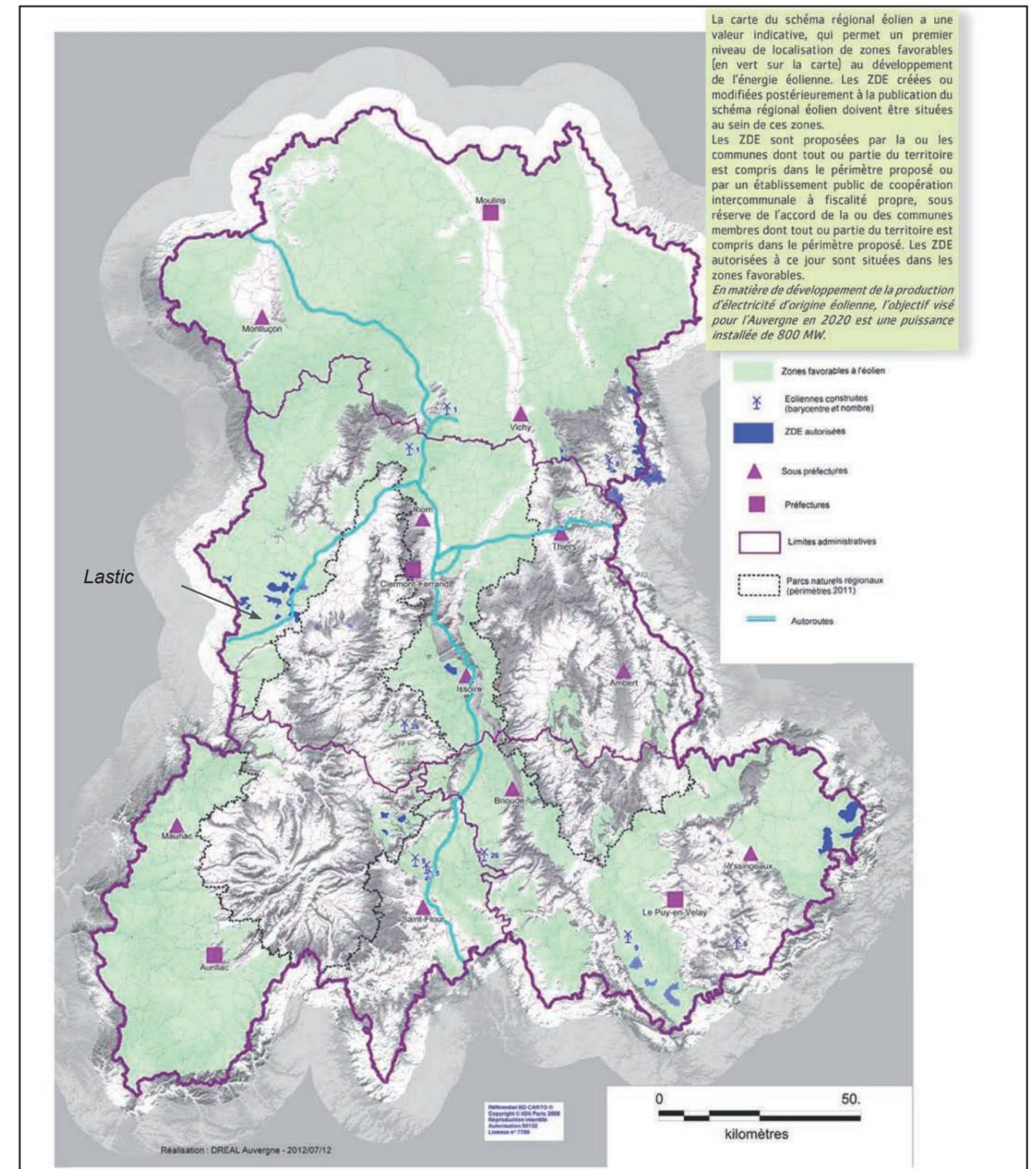
1.2.1.1 Le zonage du SRE

Après un inventaire complet des différents éléments composant le paysage (sites classés / inscrits, sites patrimoniaux remarquables, paysages emblématiques et singuliers, patrimoine archéologique,...), et une synthèse des différents enjeux qui y sont associés, le schéma régional éolien de l'Auvergne présente une carte de synthèse des zones favorables à l'installation de parcs éoliens. Le site à l'étude est compris dans une zone favorable au développement éolien (cf. carte ci-contre).

1.2.1.2 Les préconisations paysagères du SRE

Sur la base des connaissances identifiées par le SRE, celui-ci recommande la prise en compte :

- des effets de **saturation** du paysage dans le cas d'installations proches mais également les effets de **mitage** si les parcs sont plus dispersés ;
- des respirations paysagères.



Carte 1 : Les zones favorables au développement de l'éolien (source : SRE Auvergne).

1.2.1.3 Les sensibilités paysagères inventoriées dans le SRE

Le SRE a identifié les enjeux paysagers suivants :

- des paysages remarquables, le plus proche de l'aire d'étude est la Chaîne des Puys (à l'est du projet) ;
- des typologies de paysages déterminées par le relief : plateaux et massifs volcaniques ; massifs cristallins, plateaux, côteaux et collines ; plaines et limagnes ; vallées.
- des éléments réglementés au titre du patrimoine paysager : cinquante sites classés, deux-cent sites inscrits ainsi que deux opérations «Grand site». Enfin, le Puy de Dôme est labellisé «Grand Site de France» et inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

A noter que la ZIP concerne également le département de la Corrèze dans lesquels des sites emblématiques sont identifiés. Le SRE du Limousin, approuvé par arrêté du préfet de région le 23 avril 2013, contient également des préconisations paysagères d'ordre général, qui sont :

- distinguer cadre de vie et dynamique d'évolution des paysages. L'évaluation des impacts sur le cadre de vie des riverains notamment doit faire l'objet d'une concertation continue ;
- viser à créer de nouveaux paysages cohérents ;
- avoir une vision globale du développement de l'énergie éolienne en Limousin.

1.2.2 Les préconisations des DREAL

La DREAL Auvergne-Rhône Alpes n'émet pas de préconisation particulière vis-à-vis de la prise en compte du paysage dans les projets éoliens. En revanche, la DREAL Limousin a établi une notice explicative des cartes départementales étudiées par la DREAL Limousin, mise en place dans le cadre du développement de l'éolien, émet plusieurs préconisations :

Les sites classés et inscrits : « L'implantation d'éoliennes dans ces espaces reconnus par une protection réglementaire est incompatible (sites classés) ou fortement à éviter (sites inscrits). Par ailleurs, pour ne pas dévaloriser ces sites protégés, il est conseillé de ne pas installer des parcs éoliens aux abords immédiats de ces sites. Ainsi, pour éviter aux projets éoliens de créer des nuisances paysagères importantes aux sites, il est proposé d'adopter une certaine marge de recul (de 1 à 4 km par exemple, selon la topographie locale); les marges de recul ne sont pas dessinées sur les cartes départementales et doivent être dans chaque cas adaptées au terrain. »

Les sites emblématiques : « Dans ces espaces pittoresques qui ont fait l'objet des savoir-faire locaux, d'une gestion patrimoniale, l'implantation d'éoliennes est très fortement déconseillée et à éviter. *Un site emblématique concerne la ZIP ouest. Il s'agit de la vallée de la Dordogne et ses affluents. Ce point sera particulièrement étudié lors de l'analyse des impacts du projet éolien.*

Les lignes de crêtes et les sommets isolés : « L'implantation d'éoliennes est fortement déconseillée et à éviter sur les lignes de crêtes et les sommets isolés du Limousin en raison des risques d'impacts négatifs engendrés (effet de dominance, mauvais rapport d'échelle avec le relief, dénaturation d'espaces, espaces symboliques associés à la mémoire collective locale...). »

Les rebords paysagers : « Il est très souhaitable de ne pas implanter de parcs éoliens sur les rebords paysagers pour éviter l'effet de dominance de ces parcs s'ils étaient construits en contre-plongée de zones habitées. Pour éviter de tels effets, une bande de recul (de l'ordre de 2 km) à partir du rebord paysager est proposée. Cette marge de recul théorique est à adapter aux spécificités du terrain. »

Les Parcs Naturels Régionaux : « Un développement raisonné de l'éolien contribuant à la production d'énergie renouvelable, mais particulièrement respectueux de la qualité des paysages (qui est un élément essentiel de la labellisation PNR) est à mettre en œuvre au sein de ces territoires. »

1.2.3 Schéma de développement éolien territorial et dossier de Zone de Développement Éolien

Le 17 janvier et le 14 février 2013 l'Assemblée Nationale, puis le Sénat ont voté la suppression des Zones de Développement Éolien (ZDE). Il n'est donc plus nécessaire que le projet soit intégré dans une ZDE pour qu'il bénéficie du tarif de rachat spécifique à l'éolien.

1.2.4 Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) doit se substituer à plusieurs schémas régionaux sectoriels (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, schéma régional de l'intermodalité, schéma régional de cohérence écologique, schéma régional climat air énergie) et intégrer à l'échelle régionale la gestion des déchets.

Le SRADDET doit fixer des objectifs relatifs au climat, à l'air et à l'énergie portant sur :

- l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire la limitation des émissions de gaz à effet de serre ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la lutte contre la pollution atmosphérique ;
- la maîtrise de la consommation d'énergie, tant primaire que finale, notamment par la rénovation énergétique ; un programme régional pour l'efficacité énergétique doit décliner les objectifs de rénovation

énergétique fixés par le SRADDET en définissant les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire ;

- le développement des énergies renouvelables et des énergies de récupération, notamment celui de l'énergie éolienne et de l'énergie biomasse, le cas échéant par zones géographiques.

Ces objectifs quantitatifs seront fixés aux horizons 2021 et 2026 et aux horizons plus lointains 2030 et 2050.

Élaboré sous la responsabilité du Conseil régional, le SRADDET de la région Auvergne-Rhône-Alpes a été approuvé le 20 décembre 2019, date à laquelle les schémas sectoriels encore en vigueur – dont les SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) – sont devenus caducs.

1.2.5 La charte du PNR de Millevaches en Limousin

Le PNR de Millevaches en Limousin renouvelle sa charte pour la période 2018-2033. Celle-ci est structurée en 3 axes (Territoire à haute valeur patrimoniale / Territoire en transition / Territoire participatif et ouvert sur l'extérieur) et 8 orientations. Parmi ces orientations, l'orientation n°2 « Accompagner la mutation des paysages » et l'orientation n° 6 « Devenir un territoire à énergie positive » concernent le projet.

La charte se décline en 38 mesures dont 10 mesures phares jugées prioritaires. Les mesures qui concernent plus particulièrement le projet sont :

La mesure de l'**orientation n°2 concernant l'accompagnement des mutations des paysages** :

- Mesure 10, répondant à l'objectif opérationnel « Construire ensemble les paysages de demain » : Retrouver la lisibilité et préserver la qualité des paysages.

Les mesures de l'**orientation n°6 concernant les énergies renouvelables** :

- Mesure 28, répondant à l'objectif opérationnel « Activer les potentiels d'économie par la sobriété et l'efficacité énergétique » : S'approprier les enjeux énergétiques du territoire,

- Mesure 30, répondant à l'objectif opérationnel « Consommer et produire autrement l'énergie » : Fédérer citoyens et collectivités autour de projets participatifs et citoyens.

1.2.6 La charte du PNR des Volcans d'Auvergne

Le PNR des Volcans d'Auvergne analyse également la question de l'énergie éolienne. La charte du PNRVA identifie les points faibles à savoir : la vulnérabilité des sites remarquables, la forte visibilité des équipements en présence de reliefs importants, l'échelle intercommunale insuffisante pour appréhender l'enjeu, le manque de culture du paysage et de débats locaux autour des projets, la pression des développeurs.

Une des mesures de la charte 2013-2025 consiste à «Promouvoir les économies d'énergies et maîtriser la production d'énergies renouvelables». Dans cette optique, une des attentes partagées formulées est de maîtriser le développement éolien notamment au regard de l'impact dans le paysage, du regard social, de la

plus-value locale.

Situé en dehors des périmètres des PNR, le projet n'est pas réglementé par leurs chartes. Il est cependant préconisé de les prendre en compte.

2. Méthodologie

2.1 Méthodologie générale et définitions

2.1.1 Démarche globale

Le volet paysager de l'étude d'impact doit permettre d'aboutir à un projet éolien cohérent avec le territoire dans lequel il s'insère et de créer un nouveau paysage « de qualité ». Pour répondre à cet objectif, l'étude paysagère comprend les étapes suivantes :

- la présentation de la méthodologie employée pour l'étude,
- la définition des aires d'études,
- une description du projet,
- l'analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de projet,
- l'analyse des impacts sur le paysage et le patrimoine du projet envisagé,
- l'analyse des effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés,
- une présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet,
- la mise en place de mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement,

Ce volet paysager est réalisé dans le respect du guide relatif à l'élaboration des études d'impact des parcs éoliens terrestres édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, (versions de 2004, 2010 et 2016) et en accord avec l'article R122-5 du code de l'environnement.

2.1.2 Interprétation des termes «paysage» et «patrimoine»

D'après le Larousse, la définition du **paysage** est la suivante :

- Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle : Paysage forestier, urbain, industriel.
- Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné : De ma fenêtre, on a un paysage de toits et de cheminées.
- Aspect d'ensemble que présente une situation : le paysage politique du pays.
- Peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain.

La **Convention Européenne du Paysage**¹, appelée également la Convention de Florence, qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine désigne le paysage comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain,

industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pourtant, une étude d'impact sur le paysage et le patrimoine se doit d'être basée sur une démarche méthodologique scientifique. Elle se doit de présenter les faits, expliqués, pour que chacun puisse estimer les impacts du projet étudié.

Le paysage est alors un objet d'analyse subjectif étudié de façon sensible par un Paysagiste utilisant des outils et méthodes objectifs. Les argumentaires développés ici sont donc en partie subjectifs et constituent une prise de position du paysagiste en charge du dossier à partir d'éléments objectifs.

Le **patrimoine** est, au sens du code du Patrimoine, « *l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique* ».

2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant

Le paysage est vivant. Il évolue sans cesse pour de multiples raisons. La végétation grandit, perd ses feuilles, évolue par exemple d'une tourbière à une forêt (évolution naturelle). L'homme occupe la quasi-totalité des espaces - les espaces vierges de toutes actions humaines sont rares dans nos contrées - et coupe les arbres, construit des routes, des maisons, transforme une prairie humide en champ de maïs, etc. L'idée qu'il faudrait conserver tel qu'il est le paysage, lorsqu'il est jugé de qualité, est un argument de protection récurrent. Ce mode de gestion en statu quo du paysage signifie qu'il faudrait maintenir le type d'activité humaine qui génère ce paysage, sans tenir compte de l'évolution de nos sociétés. Cette conservation se heurte donc à une réalité économique et sociétale. Par exemple, en région Limousin les éleveurs de moutons ne font plus pâturer des troupeaux entiers sur le plateau de Millevaches car ce n'est plus viable économiquement. Cette conservation se heurte également à la nature, qui évolue et change quelle que soit l'intervention humaine. Cette vision de la conservation peut dans certains cas s'apparenter plutôt à du conservationnisme.

Une autre vision de la gestion des paysages vise à identifier les caractères principaux d'un paysage, ce qui lui donne du sens, ou ce que nous voudrions y retrouver. L'activité humaine, même inédite, comme un parc éolien, peut devenir un facteur de remise en valeur de ces caractères principaux, ou tout au moins être adaptée au territoire pour rester cohérente avec les pratiques, et ainsi s'y insérer sans s'y superposer. Ce travail sémantique, s'il aboutit, permet d'augmenter l'acceptabilité du projet.

Pour conclure, cet extrait de l'étude sur les indicateurs sociaux du paysage, reprise dans le guide de l'étude d'impact permet de comprendre cette complexité à étudier un objet en constante évolution : « *Le paysage renvoie implicitement à la notion de protection donc à une idée de contrainte, et dans le même temps, le paysage est le produit de l'activité humaine. On est donc en présence d'une opposition inhérente au paysage entre le nécessaire développement qui transforme le paysage et le respect du paysage existant qui va à l'encontre du développement* ».

¹ Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et est entrée en vigueur le 1er mars 2004.

2.1.4 La définition des perceptions visuelles

La vision humaine permet la perception des rayonnements lumineux, et ainsi, les couleurs, les formes, les paysages.

La perception visuelle est le résultat de notre interprétation cognitive de l'environnement spatio-temporel par le sens de la vue.

Le champ visuel des êtres humains peut être très large (jusqu'à 210°), néanmoins la précision de notre vision est très variable en fonction de la localisation des objets par rapport à la direction du regard. Comme on le voit sur le schéma suivant, les champs visuels des deux yeux se recouvrent sur un champ qui se limite à environ 120°. Cette vision binoculaire permet la perception des reliefs et des distances. Plus l'être humain souhaite distinguer des détails (couleurs, symboles, lecture), plus le champ se resserre, jusqu'à 60° pour la distinction des couleurs ou 30° pour la reconnaissance de symboles. C'est pourquoi nous avons choisi de réaliser des photomontages réalistes à 60°.

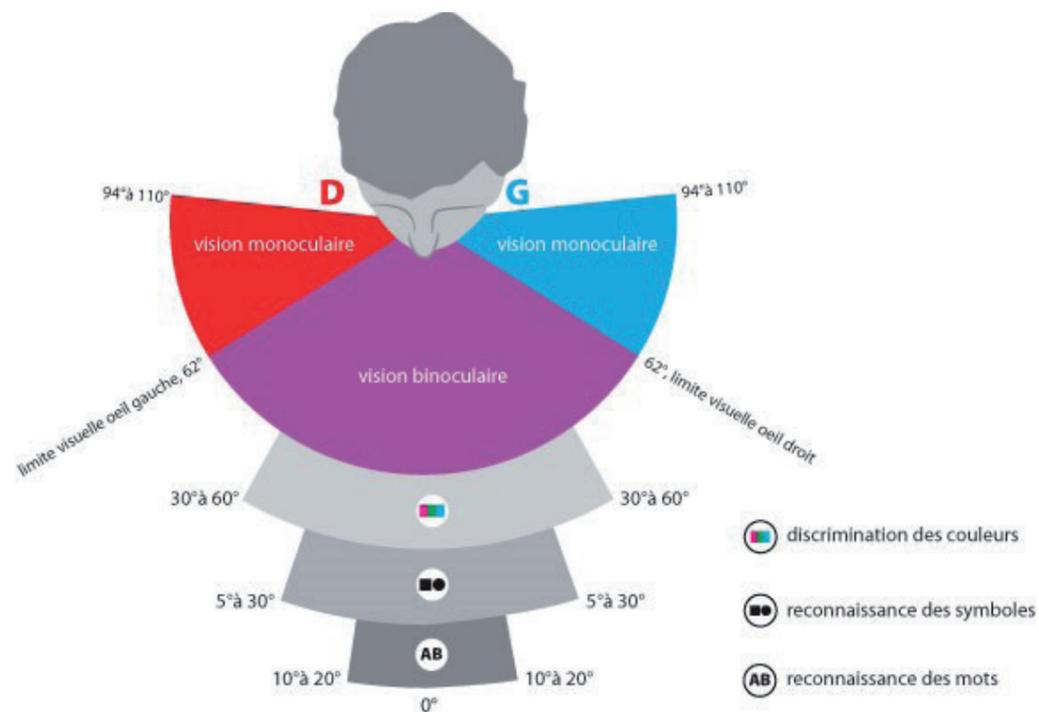


Figure 1 : Variation du champ de vision selon l'élément observé. Source : Ciné3D.

2.2 Choix des aires d'étude

L'étude paysagère sera réalisée à différentes échelles emboîtées définies par des aires d'étude, de la plus lointaine à la plus proche : aire éloignée, rapprochée, immédiate et zone d'implantation potentielle. Il s'agira de définir les aires d'études appropriées au contexte paysager. Cette démarche se fera en deux étapes.

Les aires d'études sont tout d'abord définies cartographiquement sur la base des préconisations du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets éoliens terrestres » (version 2016) et de la littérature existante et sont ensuite précisées grâce à l'étude de terrain en fonction de la lecture analytique des paysages concernés.

- **Zone d'implantation potentielle (ZIP)** : site d'implantation potentielle.

La ZIP correspond à l'emprise potentielle du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques, liaison électrique, plateformes, etc.). La ZIP pourra accueillir plusieurs variantes de projet. Elle est définie selon des critères techniques (gisement de vent, éloignement des habitations et d'autres servitudes grevant le territoire).

- **Aire d'Étude Immédiate (AEI)** : environ 2 km autour de la ZIP

L'aire d'étude immédiate permet d'étudier les relations quotidiennes du projet avec les espaces vécus alentours. Elle prend donc en compte les principaux bourgs, hameaux et lieux de fréquentation à proximité. Le bourg de Lastic a une position centrale dans l'AEI, entre les deux parties de la ZIP. La partie sud de l'AEI est occupée par le terrain militaire (boisé) de Lastic qui ne fournira a priori pas ou très peu de perceptions de la ZIP.

- **Aire d'Étude Rapprochée (AER)** : environ 10 km.

L'aire d'étude rapprochée doit permettre une réflexion cohérente sur la composition paysagère du futur parc éolien, en fonction des structures paysagères et des perceptions visuelles du projet éolien. Dans cette aire d'étude, le relief est souligné par les boisements et l'hydrographie est bien marquée. La vallée la plus prononcée est celle de la Clidane, traversant l'AER selon un axe est-ouest au sud de l'aire d'étude.

L'AER est traversée au sud et à l'est par l'A89.

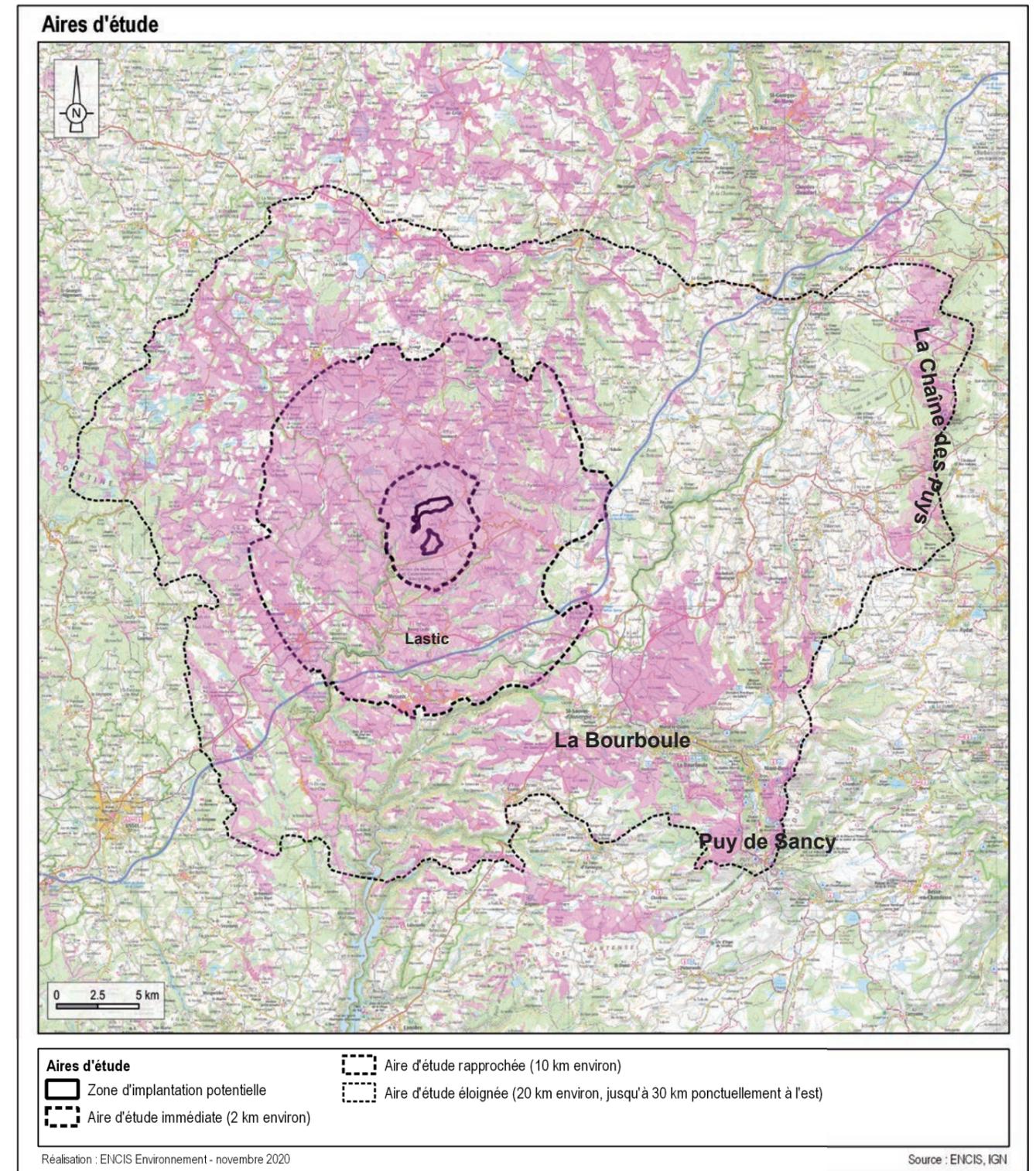
- **Aire d'Étude Éloignée (AEE)** : 20 km jusqu'à environ 30 km pour la chaîne des Puys.

L'aire éloignée correspond à la zone d'influence visuelle potentielle d'un projet éolien sur le site à l'étude. Cette aire d'étude est élargie à l'est, malgré une importante part du territoire largement découpée par les vallées et n'offrant aucune perception possible de la ZIP, pour intégrer le Puy de Dôme et la chaîne

des Puys. Ce site classé est également reconnu par une opération Grands Sites ainsi qu'une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit enfin d'un site touristique important offrant des vues lointaines. Le périmètre est au contraire restreint au sud et à l'ouest en raison du contexte boisé et accidenté (monts et vallées) peu propice aux perceptions. Cette aire d'étude est traversée du nord-est au sud-ouest par l'A89, pouvant être à l'origine de perceptions dynamiques de la ZIP.

Les différentes aires d'étude seront notées par leurs acronymes :

- Zone d'Implantation Potentielle : ZIP
- Aire d'Étude Immédiate : AEI
- Aire d'Étude Rapprochée : AER
- Aire d'Étude Éloignée : AEE



Carte 2 : Les aires d'étude.

2.3 Méthodologie détaillée

2.3.1 Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de mise en œuvre du projet

En premier lieu, une étude de l'état initial sera effectuée à l'échelle des aires éloignée, rapprochée, immédiate et de la zone d'implantation potentielle.

2.3.1.1 Le contexte paysager général

Il s'agit, dans un premier temps, de localiser le projet dans son contexte général. La description des unités paysagères permet de mieux comprendre l'organisation du territoire et de ses composantes (relief, réseau hydrographique, urbanisation, occupation du sol...) ainsi que de caractériser les paysages et leur formation dans le temps. Une première modélisation de la visibilité d'un projet de grande hauteur au sein de la ZIP permettra de comprendre le bassin d'influence visuelle.

Le contexte éolien sera également décrit, dans l'objectif de déceler d'éventuelles covisibilités et effets de saturation.

2.3.1.2 Le bassin visuel du projet : l'aire éloignée

Le périmètre de l'aire éloignée est défini principalement en fonction du périmètre de visibilité potentielle du projet. A cette échelle, une première analyse des perceptions visuelles permettra donc de caractériser les principaux types de vues lointaines depuis l'aire éloignée. Les principaux lieux de vie et de circulation seront décrits en vue d'en déterminer les sensibilités.

Les éléments patrimoniaux (monuments historiques, sites protégés ou non, espaces emblématiques) seront inventoriés, cartographiés et classés dans un tableau en fonction de leurs enjeux (qualité, degré de protection et de reconnaissance, fréquentation, etc.) mais aussi en fonction de leur sensibilité potentielle (distance à l'aire d'étude immédiate, covisibilité potentielle, etc.) vis-à-vis du futur projet.

2.3.1.3 Le contexte paysager du projet : l'aire rapprochée

L'unité paysagère concernée par le projet éolien sera décrite plus précisément, de même que ses relations avec les unités limitrophes. Les structures paysagères (systèmes formés par la combinaison des différents éléments organisant le paysage) seront analysées et permettront de définir la capacité d'accueil d'un parc éolien et les lignes de force du paysage.

Les différents types de points de vue et les champs de vision depuis les espaces vécus en direction de la zone d'implantation potentielle seront inventoriés et étudiés en fonction notamment de la topographie, de la végétation et de la fréquentation des lieux.

Les éléments patrimoniaux seront inventoriés et décrits afin de déterminer leurs enjeux et leurs sensibilités.

2.3.1.4 Le paysage « quotidien » : l'aire immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet.

Les éléments composant les structures paysagères et leurs relations avec le site d'implantation seront décrits et analysés, notamment en termes de formes, volumes, surfaces, couleurs, alignements, points d'appel, etc.

L'étude des perceptions visuelles depuis les lieux de vie alentour, les sites touristiques ou récréatifs, le réseau viaire et les éléments patrimoniaux permettra de déterminer la sensibilité des espaces vécus.

2.3.1.5 La zone d'implantation potentielle

L'analyse de la zone d'implantation potentielle permettra de décrire plus finement les éléments paysagers composant le site d'implantation du projet. Ce sont ces éléments qui seront directement concernés par les travaux et les aménagements liés aux éoliennes. L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré.

2.3.1.6 Les outils et méthodes

Le paysagiste emploiera les outils et méthodes suivants :

- une recherche bibliographique (Atlas régional, schémas éoliens, ...),
- des visites des aires d'études et des alentours : les visites de terrain ont eu lieu en octobre 2018,
- une recherche des cônes de visibilité entre le site et sa périphérie (perception depuis les axes viaires, habitats proches, sites touristiques, etc.),
- la réalisation de cartographies, blocs-diagramme, coupes topographiques et / ou autres illustrations,
- un inventaire des monuments et des sites patrimoniaux reconnus administrativement (monuments historiques, sites protégés, sites patrimoniaux remarquables, patrimoine de l'UNESCO, espaces emblématiques, etc.),
- un inventaire des sites reconnus touristiquement,
- un inventaire des villes, bourgs et lieux de vie les plus proches,
- un inventaire des réseaux de transport,
- un reportage photographique,
- des cartes d'influence visuelle réalisées à partir du logiciel Global Mapper (tenant compte de la topographie et des boisements).

2.3.1.7 Définition des enjeux et des sensibilités

La phase de l'état initial est conclue par une synthèse des enjeux et sensibilités. Cela donne lieu à des recommandations auprès du maître d'ouvrage pour la conception d'un projet éolien en concordance avec le paysage concerné.

Les enjeux et sensibilités sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un enjeu ou une sensibilité « très fort » peut être envisagé.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques. Il en est de même pour la grille d'évaluation des impacts.

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieu de vie, voie de circulation, etc.).

Concernant plus spécifiquement les lieux de vie, l'enjeu est déterminé par leur importance en termes de nombre d'habitant relativement à l'aire étudiée. Le nombre de lieux de vie étudiés augmente en se rapprochant de la zone d'implantation potentielle. On étudie les villes dans l'AEE, auxquelles s'ajoutent les villages dans l'AER, les bourgs et gros hameaux dans l'AEI et enfin tous les lieux de vie les plus proches de la zone du projet. La sensibilité liée à l'habitat est donc estimée en mettant en relation l'importance du lieu de vie et la visibilité d'un ouvrage de grande hauteur au sein de la ZIP, tout en considérant le champ visuel potentiellement occupé et la distance au site. Cette évaluation se fait sans pouvoir préjuger de l'acceptation de l'éolien par les riverains.

De même, pour les routes ou autres axes de circulation, l'enjeu est déterminé par leur importance (largeur des voies et trafic supposés ou connus), en fonction des aires d'étude : axes principaux dans l'AEE (autoroutes, nationales et grandes départementales de liaison des principaux lieux de vie), axes d'importance locale dans l'AER, routes de desserte locale dans l'AEI. La sensibilité est également déterminée en fonction de la distance et des visibilités potentielles vers la ZIP.

Définition des enjeux : L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.

Définition des sensibilités : La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet dans la zone d'étude. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'incidence potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.

Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2010.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES ENJEUX (Source : ENCIS Environnement)						
DEGRÉ DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE	Aucune reconnaissance institutionnelle (ni protégé, ni inventorié)	Reconnaissance anecdotique	Patrimoine d'intérêt local ou régional (site emblématique, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, sites patrimoniaux remarquables)	Forte reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'UNESCO, monuments et sites classés, parcs nationaux)	
FRÉQUENTATION DU LIEU	Fréquentation inexistante (non visitable et non accessible)	Fréquentation très limitée (non visitable mais accessible)	Fréquentation faible	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Fréquentation importante et organisée	
QUALITÉ ET RICHESSE DU SITE	Aucune qualité paysagère, architecturale, patrimoniale	Qualité paysagère, architecturale, patrimoniale très limitée	Qualité moyenne	Qualité forte	Qualité exceptionnelle	
RARETÉ / ORIGINALITÉ	Élément très banal au niveau national, régional et dans le territoire étudié	Élément ordinaire au niveau national, dans la région et dans le territoire étudié	Élément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Élément original ou typique de la région	Élément rare dans la région et / ou particulièrement typique	
DEGRÉ D'APPROPRIATION SOCIALE	Aucune reconnaissance sociale	Reconnaissance et intérêt anecdotiques	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Élément reconnu régionalement et important du point de vue social	Élément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et / ou touristique	
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS (Source : ENCIS Environnement)						
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort	
VISIBILITÉ D'UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (250 m) DEPUIS L'ÉLÉMENT OU LE SITE	Aucune possibilité de voir le site d'implantation depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du site d'implantation est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus	
COVISIBILITÉ DE L'ÉLÉMENT AVEC UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (250 m)	Pas de covisibilité possible	Covisibilité(s) possible(s) mais anecdotique(s)	Covisibilité(s) partielle(s) se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Covisibilités possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Covisibilités généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus	
DISTANCE DE L'ÉLÉMENT AVEC LA ZIP	Très éloignée (ex : supérieure à 30 km)	Eloignée (ex : entre 20 et 30 km)	Relativement éloignée (ex : entre 10 et 20 km)	Rapprochée (ex : entre 2 et 10 km)	Immédiate (ex : entre 0 et 2 km)	
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

Tableau 1 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités.

2.3.2 Présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet

Le projet de paysage, définissant le parti d'implantation, résulte de l'analyse de l'état initial du paysage. La conception du projet se fait à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, en s'appuyant sur les structures paysagères mises en évidence précédemment. Il faut noter que le choix de la variante d'implantation résulte d'une analyse des contraintes et sensibilités techniques, foncières et environnementales (écologiques, acoustiques, paysagères et patrimoniales...) ainsi qu'une prise en compte de l'importance des potentielles mesures environnementales nécessaires pour éviter puis réduire les impacts négatifs.

Du point de vue paysager, la phase de choix d'une variante d'implantation se décompose en quatre étapes :

1 - **le choix d'un scénario d'implantation** correspond à la phase de réflexion générale quant au positionnement global des éoliennes selon les lignes de force du paysage et au gabarit des infrastructures. Il doit résulter d'un travail de composition avec les éléments existants.

2 - **la proposition de différentes variantes de projets** correspond à la phase de proposition de variantes d'implantation concrètes (nombre et localisation précises des éoliennes au sein des structures paysagères). Chaque variante constitue un projet de paysage.

3 - **le choix de la variante finale** est l'étape durant laquelle les variantes sont évaluées. La variante d'implantation retenue doit répondre au mieux aux enjeux mis en évidence lors de l'analyse de l'état initial du paysage.

4 - **l'optimisation de la variante retenue** : si nécessaire, la variante retenue précédemment est optimisée de façon à réduire au maximum les impacts induits. Des mesures de réduction et de compensation permettent d'améliorer la qualité du projet.

Des simulations paysagères (photomontages) permettront d'analyser la visibilité du projet depuis des points de vue présentant des enjeux paysagers et patrimoniaux.

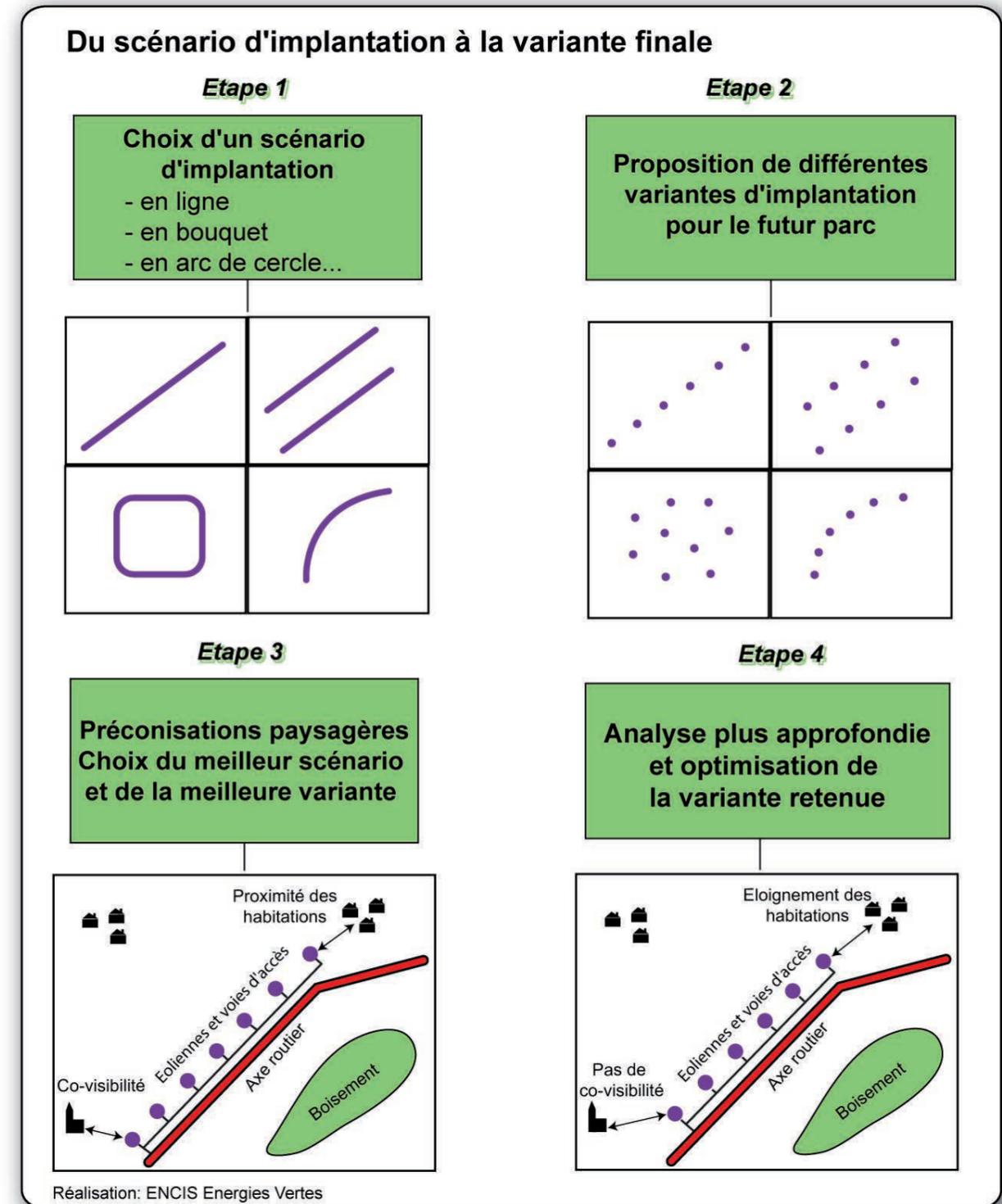


Figure 2 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation.

2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détails. Ils seront évalués pour chacune des quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

2.3.3.1 Considérations générales

Sans viser l'exhaustivité, nous présenterons les grands principes de la problématique éolien / paysage. Dans un premier temps nous décrivons la perception visuelle de l'objet éolienne selon :

- les rapports d'échelle,
- la distance et la position de l'observateur,
- la couleur,
- les conditions météorologiques et l'éclairage,
- l'angle de vue.

Dans un second temps, les problématiques relatives à la construction d'un projet paysager cohérent seront traitées :

- la concordance avec l'entité paysagère,
- le dialogue avec les structures et les lignes de forces,
- la lisibilité du projet,
- les notions de saturation / respiration,
- les notions de covisibilité.

2.3.3.2 Les effets visuels depuis l'aire éloignée

L'analyse des effets à cette échelle permet d'analyser la concordance entre le projet éolien et le grand paysage.

Il s'agira aussi de comprendre les rapports de covisibilités et d'inter-visibilités avec :

- les sites patrimoniaux protégés,
- les autres sites jugés sensibles (sites emblématiques, touristiques...),
- et les autres parcs éoliens en fonctionnement ou les projets existants ou approuvés.

2.3.3.3 Les effets visuels depuis l'aire rapprochée

Les relations entre les structures paysagères / lignes de forces et le projet éolien seront mises en évidence. Les points de vue seront soigneusement choisis depuis les espaces fréquentés.

Les visibilités et les covisibilités depuis et avec les éléments patrimoniaux, les villes et bourgs principaux, le réseau viaire, les sites touristiques, les parcs éoliens existants etc. seront également traités à cette échelle.

2.3.3.4 Les effets visuels depuis l'aire immédiate

Dans l'aire immédiate, nous analyserons principalement les perceptions visuelles depuis le « paysage quotidien » que sont les espaces habités et fréquentés proches du site d'implantation ainsi que le réseau viaire.

2.3.3.5 Les effets visuels depuis la zone d'implantation potentielle

La zone d'implantation potentielle comprend les éoliennes, les voies d'accès, les postes de livraisons, etc. L'analyse des effets visuels à cette échelle nous permettra de comprendre comment le projet et ses aménagements connexes s'inscrivent par rapport aux éléments du paysage (organisation agraire, bâti, haies, arbres isolés, murets, voirie...).

2.3.3.6 Les différentes notions d'effet et d'impact du projet

L'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.

- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesse, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

2.3.3.7 Les effets cumulés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les inter-visibilités avec les parcs existants et les projets existants ou approuvés doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

– ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;

– ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale compétente a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui

ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets existants ou approuvés mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets existants ou approuvés, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est **très faible** ou **faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus **modéré**, ou **fort**.

La **liste des projets existants ou approuvés** est dressée selon des **critères de distances** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire d'étude rapprochée.

2.3.3.8 Les méthodes et outils

Pour réaliser l'évaluation des impacts sur le paysage, nous utiliserons plusieurs outils :

- les cartes d'influence visuelle (ZIV),
- les coupes topographiques,
- les photomontages
- les modèles numériques de terrain ou blocs-diagrammes.

Ces outils seront utilisés pour construire l'argumentaire permettant de décrire le projet paysager du parc éolien et ses impacts sur l'environnement paysager et patrimonial.

2.3.3.9 Définition des notions de visibilité/covisibilité/intervisibilité

Visibilité : vue de tout ou partie du projet éolien depuis un lieu (élément patrimonial, site touristique, route, village...etc.)

Covisibilité : vue conjointe de tout ou partie du projet de parc éolien et de tout ou partie d'un élément identifié comme ayant une valeur intrinsèque (exemple : site inscrit, monument historique, silhouette de

village, parc éolien.)

Intervisibilité : vue réciproque de deux éléments depuis leurs abords directs.

2.3.3.10 Détail de la méthode utilisée pour les photomontages

Les photomontages ont été réalisés par ENCIS Environnement. La localisation des points de vue est choisie par le paysagiste à l'issue de l'état initial du paysage qui aura permis de déterminer les secteurs à enjeux et/ou à sensibilités paysagers et patrimoniaux. La méthodologie nécessaire à la réalisation de photomontages à l'aide du logiciel Windpro comprend les étapes suivantes :

- **Réalisation des clichés sur le terrain** : Les photographies sont réalisées avec un appareil photo reflex numérique Nikon D3200 équipé d'un objectif 18-105 mm. La focale utilisée est 35 mm (équivalent à 50 mm en argentique), ce qui correspond à la perception de l'œil humain (absence de déformation de la perspective). Pour chaque point de vue, 3 photos minimum sont prises. Un trépied à niveau est utilisé si nécessaire. La position de la prise de vue est pointée au GPS.

Les angles d'ouverture et de l'azimut sont relevés. Le cas échéant, des points de repère sont identifiés pour faciliter le calage des photomontages par la suite.

- **Assemblage et retouche photo des clichés en panoramiques** : L'assemblage de 3 à 6 photos permet d'obtenir une vue panoramique, d'un format variable selon les éléments à photographier, mais correspondant généralement à un angle d'environ 120°.

- **Paramétrage du projet éolien dans le logiciel Windpro** : Le logiciel Windpro est un logiciel de référence de l'industrie éolienne permettant notamment de faciliter la réalisation des photomontages.

La procédure est la suivante : création du projet, intégration des fonds cartographiques et du fond topographique, intégration des éoliennes du projet et des projets existants ou approuvés (parcs accordés ou ayant reçu un avis de l'Autorité Environnementale) dans un périmètre correspondant à l'aire d'étude éloignée. La localisation précise des éoliennes est donc renseignée.

- **Intégration des prises de vue dans le logiciel Windpro** : Chaque vue panoramique est positionnée dans le module cartographique à partir des coordonnées GPS. Il en est de même de chaque point de repère (éoliennes existantes, bâti, mât, château d'eau, arbre, relief, etc.).

- **Création des simulations graphiques pour le projet éolien** : La connaissance de l'azimut du projet par rapport à la prise de vue permet de situer le projet. Les repères du paysage sont également utilisés en tant que points de calage pour positionner précisément les éoliennes dans le panorama. Les données des

stations météorologiques permettent de déterminer les vents dominants pour orienter les rotors des éoliennes de façon réaliste. Enfin, l'indication de la date, de l'heure et des conditions climatiques permet de paramétrer la couleur des éoliennes en prenant en compte les phénomènes d'ombre, les rendant ainsi soit blanches, soit grises. Dans le cas où les éoliennes du projet ne sont pas visibles, une représentation en couleur est réalisée pour les localiser malgré tout (esquisse).

- **Réalisation des vues réalistes** : Les panoramas sont recadrés autour des éoliennes pour obtenir un angle de 60°, qui correspond à notre champ visuel pour une observation fixe et sans mouvement de tête ou des yeux. Les « vues réalistes » permettent d'apprécier le gabarit des éoliennes en vision « réelle » lorsque la planche du photomontage est imprimée au format A3 et tenue à 35 cm de l'œil.

- **Réalisation de planches de présentation des photomontages** : Ces planches comprennent, en plus des photomontages panoramiques et réalistes, une carte de localisation pour chaque photomontage (avec des cônes de vue correspondant à la vue panoramique et à la vue réaliste), des informations techniques sur le photomontage (coordonnées GPS en Lambert 93, date et heure de la prise de vue, focale, azimut de la vue réaliste, angle visuel du parc, distance à l'éolienne la plus proche), éventuellement des zooms et / ou des croquis d'accompagnement.

2.3.3.11 Détail de la méthode d'analyse des saturations visuelles

Le contexte éolien dense et les paysages ouverts dans certaines régions impliquent une analyse approfondie des éventuelles saturations visuelles engendrées par les différents parcs éoliens existants ou projets éoliens proches de la zone du projet à l'étude.

Les effets d'accumulation du parc éolien projeté avec les parcs éoliens existants ou projets éoliens connus mais non encore construits doivent être évalués depuis des points de vue sélectionnés par un paysagiste au regard de leurs enjeux de perceptions et de positionnement des éoliennes. Elle devra ainsi prioritairement porter sur des lieux critiques au regard des conditions d'exposition (habitat, sites touristiques,...).

La méthode développée ici est inspirée du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres » mis à jour en 2016. Cette étude sera réalisée par ENCIS Environnement dans le chapitre évaluant les impacts potentiels du projet. Cette méthode se distingue de la méthodologie « Éoliennes et risques de saturation visuelle - Conclusions de trois études de cas en Beauce (DIREN Centre, 2007) », qui du fait d'un certain nombre de limites (typologie de paysage différente entre autres), apparaît difficilement applicable au territoire d'accueil du projet.

Cette évaluation permettra d'apprécier le risque de saturation visuelle depuis les points de vue sensibles et le risque d'encerclement des villages par les éoliennes, en fonction à la fois de la densité et des distances

d'éloignement des projets entre eux.

Le terme de **saturation visuelle** appliqué à l'éolien dans un paysage **indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision**. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat.

La **notion d'encerclement** permet quant à elle d'évaluer les effets de la densification éolienne plus **spécifiquement sur les lieux de vie** (analyse des ouvertures visuelles depuis les villages, prise en compte des masques, etc.).

Une analyse cartographique reprenant les parcs existants ou projets éoliens visibles dans un rayon de 10 km depuis ces lieux de vie permettra de déterminer l'angle occupé par des éoliennes pouvant être perceptibles sur l'horizon, leur prégnance en fonction de la distance et l'amplitude des panoramas sans éolienne. L'analyse de terrain permettra de prendre en compte la réalité de la configuration bâtie et végétale induisant des masques. Elle permettra aussi d'analyser les situations d'approche du village et depuis l'intérieur du village (place centrale, routes principales, etc.).

L'évaluation des effets de la densification éolienne pourra utilement être basée sur les indices suivants :

- Indice d'occupation de l'horizon :

Il s'agit de la somme des angles de l'horizon interceptés par les éoliennes perceptibles de parcs existants et de projets éoliens, depuis un point de vue pris comme centre, prenant en compte les obstacles pérennes comme le relief ou le bâti dense des centre-bourgs. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le point de vue, mais elle permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage, ainsi que l'effet d'encerclement. L'angle intercepté n'est pas l'encombrement physique des pales, mais toute l'étendue d'un parc éolien (ou d'un groupe cohérent d'éoliennes) sur l'horizon, mesurée sur une carte. Cette évaluation doit pondérer les éoliennes en fonction de leur distance par rapport au point de vue et / ou de l'angle vertical qu'elles occupent depuis ce point de vue (hauteur apparente).

Dans l'analyse proposée, une carte montre les éoliennes présentes dans un rayon de 10 km autour du point étudié. Les éoliennes apparaissant en rouge sont masquées par le relief ou les autres masques existants (bâti, végétation, etc.), celles en vert ne le sont pas.

Depuis un point de vue, la saturation des horizons par un nombre donné d'éoliennes peut fortement varier selon l'orientation des parcs. Ce facteur de réduction de l'impact pour le cadre de vie des riverains doit être pris en compte dans l'élaboration des projets.

Il faut noter que ne sont pas pris en compte les doubles comptes, c'est-à-dire que deux parcs superposés l'un à l'autre n'entraînent pas une somme de leur angle respectif. Le nombre total d'éoliennes est par contre retenu pour le calcul suivant.

- Indice de densité sur les horizons occupés :

On parle ici du ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé.

Pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel peut-être majoré par la densité d'éoliennes présentes.

Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément de l'indice d'occupation de l'horizon. Considéré de manière isolée, un fort indice de densité n'est pas nécessairement alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.

Ainsi, il paraît moins impactant d'augmenter cet indice plutôt que celui d'occupation de l'horizon.

- Indice d'espace de respiration :

Il s'agit du plus grand angle continu sans éolienne.

Il paraît important que chaque lieu dispose « d'espace de respiration » sans éolienne visible, pour éviter un effet de saturation et maintenir la variété des paysages. Cet espace de respiration constitue un indicateur complémentaire de celui de l'occupation de l'horizon. L'interprétation des résultats obtenus à partir du calcul de cet indice ne doit pas se limiter au champ de vision humain (qui correspond à un angle de 50° environ), mais prendre en considération un angle plus large pour tenir compte de la mobilité du regard.

L'ensemble de ces indices doit ensuite être pris en compte par le paysagiste au regard de son analyse de terrain. Ces modélisations théoriques doivent donc bien être replacées dans le contexte paysager local. Il est indispensable d'approfondir la question des saturations visuelles pour voir si elle est avérée par une analyse cartographique et de terrain prenant en compte la configuration réelle (présence de masques : haies, bâtiments, etc.).

La distance qui sépare l'observateur des éoliennes tient un rôle important dans la présence visuelle des éoliennes. Une éolienne de 180 m de hauteur distante de 2 km apparaît avec un angle vertical de 5,1°. Cet angle est de 2,1° à 5 km et de 1° à 10 km (elle apparaît 5 fois plus petite). Cette variation de la perception en fonction de la distance n'est pas prise en compte dans les calculs. Ainsi, deux points d'analyse peuvent avoir des indices proches mais des réalités très différentes.

Méthodologie du choix des points d'analyse :

Le positionnement du point d'où est réalisée l'analyse doit permettre de restituer une certaine réalité dans les résultats du calcul. Un seul point ne permet pas de refléter l'exposition globale d'un village aux parcs éoliens environnants, certaines habitations pouvant être plus exposées que d'autres à un projet.

L'objectif étant d'étudier la contribution du projet éolien à l'étude sur l'occupation des horizons, les points d'analyse choisis ici sont donc positionnés dans les secteurs les plus exposés à ce projet. Cette identification est préalablement faite à partir de la carte de la zone d'influence visuelle du projet et de visites de terrain.

La présence de masques ponctuels non pris en compte dans les calculs de la Zone d'Influence Visuelle (haies, arbres isolés, bâti, etc.) peut limiter voire empêcher toute perception du projet depuis certains secteurs. Le centre de village n'est donc pas retenu de manière systématique comme point d'analyse car il peut être isolé visuellement du projet alors que des zones périphériques, des quartiers spécifiques ou des hameaux y sont plus exposés.

2.3.3.12 Détail de la méthode de la carte d'influence visuelle (ZIV)

Une modélisation cartographique sert à mettre en évidence la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) du projet de parc éolien. Celle-ci prend en compte le relief et les principaux boisements.

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2018. De même, la précision de cette base de données de SOeS ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel. Les marges d'incertitudes augmentent lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée ou immédiate. Cette modélisation permet de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles. Cette carte montre l'amplitude maximale de la visibilité du projet, qui serait en réalité plus réduite. La perception visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance.

2.3.3.13 Grille d'évaluation des impacts sur le paysage et le patrimoine

Les impacts sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un impact « très fort » peut être envisagé.

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieux de vie, voie de circulation, etc.). Notamment, l'impact sur les lieux de vie dépend de l'importance du lieu (en termes d'habitant), de la distance, de l'emprise visuelle des rapports d'échelle et de la concordance du nouveau paysage perçu. Il ne peut être présagé des acceptations sociales des riverains.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET (Source : ENCIS Environnement)					
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort
VISIBILITÉ DU PROJET DEPUIS L'ÉLÉMENT	Aucune possibilité de voir le projet depuis l'élément	Des vues très partielles du projet sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du projet sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du projet est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le projet est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus
COVISIBILITÉ DU PROJET AVEC L'ÉLÉMENT	Pas de covisibilité possible	Des covisibilités sont possibles mais anecdotiques car limitées à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Les covisibilités sont généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus
PRÉGNANCE ET DISTANCE	Aucune prégnance	Projet se distinguant à peine	On distingue le projet, mais il n'occupe pas une part importante du champ de vision	Le parc occupe une part importante du champ de vision	Le champ de vision est presque entièrement occupé par le projet
RAPPORT D'ÉCHELLE	Les échelles du projet et des structures / éléments s'accordent parfaitement	Le projet crée une légère dissonance mais ne modifie pas la lisibilité et ne rentre pas en concurrence avec l'élément	Le projet crée une dissonance perturbant la lisibilité et / ou créant un léger effet de dominance	Les échelles sont en confrontation mettant en péril la lisibilité et / ou créant un effet de dominance	Les échelles sont complètement en désaccord avec perturbation totale de la lisibilité et / ou création d'un effet d'écrasement ou de surplomb
CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS	Le projet est en accord avec les textures, formes et dynamiques des structures et motifs	Le projet crée une légère dissonance avec les structures et motifs	Le projet induit un déséquilibre avec les structures et motifs et introduit des éléments perturbants	Le projet modifie clairement la lisibilité des structures et motifs paysagers	Le projet dégrade la perception des structures et motifs
ACCORDANCE / PERCEPTION SOCIALE	La sémantique du projet éolien et celle de l'élément sont identiques ou s'accordent pas leurs formes, dimensions, identités	L'objet éolienne marque des différences, mais dans un registre commun ou équilibré	La présence éolienne crée des dissonances mais un équilibre est possible	Le projet crée une distinction nette et une concurrence importante	Le projet éolien est en contradiction totale avec le registre de l'élément
CRITÈRE	VALEUR	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

Tableau 2 : Critères d'évaluation des impacts.

2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et mesures d'accompagnement du projet

Quatre types de mesures seront proposés :

- celles qui permettront d'**éviter des impacts**,
- celles qui peuvent **réduire les impacts**,
- celles **compensant les impacts** ne pouvant être évités,
- et enfin celles permettant d'**accompagner la mise en place du projet**.

Les mesures envisagées seront décidées en concertation avec le maître d'ouvrage.

Un projet éolien conçu dans une démarche de concertation avec le paysagiste permet d'intégrer en amont des mesures d'évitement des impacts (choix d'une variante de projet en fonction des caractéristiques paysagères et des sensibilités mises en évidence dans l'état initial). Toutefois des mesures de réduction ou de compensation peuvent s'avérer nécessaires notamment pour traiter les équipements et les aménagements annexes (pistes, poste de livraison, plateforme, etc.), ou pour la remise en état du site après les chantiers de construction et de démantèlement. Des mesures d'accompagnement peuvent également être mises en œuvre pour favoriser les perceptions et l'acceptation du projet (ex : sentier de l'énergie, panneaux pédagogiques, aménagement de table d'orientation, etc.).

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure
- Impact potentiel identifié
- Objectif de la mesure et impact résiduel
- Description de la mesure
- Coût prévisionnel
- Echéance et calendrier
- Identification du responsable de la mesure

2.4 Limites et difficultés rencontrées

Les limites de l'étude et les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- La réalisation de l'étude étant forcément **limitée dans le temps**, il n'est pas possible d'être totalement exhaustif, notamment en ce qui concerne la perception du projet éolien. La détermination des enjeux paysagers et patrimoniaux permet donc de sélectionner des points de vue représentatifs.

- Selon les **saisons**, les cultures varient. Les champs présentent donc alternativement un sol nu (automne, hiver), qui permet de larges ouvertures visuelles, ou recouvert par des cultures. D'autre part, les écrans créés par les boisements de feuillus seront moins denses en hiver, laissant filtrer des vues entièrement coupées en période de végétation.

- Au niveau de l'analyse des impacts, les prises de vue pour les photomontages sont réalisées à un **moment donné** (heure, météo, saison), avec des conditions de luminosité particulières, et depuis un endroit précis. Les photomontages présentent donc une perception à un instant T.

- La **météo** est un facteur important concernant les perceptions visuelles : un temps couvert, voire même pluvieux, peut parfois avoir pour conséquence un manque de visibilité, notamment pour les vues lointaines.

3. Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet

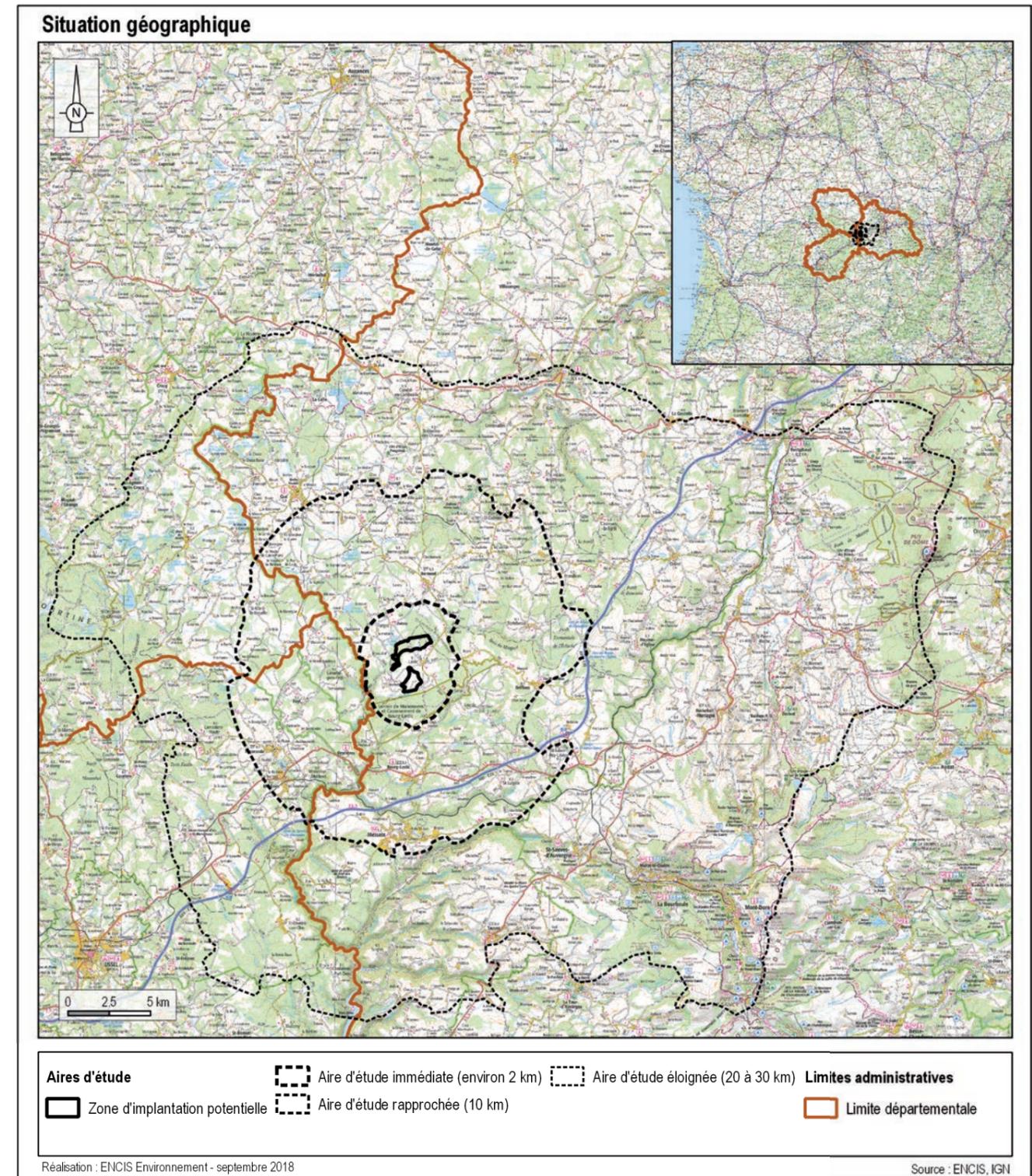
3.1 Le contexte paysager du territoire

L'aire d'étude éloignée à très éloignée correspond principalement à la zone d'influence visuelle potentielle du projet. Dans ce cas précis, l'aire éloignée s'étend jusqu'à une trentaine de kilomètres autour du site d'implantation. A cette échelle seront décrites les grandes caractéristiques de l'organisation de l'espace, les unités paysagères et les perceptions sociales du paysage.

3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire

3.1.1.1 Situation géographique

La zone d'étude globale se situe à cheval sur trois départements : le Puy de Dôme, la Corrèze et la Creuse, soit les régions Auvergne-Rhône Alpes et Nouvelle Aquitaine.



Carte 3 : Situation géographique.

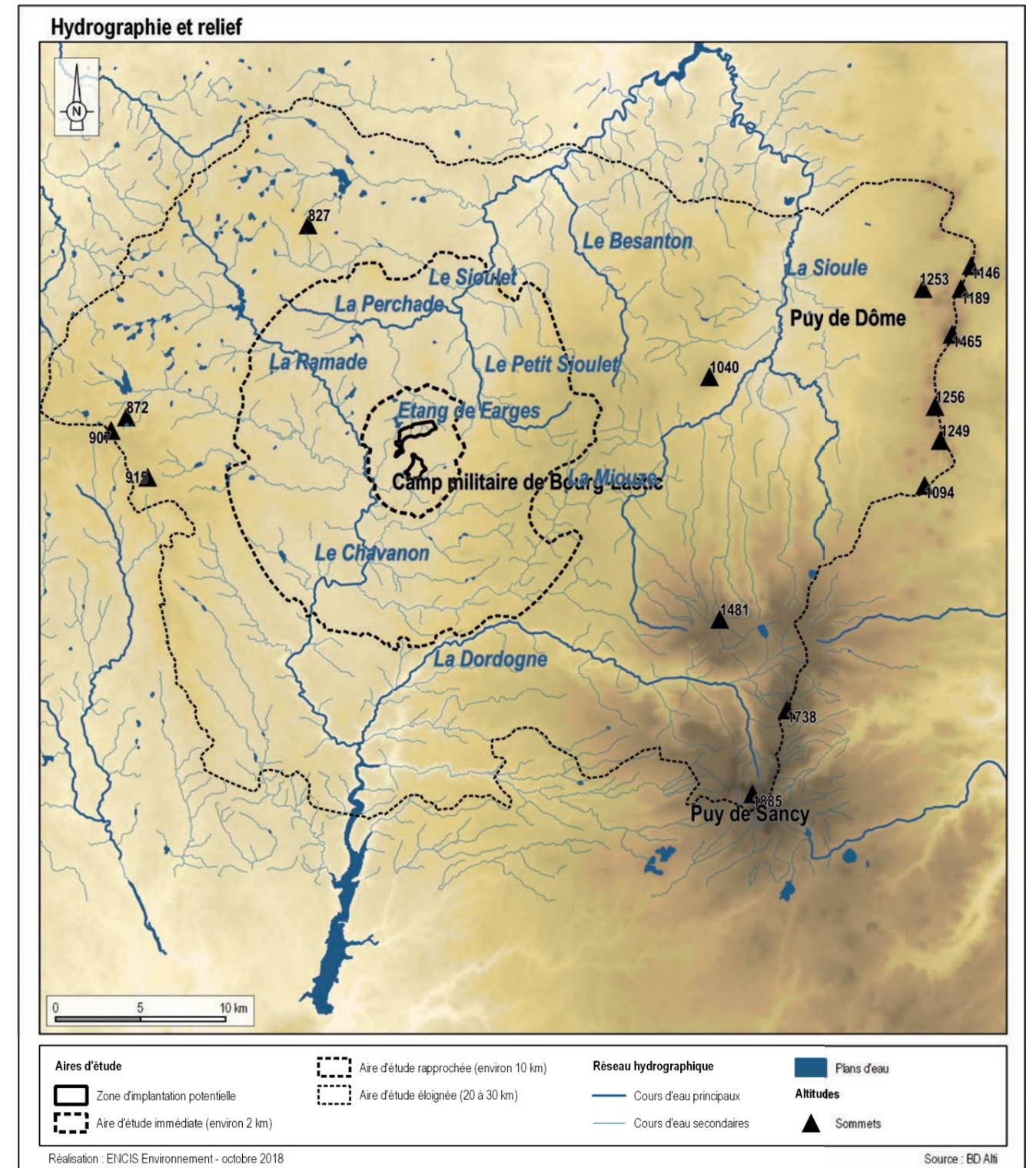
3.1.1.2 Relief et hydrographie

L'aire d'étude globale se trouve à l'ouest de l'ancienne région Auvergne, dans un secteur au relief contrasté allant d'environ 700 m d'altitude (vallée de la Sioule) à plus de 1 800 m (Massif du Sancy). Les principaux éléments de relief sont situés en limite est de l'AEE et correspondent à la Chaîne des Puys et au massif du Sancy.

L'hydrographie constitue un maillage dense en tous sens, composé des principales rivières (Dordogne et Sioule) et de leurs affluents.



Photographie 1 : Vallée encaissée et boisée de la Dordogne



Carte 4 : Hydrographie et relief.

3.1.1.3 Urbanisation et réseaux de communication

La ville la plus importante de l'AEE est La Bourboule avec 2 267 habitants en 2015, au sud-est de l'AEE. L'habitat est ensuite dispersé sous forme de petits bourgs reliés entre eux par un maillage routier.

L'A89 traverse l'AEE selon un axe nord-est / sud-ouest.

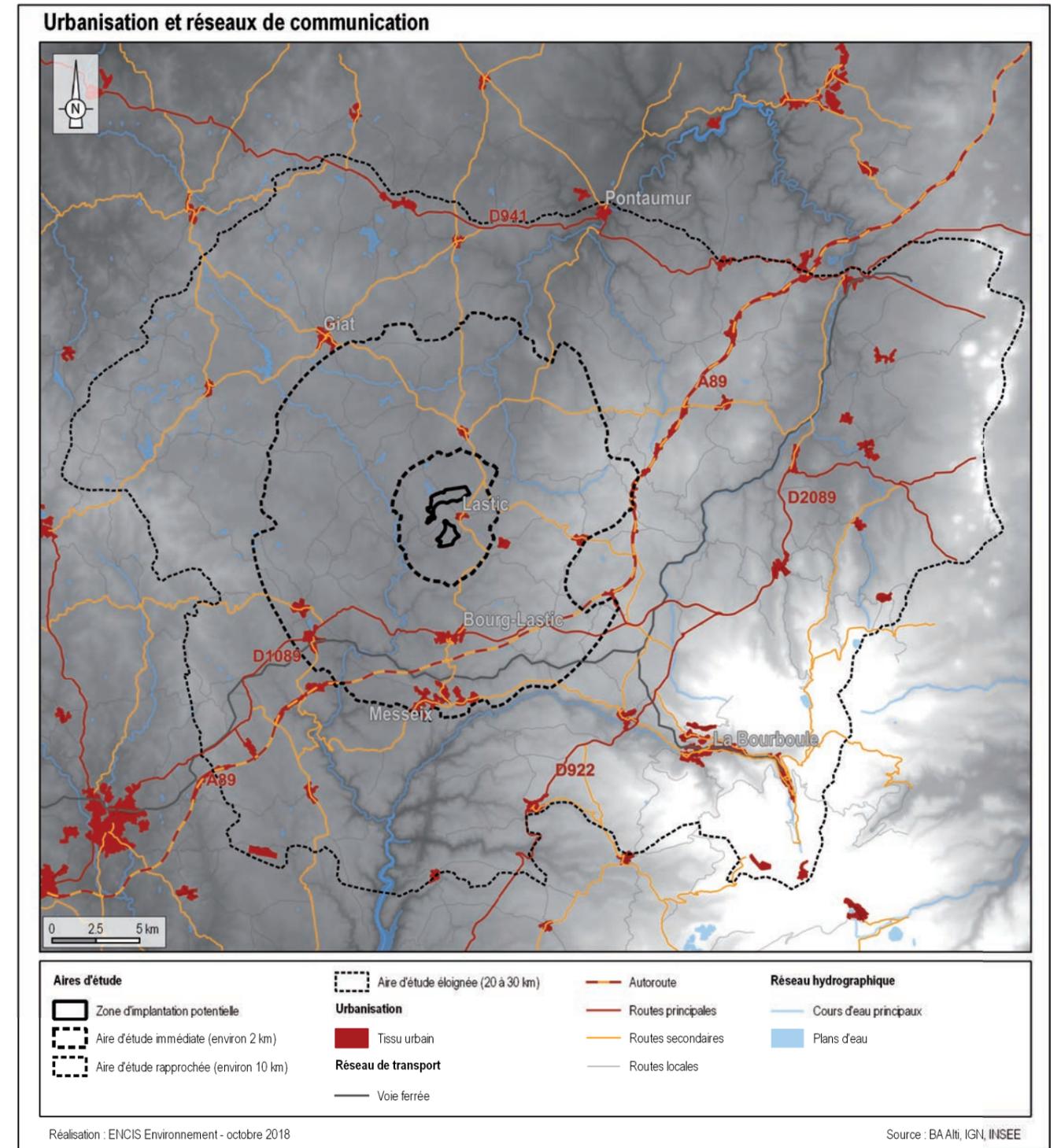
Les axes de circulation restent majoritairement sur les zones les moins accidentées.



Photographie 2 : Axe linéaire de la D1089 au sud-ouest de l'AEE



Photographie 3 : Viaduc du Chavanon sur l'A89 au sud-ouest de l'AEE



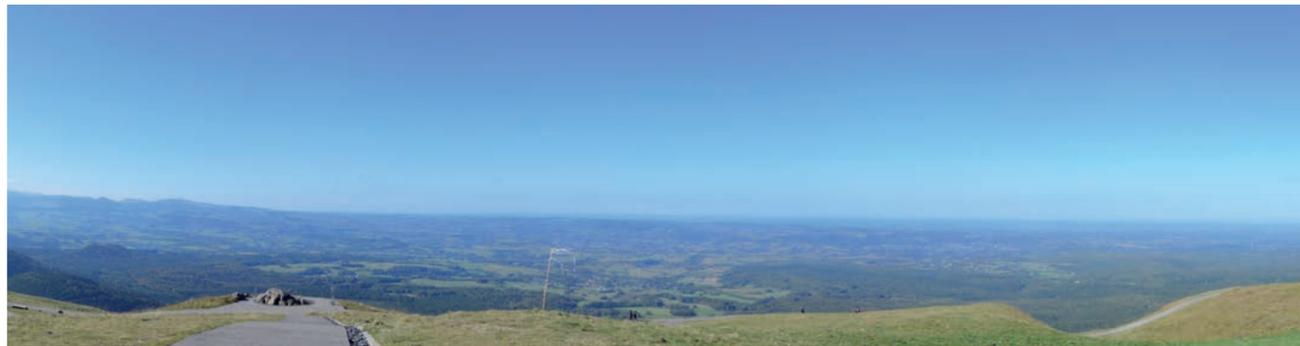
Carte 5 : Urbanisation et réseaux de communication.

3.1.1.4 Occupation du sol

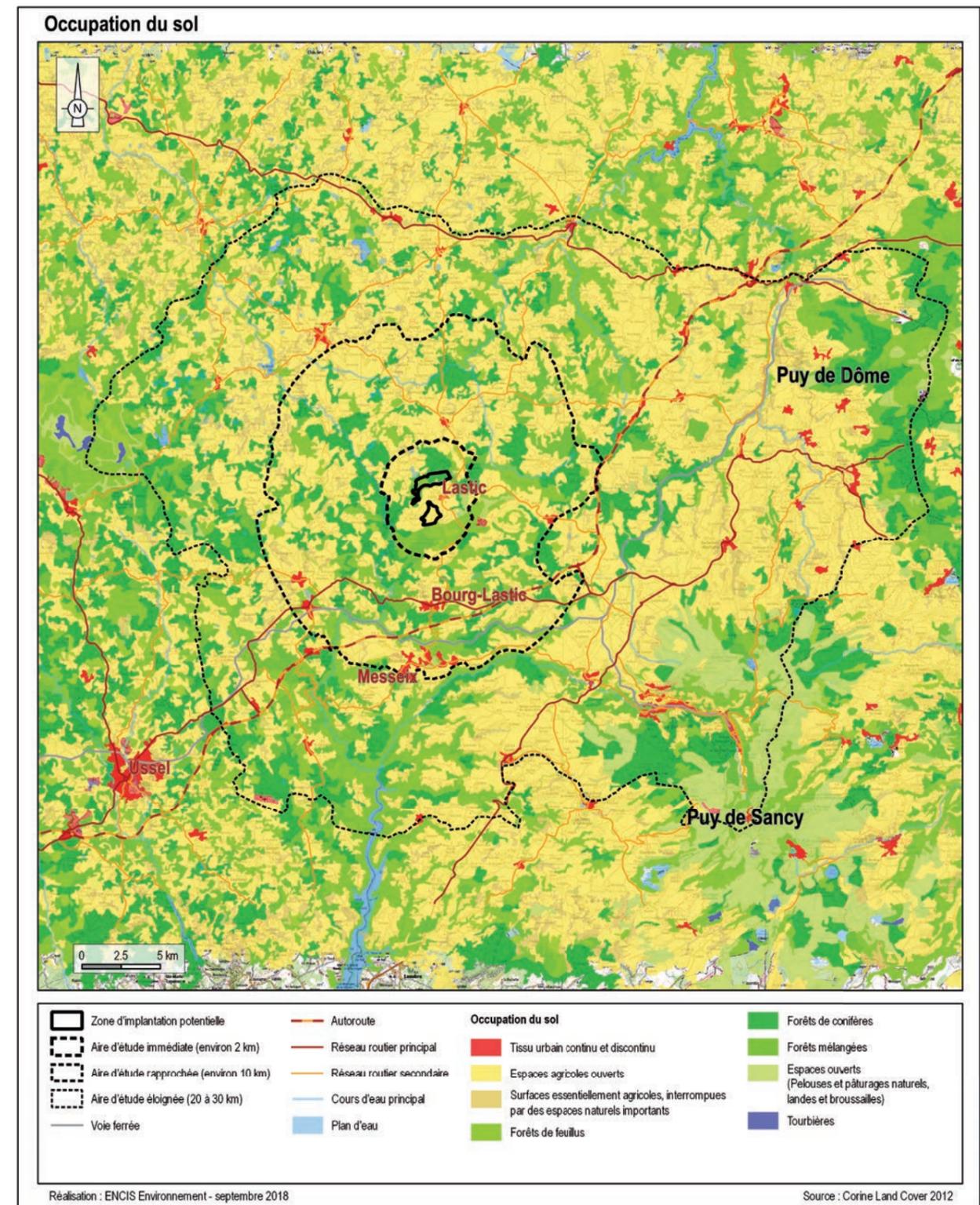
Le territoire étudié est occupée par une mosaïque de terres arables, de prairies et de petits boisements.

Les espaces agricoles ouverts, au bocage encore bien présent, sont composés de pâtures et de cultures dans les plaines tandis que les secteurs au relief plus marqué sont soulignés par les boisements. Ils sont composés à proportions équivalentes de feuillus et/ou de résineux.

Les éléments de relief à l'est de l'AEE (chaîne des Puys et Massif du Sancy) sont couverts d'une végétation rase dégagant de larges panoramas sur la plaine alentour.



Photographie 4 : Bocage des Combrailles depuis le Puy de Dôme



Carte 6 : Occupation du sol.

3.1.2 Les unités paysagères

La définition d'une unité paysagère est donnée dans la version de 2010 du « guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer : « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

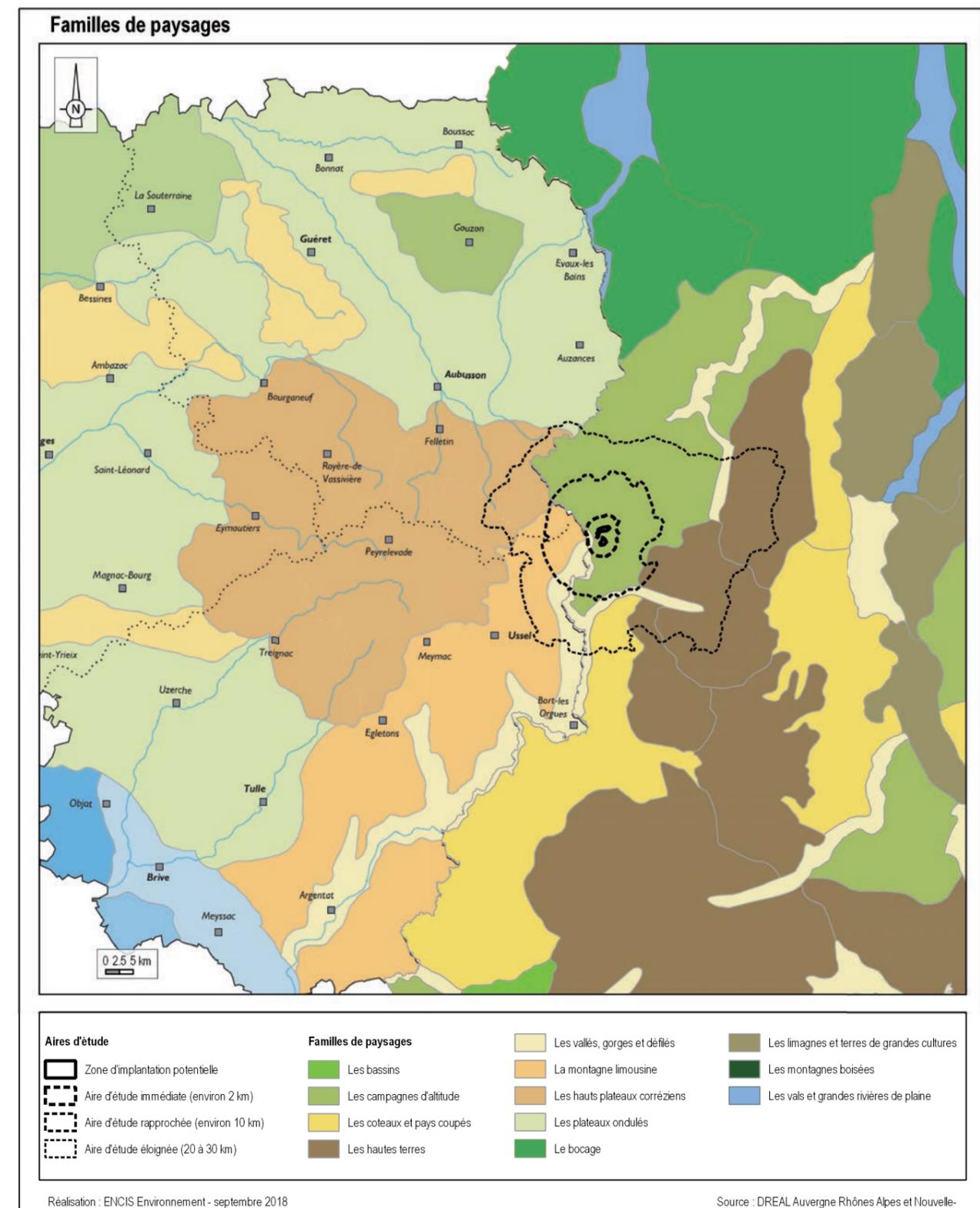
L'analyse cartographique suivante, associée à des sorties sur le terrain, ainsi qu'à la prise en compte des analyses paysagères aux échelles régionales et départementales ont permis d'identifier et de caractériser les paysages de la zone d'étude. Sept grands types de paysages sont présents dans le périmètre d'étude : les campagnes d'altitude ; les hautes terres ; les vallées, gorges et défilés ; les coteaux et pays coupés, les hauts plateaux corrèziens ; la montagne limousine et pour une partie minime au nord de l'AEE, les plateaux ondulés.

A l'intérieur de ces grands ensembles paysagers, onze unités paysagères concernent l'AEE (cf. carte page suivante) :

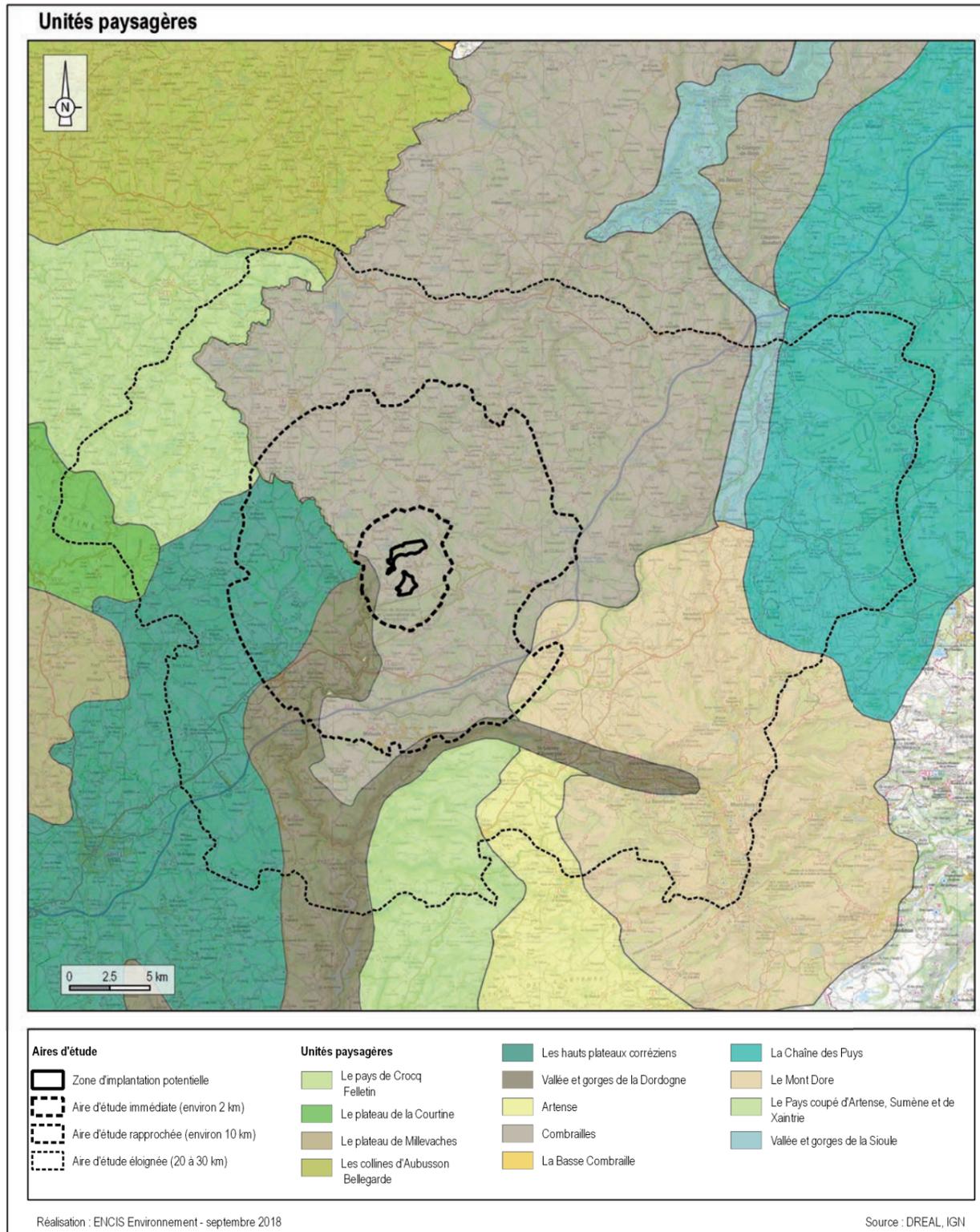
- Les Combrailles,
- Les Hauts plateaux corrèziens,
- Les collines d'Aubusson - Bellegarde,
- La Vallée et les gorges de la Dordogne,
- La Vallée et les gorges de la Sioule,
- Le Pays de Crocq - Felletin,
- Le plateau de la Courtine,
- La Chaîne des Puys,
- Le Mont Dore,
- L'Artense,
- Le Pays coupé d'Artense, Sumène et de Xaintrie.

Ces unités paysagères sont définies grâce aux composantes physiques et humaines du territoire (relief, eau, végétation, cultures, bâti) mises en évidence précédemment, qui, combinées entre elles de manière plus ou moins complexe, révèlent des paysages différents. Elles sont localisées sur la carte page suivante.

Le projet éolien se situe sur l'unité paysagère de Combrailles, qui correspond au grand ensemble des paysages des campagnes d'altitude.



Carte 7 : Grands ensembles paysagers des anciennes régions Auvergne et Limousin



Carte 8 : Unités paysagères

3.1.2.1 Les Combrailles

Cette unité paysagère qui occupe une grande partie de l'AEE correspond à un vaste plateau cristallin de collines et de vallons, parsemé d'étangs, de forêts et de bocage et creusé par des vallées. L'atmosphère de ces paysages repose sur le caractère bucolique d'une campagne d'altitude presque entièrement dédiée à l'élevage ainsi qu'une histoire industrielle chargée du fait de la qualité des ressources du sous-sol. Les Combrailles sont un pays d'arbres, que l'on retrouve isolés, en haies bocagères, en bosquets dans certains prés, en alignement dans les champs ou le long des routes, groupés en forêts ... La dominante agricole laisse dans certains secteurs la place à la forêt et les proportions s'inversent et l'exploitation du bois prend une importance particulière dans le paysage (scieries en entrées de bourgs, grumes en bords de routes...). La place importante de l'arbre dans cette unité paysagère limite fortement les ouvertures visuelles.



Photographie 5 : Paysages boisés des Combrailles depuis le GR4 au nord de l'AEE

3.1.2.2 Les hauts plateaux corréziens

Concernant la partie sud-ouest de l'AEE, cette unité paysagère s'étend au sud de la montagne limousine et est entaillée par la vallée de la Dordogne et ses affluents. L'altitude du plateau est comprise entre 500 et 700 m et le relief est relativement calme. L'ambiance montagnarde dominante repose sur l'omniprésence de la forêt, plutôt feuillue dans la partie basse et plutôt mixte dans la partie haute. Les villes se sont installées le long de la N89 devenue aujourd'hui l'autoroute A89. Ailleurs, l'habitat est dispersé sous forme de fermes ou hameaux isolés dans les espaces dégagés et bien exposés. Le granite et l'ardoise dominant dans les constructions. A l'est d'Ussel, sur le plateau d'Eygurande, les ouvertures se font plus larges et dégagent des perceptions en direction notamment du Puy de Sancy.



Photographie 6 : Ouverture dans les hauts plateaux Corrèziens

3.1.2.3 La vallée et les gorges de la Dordogne

La haute vallée de la Dordogne achève au sud les hauts plateaux corréziens. Les gorges sont particulièrement profondes et boisées tandis que les barrages construits depuis les années 30 ont élargis par endroits la vallée. De nombreux aplombs rocheux dominent la rivière. De nombreux villages de caractères s'égrènent le long de la vallée. Des terrasses plantées de vignes ponctuent également l'ensemble de la vallée.



Photographie 7 : Vallée encaissée et boisée de la Dordogne

3.1.2.4 Le Mont Dore

Entité identitaire du département, cette unité ne présente toutefois pas de limites clairement dessinées. Ce massif volcanique de forme complexe constitue l'image de référence des dépliants touristiques ou des supports de communication. Sa localisation sur un territoire de montagne confiné et facile d'accès a favorisé son attractivité et l'exploitation des ressources dès l'avènement du tourisme au XIX^{ème}. Les caractéristiques de ce massif qui en font ses points d'intérêt sont les nombreux lacs d'origine volcanique, les sommets quasiment tous fréquentés voire aménagés en points de vue et les espaces issus de l'érosion glaciaire. Le massif du Sancy présente également un attrait pour le tourisme thermal, de sports d'hiver ou de nature. Tous ces usages participent à l'évolution des paysages. L'occupation traditionnelle du sol est intimement liée à la topographie, l'altitude et l'exposition. Les étagements montagnards sont ainsi bien marqués :

- étage subalpin : hêtre et sapin ne dépassent pas 1 500 m d'altitude, il s'agit d'un espace d'estive,
- étage montagnard : regroupe formations forestières, espaces cultivés et landes,
- vastes espaces boisés : grandes plaques continues sur les reliefs.

Les sommets de cette unité procurent des vues lointaines.



Photographie 8 : Vue lointaine depuis le Capucin (Massif du Mont Dore)

3.1.2.5 La Chaîne des Puys

Cet ensemble de paysages qui recouvre la Chaîne des Puys et ses abords immédiats s'étire du sud de Beaunit au nord au lac d'Aydat et au secteur d'Olloix au sud. A l'est, ce sont les coteaux de la Limagne qui constituent une limite franche tandis qu'au nord et à l'ouest, la transition est progressive vers les Combrailles dont les franges sont ponctuées d'édifices volcaniques. Cette unité paysagère est composée d'environ 80 puys alignés parallèlement à la faille de la Limagne. La chaîne fait partie d'un ensemble à trois étages comprenant un plateau ancien, aux environ de 800-900 m d'altitude, en partie recouvert par des coulées volcaniques ; les puys largement dominés par le Puy de Dôme (1 465 m) et qui s'étagent entre 1 100 et 1 200 m ; et enfin deux zones de dépression qui encadrent ces Hautes-terres. Inscrite depuis juillet 2018 au patrimoine de l'UNESCO, la Chaîne des Puys et la faille de la Limagne présentent une Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) reposant sur deux critères : représenter des phénomènes naturels ou des aires de beauté naturelle d'une importance esthétique exceptionnelle et être un exemple éminemment représentatif des grands stades de l'histoire de la terre.

Les versants de cette chaîne sont principalement forestiers et traduisent plusieurs dynamiques correspondant à trois types de forêt :

- les replantations du XIX^{ème} et poursuivies au XX^{ème} ont laissé de remarquables massifs où le pin domine,
- l'évolution spontanée vers une forêt de feuillus complexe, parfois mélangée à des résineux, suite à l'abandon des pratiques de parcours (pâturage),
- des plantations récentes résineuses engendrant une fermeture des paysages depuis les axes routiers notamment et une perte de lisibilité de la forme des puys.

L'eau qui s'infiltré n'est pas apparente dans la chaîne mais à sa périphérie.

L'exploitation du sous-sol (pouzzolane) a modifié l'apparence de certains sites (puys de la Vache, de Lassolas, Granevoire) où la végétation spontanée se réinstalle difficilement.

L'abandon progressif du pâturage a également modifié le paysage et aboutit au reboisement des pentes. Le cheptel ovin est à nouveau en cours d'augmentation dans une logique de gestion des milieux et

des paysages.

La fascination pour le Puy de Dôme, sommet phare de la chaîne, se traduit par le nombre d'aménagements qui le concerne en permanence, notamment pour en faciliter l'accès. Ils s'inscrivent dans le cadre de l'Opération Grand Site qui vise à mettre en valeur les qualités de ce site face à une surfréquentation qui peut parfois poser problème. Ces sommets permettent des vues lointaines et dégagées.



Photographie 9 : Vue lointaine depuis le Puy de Dôme

3.1.2.6 Le Pays coupé d'Artense, Sumène et de Xaintrie

Situé au sud de l'AEE, cette unité paysagère est découpée par une multitude de rivières (principalement orientées est-ouest), toutes affluentes de la vallée de la Dordogne. Le paysage est composé d'une succession de vallées encaissées et boisées, collines et plateaux bordant les franges ouest des Hautes-terres et allant des gorges de la Dordogne (au nord) à celles de la Cère et au Bassin d'Aurillac (au sud). Les profondes vallées inaccessibles contrastent avec les paysages agricoles des plateaux occupés par l'habitat. Ces paysages ouverts relativement élevés rendent possibles des vues spectaculaires des grands ensembles adjacents à savoir la vallée de la Dordogne d'un côté et les massifs montagneux de l'autre. Ces pays coupés sont des espaces de transition dans lesquels s'estompent les ensembles qui les bordent. Cette transition est marquée par plusieurs signes tels que : l'apparition des vacheries et les alignements de frênes et de hêtres, le site naturel de la cascade de Salins, les limites de la Xaintrie et le châtaigner. Éloigné des grands axes de communication, il s'agit d'un territoire de marge. Cet ensemble de paysage se situe au centre du plus grand complexe hydroélectrique à cheval sur l'Auvergne et le Limousin.

3.1.2.7 La vallée et les gorges de la Sioule

Cette unité paysagère présentant une ambiance pittoresque de gorges sauvages s'étend à l'ouest de la Chaîne des Puys, selon un axe nord-sud. La route des gorges qui longe la Sioule au fond des gorges est considérée comme une des plus belles routes d'Auvergne. De nombreux moulins, aujourd'hui en ruines, ponctuaient le cours de la Sioule. Les villages sont implantés dans les secteurs où la vallée s'élargit. Les pentes trop abruptes étant laissées aux forêts ou au parcours (troupeaux de moutons gardés). Cette pratique ayant largement disparu, ces secteurs évoluent vers de la lande qui se reboise peu à peu. La réalisation de grandes retenues (Fades, Queuille) a profondément transformé les paysages dans la partie centrale des gorges sur une dizaine de kilomètres. Près du barrage des Fades, une grande carrière en phase

d'enrichissement laisse aujourd'hui une atmosphère de paysage post-industriel en ruines.



Photographie 10 : Vallée de la Sioule

3.1.2.8 Le Pays de Crocq - Felletin

Concernant le nord-ouest de l'AEE, cette unité paysagère s'étage entre 650 et 800 m d'altitude et présente une succession de reliefs arrondis encadrant des fonds humides. Les replats sont pâturés tandis que les sommets des collines sont occupés par des forêts, principalement de résineux. De très beaux éléments de bocage subsistent localement et de nombreux étangs rendent le paysage changeant dans une topographie moins vallonnée. Le bâti est rassemblé en villages et hameaux dans les secteurs les plus ensoleillés.

Cette unité constitue une transition douce entre les unités strictement montagnardes (Vassivière, Millevaches) et celles des collines d'Aubusson - Bellegarde.

3.1.2.9 Le plateau de la Courtine

Cette petite unité paysagère concerne une pointe à l'ouest de l'AEE. Le plateau métamorphique (gneiss) est découpé par des vallées profondes. Il présente des altitudes entre 800 et 900 m d'altitude et ouvre de larges vues vers l'Auvergne, le Massif du Sancy et le Puy de Dôme. L'habitat est très limité et principalement localisé en périphérie du camp militaire qui occupe 6 000 ha.

3.1.2.12 L'Artense

Ce plateau concerne l'AEE sur une pointe au sud-est. Il porte l'essentiel des activités humaines à savoir élevage et habitat (dispersé et peu nombreux). L'altitude y est comprise entre 900 et 1 200 m et le relief y est peu prononcé. Il s'agit d'un espace éloigné des grands axes de communication qui le rend difficile d'accès. L'Artense est un bocage d'altitude où les parcelles sont souvent délimitées par des murets en pierres, parfois surmontés de frênes et de noisetiers. Les prairies sont toutefois de moins en moins nombreuses, recouvertes par les fougères ou fermées par les plantations d'épicéas. L'Artense est également caractérisé par sa richesse en eau sous forme de lacs, zones humides, tourbières...



Photographie 11 : Plateau de l'Artense

3.1.2.13 - Les collines d'Aubusson - Bellegarde

Une petite pointe seulement concerne la partie nord de l'AEE.

L'aire d'étude éloignée couvre une petite partie de la pointe ouest de cette unité très homogène. Cette succession de plateaux aux reliefs doux annonce la naissance de la montagne limousine. Situées entre 600 et 700 mètres, ces hautes collines qui s'étirent jusqu'aux monts de Sardent sont traversées par la vallée boisée de la Creuse. A l'ouest, les boisements sont plus présents et donnent une impression de continuité entre les monts de Guéret et le pays de Vassivière. Plus à l'est le relief s'adoucit. La forêt laisse place au bocage. La principale ville, Aubusson (3 700 hab.), établie dans la vallée encaissée de la Creuse, a conservé un centre historique de caractère. Sermur à l'est, se distingue nettement dans le paysage par son implantation en haut de la colline. À l'ouest, les bourgs de Saint-Georges-la-Pouge (357 hab.), le Donzeil (184 hab.) et Saint-Sulpice-les-Champs (386 hab.) sont bordés de petits hameaux.



Photographie 12 : Plateau vallonné et boisé au nord de Saint-Georges-la-Pouge

3.1.3 Le bassin d'influence visuelle

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Des paysages d'openfields en plaine offrent de grands champs visuels alors que des paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Dans le cadre de l'analyse de l'état initial, une première modélisation est réalisée pour envisager les sensibilités visuelles liées à l'implantation d'éléments de grande hauteur dans la ZIP. Une seconde modélisation sera effectuée pour définir le bassin d'influence visuel du projet qui sera retenu par le maître d'ouvrage.

Note : Sur les photographies présentées par la suite, un trait rose symbolise l'emprise de la ZIP dans la vue. La hauteur du trait par rapport à l'horizon correspond à la hauteur maximale d'un projet de grande hauteur (250 m) dans la ZIP.

Contexte global des perceptions visuelles par unité paysagère

D'après la carte de la zone d'influence visuelle, présentée page suivante, des éléments de 250 m de haut seraient perceptibles depuis la majeure partie du territoire. L'est de l'AEE est cependant moins sujet aux perceptions potentielles de la ZIP en raison des masques liés au relief. Les sommets de la Chaîne des Puys sont toutefois des espaces de perceptions potentielles en raison des vues dégagées et dominantes qu'ils permettent aux alentours. Cette carte permet de mettre en évidence les secteurs depuis lesquels un projet de grande hauteur situé dans la ZIP ne sera pas visible de manière quasi certaine. Ainsi, les fonds de vallées, en particulier les gorges de la Sioule, n'offrent aucune perception d'un projet de grande hauteur dans la ZIP.

Perceptions visuelles selon les ensembles paysagers

Les perceptions visuelles varient selon les unités paysagères. On retrouve cependant des typologies de perceptions similaires suivant les grands ensembles paysagers (cf carte 7).

Les campagnes d'altitude (unité paysagère des Combrailles) : Du fait du caractère vallonné de l'ensemble de paysages strié par les multiples petits vallons et gorges des affluents de la Sioule, du Sioulot, ... de nombreuses anciennes voies de circulation avaient été aménagées sur les lignes de crêtes des coteaux. La position panoramique récurrente que ces routes génèrent, comme la quantité des petits vallons dans lesquels on plonge souvent, font de ces deux éléments liés au relief des motifs paysagers de l'ensemble et des sources potentielles de perceptions de la ZIP. **La sensibilité de cette unité est très faible.**

Les vallées, gorges et défilés (Dordogne, Sioule et leurs affluents) : le caractère très encaissé, surplombé de versants abrupts boisés et ponctués de ressauts rocheux font que cette unité paysagère est peu propice aux perceptions visuelles de la ZIP.

Comme le montre la carte de la Zone d'Influence Visuelle page suivante, les zones de visibilité théorique sont situées relativement à l'écart de la vallée. Celles-ci sont par ailleurs maximisées car elles ne prennent pas en compte les structures bocagères, nombreuses sur ces zones de plateau. Cet éloignement ne permet pas de percevoir nettement la vallée, très encaissée et boisée. La ZIP est parfois perceptible à l'horizon mais elle est très peu prégnante en raison de la distance (plus de 12 km). On ne peut donc pas parler de réelle covisibilité avec la vallée, celle-ci disparaissant sous les boisements. Les points de vue les plus emblématiques sur la vallée ne sont par ailleurs pas situés dans le périmètre de l'AEE mais beaucoup plus au sud, à la limite entre Corrèze et Cantal. La sensibilité de la vallée de la Dordogne est par conséquent considérée comme très faible dans l'aire d'étude éloignée.

Depuis l'aire d'étude rapprochée, l'affluent de la Dordogne, le Chavanon, est également encaissé. Le haut des versants permet quelques rares vues vers la ZIP. Ces panoramas ne permettent en général pas de percevoir la vallée à cause des nombreux boisements qui recouvrent les versants et qui occupent en partie le plateau. On ne peut donc pas ici non plus parler de covisibilité directe avec la ZIP.

Au plus proche, soit environ 2 km, des fenêtres sont possibles au niveau du bourg de Laroche-près-Feyt. Les éoliennes sont alors bien visibles mais la vallée est noyée dans la végétation, il n'y a par conséquent pas d'effet de dominance ou du surplomb sur cette dernière.

La sensibilité de la vallée dans l'aire d'étude rapprochée est considérée comme très faible.

Les Hautes-terres (unités paysagères du Mont Dore et de l'Artense) : l'altitude de ces espaces et l'importance des espaces ouverts qui les composent permettent de nombreuses perceptions de la ZIP. **La sensibilité de cette unité est faible.**

Les hauts plateaux corréziens (unité paysagère du Pays de Crocq Felletin) : présentant une altitude peu élevée et une topographie et une occupation du sol diversifiées, ces paysages alternent entre espaces ouverts et fermés ménageant ainsi des perceptions variables de la ZIP. **La sensibilité de cette unité est très faible.**

La montagne limousine (unité paysagère des hauts plateaux corréziens) : la dominante boisée de cette unité paysagère constitue un obstacle visuel aux perceptions potentielles vers la ZIP. Cependant, des espaces ouverts du plateau rendent possibles un certain nombre de perceptions. **La sensibilité de cette unité est très faible.**

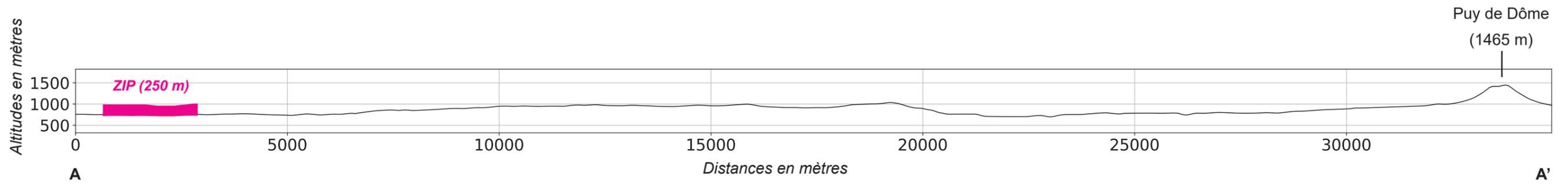


Figure 3 : Coupe topographique entre la ZIP et le Puy de Dôme.

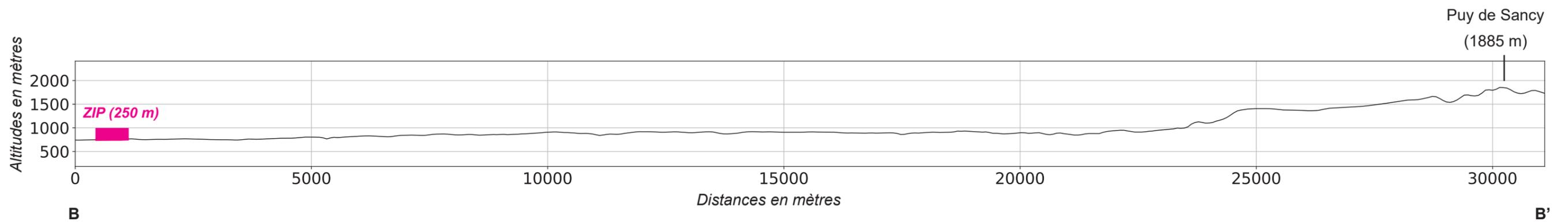
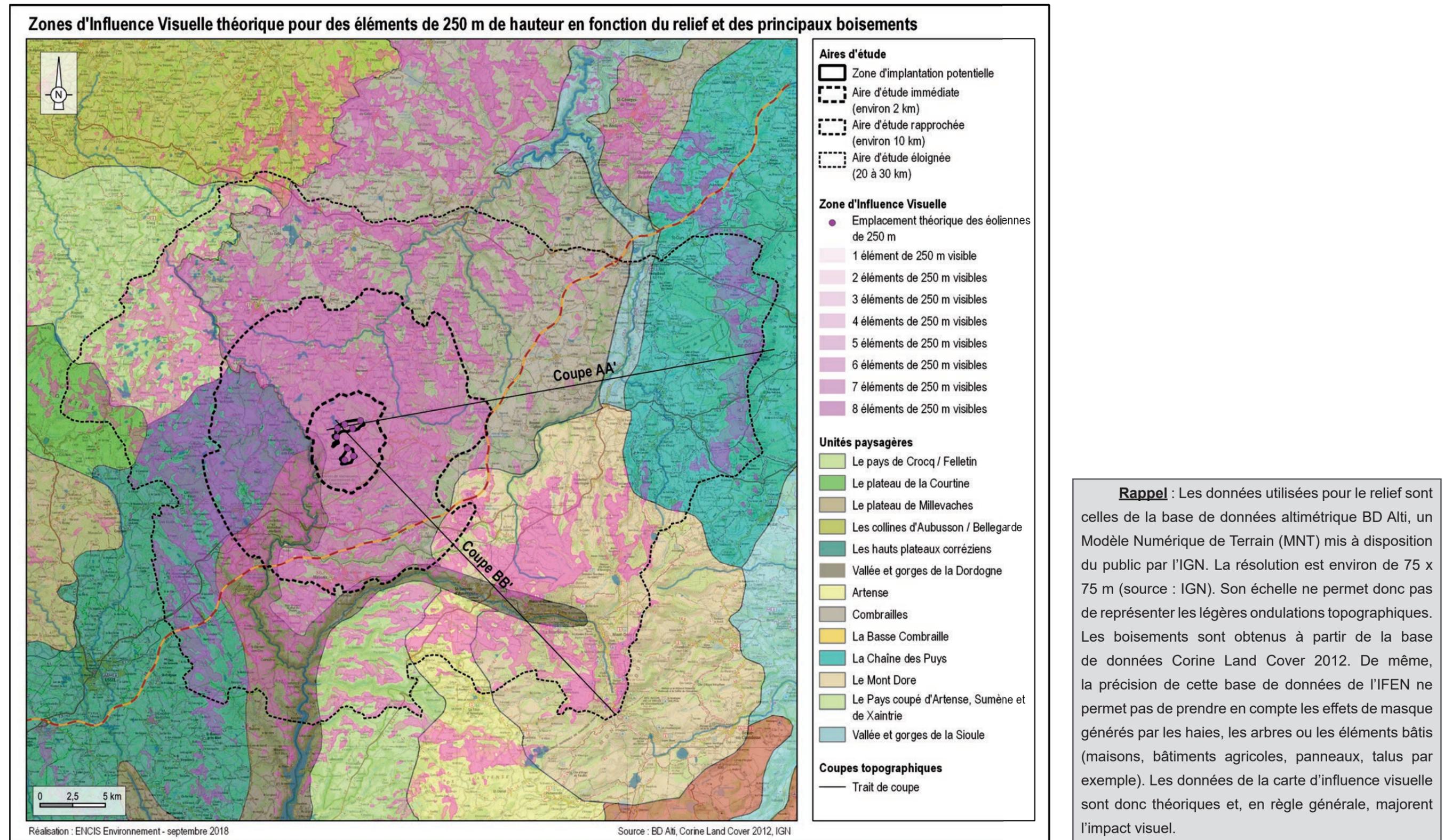


Figure 4 : Coupe topographique entre la ZIP et le Puy de Sancy.



Carte 9 : Zone d'influence visuelle théorique d'éléments de grande hauteur (250 m) dans la zone d'implantation potentielle.

3.1.4 Les perceptions sociales du paysage

La définition du paysage la plus largement reprise et qui fait autorité est celle de la « Convention Européenne du Paysage » dite « Convention de Florence » signée par le Conseil de l'Europe le 20 Octobre 2000. Le paysage y est notamment défini à travers le regard et le sentiment des observateurs : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il s'agit donc dans cette partie de recenser et de comprendre les représentations sociales du paysage de l'état initial à travers la bibliographie et l'iconographie existante sur **l'identité des paysages et leur histoire, mais aussi sur les paysages reconnus réglementairement, représentés par des artistes, signalés pour le tourisme.**

3.1.4.1 Les facteurs d'évolution des représentations du paysage

La perception du paysage peut être affectée ou sublimée par divers facteurs :

- **Une dimension temporelle** : l'interprétation du paysage évolue. Ses éléments sont « vus » d'une manière différente selon les époques. Il était inconcevable aux débuts des congés payés d'aller en vacances pour visiter les marais salants autour d'Aigues-Mortes, c'était un lieu de production, une industrie. Aller à la campagne pour se « ressourcer » n'était pas non plus à la mode, chacun connaissait la campagne, et n'y trouvait pas d'intérêt « relaxant ». Elle avait une fonction plus productive et quotidienne.

Comme le précise Graham Fairclough¹, les éléments du paysage se banalisent, évoluent et s'approprient au fur du temps : « En prenant de l'ancienneté, les nouveautés (constructions ou forêts, villes ou exploitations agricoles, parcs éoliens ou encore autoroutes) suscitent un intérêt et un respect croissants, leur acceptation résultant soit d'un processus de familiarisation, soit tout simplement d'une réconciliation puis d'une assimilation. »

- **Le résultat de sentiments** : « Les perceptions se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur l'appareil neuro-sensitif des individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec les centres cérébraux de la mémoire. Tel paysage, par le spectacle qu'il offre au regard, par les sons qui en émanent, par les odeurs qui s'en dégagent ou par les sensations tactiles qu'il suscite agit sur la sphère neurosensorielle et provoque des impressions ou des sentiments en interagissant avec les enregistrements mémoriels. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans le champ des sensations et des sentiments. » (Briffaud S., Luginbühl Y., 2013).

- **Le résultat de valeurs sociales** : l'appropriation ou l'attachement à des lieux dépend des valeurs

sociales et culturelles de l'individu et de son expérience. Des caractéristiques esthétiques du paysage (cohérence, lisibilité, qualité, caractère fantasmagorique, etc.) peuvent donc être communes à une société ou un groupe d'individu (ex : goût pour la symétrie, sentiment d'appartenance territoriale, association entre bien-être / santé et paysage, etc.).

- **Le résultat de besoins et intérêts individuels** : selon l'expérience de chacun, des caractéristiques particulières confèrent à certains paysages une importance particulière (ex : favoriser le calme, besoin de découverte nature, favoriser des paysages ouverts ou intimistes, etc.).

3.1.4.2 Synthèse des paysages identitaires du territoire d'étude

L'inventaire des sites et monuments protégés institutionnellement (monuments historiques, sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, etc.) est réalisé au chapitre 3.2.2.

La chaîne des Puys constitue l'ensemble paysager le plus reconnu de l'aire d'étude globale. La reconnaissance est à la fois institutionnelle (inscrite au patrimoine mondiale de l'UNESCO, site inscrit, site classé, Opération Grand Site de France), mais également touristique avec une forte fréquentation et accessibilité des différents sommets dont le plus emblématique est le Puy de Dôme et ce dès le XIX^{ème} siècle. Point culminant de l'aire d'étude globale, ce sommet très fréquenté permet des vues lointaines.

¹ Fairclough Graham, « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », in Martine Berlan-Darqué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2007

3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets connus

L'inventaire des parcs éoliens existants et des « projets connus » est nécessaire en vue d'étudier les éventuelles covisibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

Plus la distance séparant le projet à l'étude et le parc existant ou « projet connu » est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens existants ou en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou autorisés deviennent des éléments structurants avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

3.1.5.1 Les parcs éoliens existants

Les parcs éoliens existants font partie intégrante du paysage de l'état initial.

Trois parcs éoliens en exploitation ont été recensés dans le périmètre d'étude global : le parc éolien de CEPE de Bajouve, le parc de Bois de Bajouve et le parc de Sioulet Chavanon.

3.1.5.2 Les projets connus

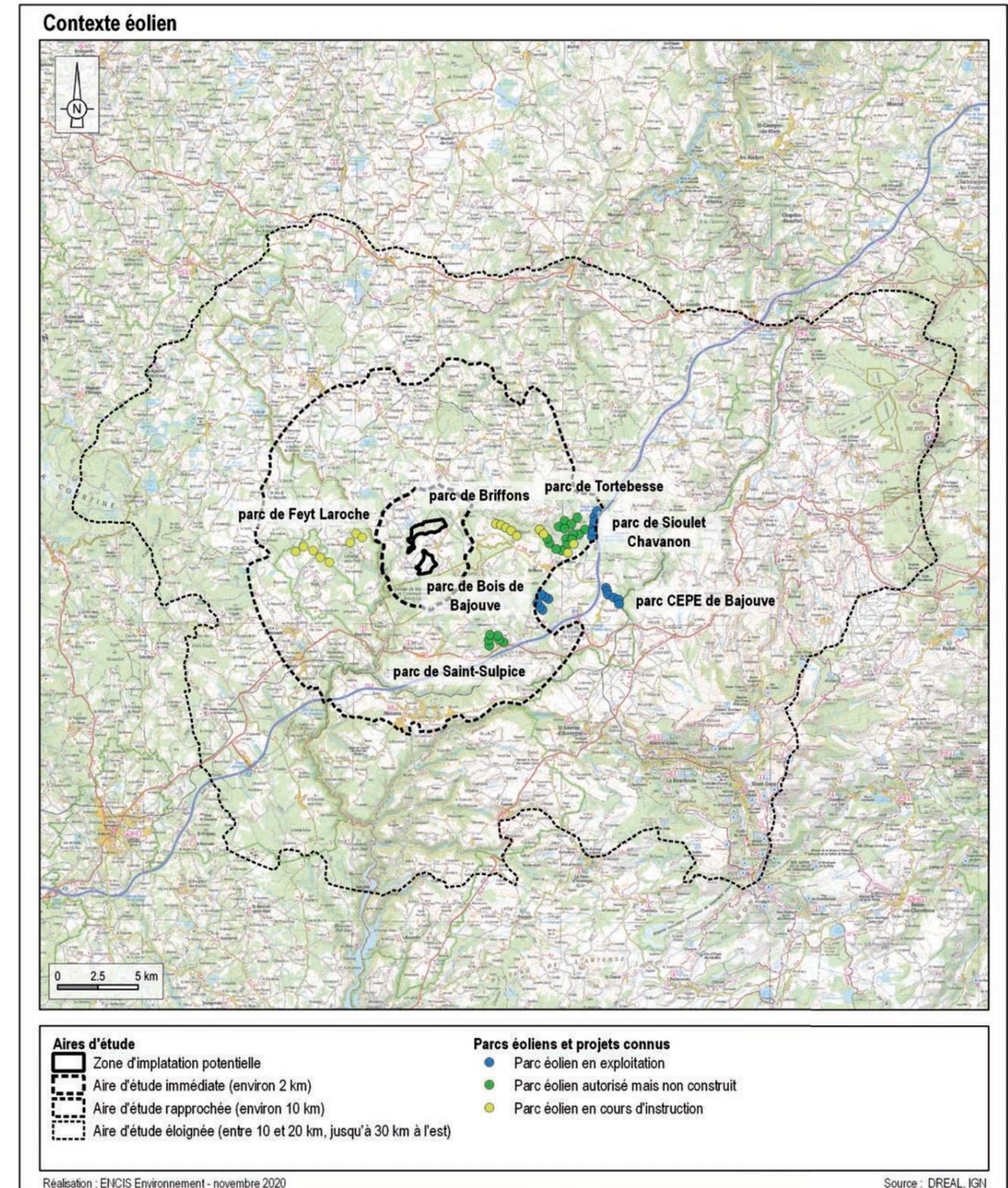
Les « projets connus » sont les projets en instruction bénéficiant d'un avis de l'autorité environnementale et / ou soumis à un dossier d'incidence et enquête publique.

L'inventaire des « projets connus » (éoliens ou autres) est disponible chapitre 6.3.8, en préalable de l'analyse des effets cumulatifs.

En l'occurrence, on dénombre deux parcs éoliens autorisés, le parc de Saint-Sulpice et le parc de Tortebeffe. Deux projets sont en cours d'instruction, le projet de Briffons et le projet de Feyt Laroche.

Presque tous ces parcs et projets sont regroupés à l'est du projet de Lastic et forment un « pôle éolien ».

Les effets cumulés avec ces différents parcs et projets connus seront attentivement étudiés dans la partie impact.



Carte 10 : Parcs éoliens et projets connus.

3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée s'étend de 10 km à 20 km, voire localement près de 30 km (AEE étirée au nord-est pour intégrer la Chaîne des Puys) de la zone d'implantation potentielle. Dans ce périmètre, nous analyserons les perceptions visuelles et nous réaliserons l'inventaire patrimonial et touristique.

3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines

Selon les contextes paysagers (topographie, végétation et bâti), les perceptions visuelles sont très variables.

Par ailleurs, il faut distinguer les situations de perceptions visuelles statiques (table d'orientation, promontoire, village, lieu touristique, etc.) des situations de perceptions dynamiques (axe de déplacement routier ou ferroviaire, chemin de randonnée).

Grâce à un reportage photographique, des coupes topographiques et une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV), nous dressons dans ce chapitre une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis les lieux de vie principaux et depuis les principaux axes de déplacements.

3.2.1.1 Les perceptions visuelles depuis les lieux de vie

Les principales villes de l'AEE, ont été déterminées à partir de la carte IGN et des données INSEE de population. Dans le reste de l'aire d'étude, l'habitat prend la forme de petits bourgs et hameaux de moins de 1 000 habitants. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été analysées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

La Bourboule (2 267 habitants en 2015)

Située à environ 17,8 km au sud-est de la ZIP, la ville s'étend le long des rives de la Dordogne, enjambée par une douzaine de ponts, à 852 m d'altitude. La Bourboule est localisée au cœur du Parc

Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) et du Massif du Sancy. Elle présente des caractéristiques et un développement liés à ses atouts touristiques que sont les thermes mais également les activités liées à la montagne environnante (randonnée l'été, sports d'hiver...). Le développement de la ville autour du thermalisme date de la Belle Epoque mais l'origine de cette occupation humaine remonterait à l'époque gallo-romaine. Au début des années 1900, la «reine des villes d'eaux» prend une réputation internationale dans le traitement des affections respiratoires et cutanées. L'architecture de la ville est également marquée par les constructions de cette époque. En 1896, la construction du premier barrage sur la Dordogne permet l'électrification de la ville et la mise en circulation d'un tramway. Après la seconde guerre mondiale, la ville connaît la reconstruction et une reconversion partielle de son activité vers une clientèle bénéficiaire des prestations sociales. Aujourd'hui, le thermalisme est encore un des piliers de l'économie bourboulennaise à côté d'un tourisme nouvelle génération mettant en valeur les richesses naturelles des volcans.

Par sa situation dans le fond de vallée de la Dordogne, entouré par des monts boisés, le bourg de La Bourboule et ses abords ne présentent aucune relation visuelle avec la ZIP.

La sensibilité est nulle.

Mont-Dore (1 328 habitants en 2015)

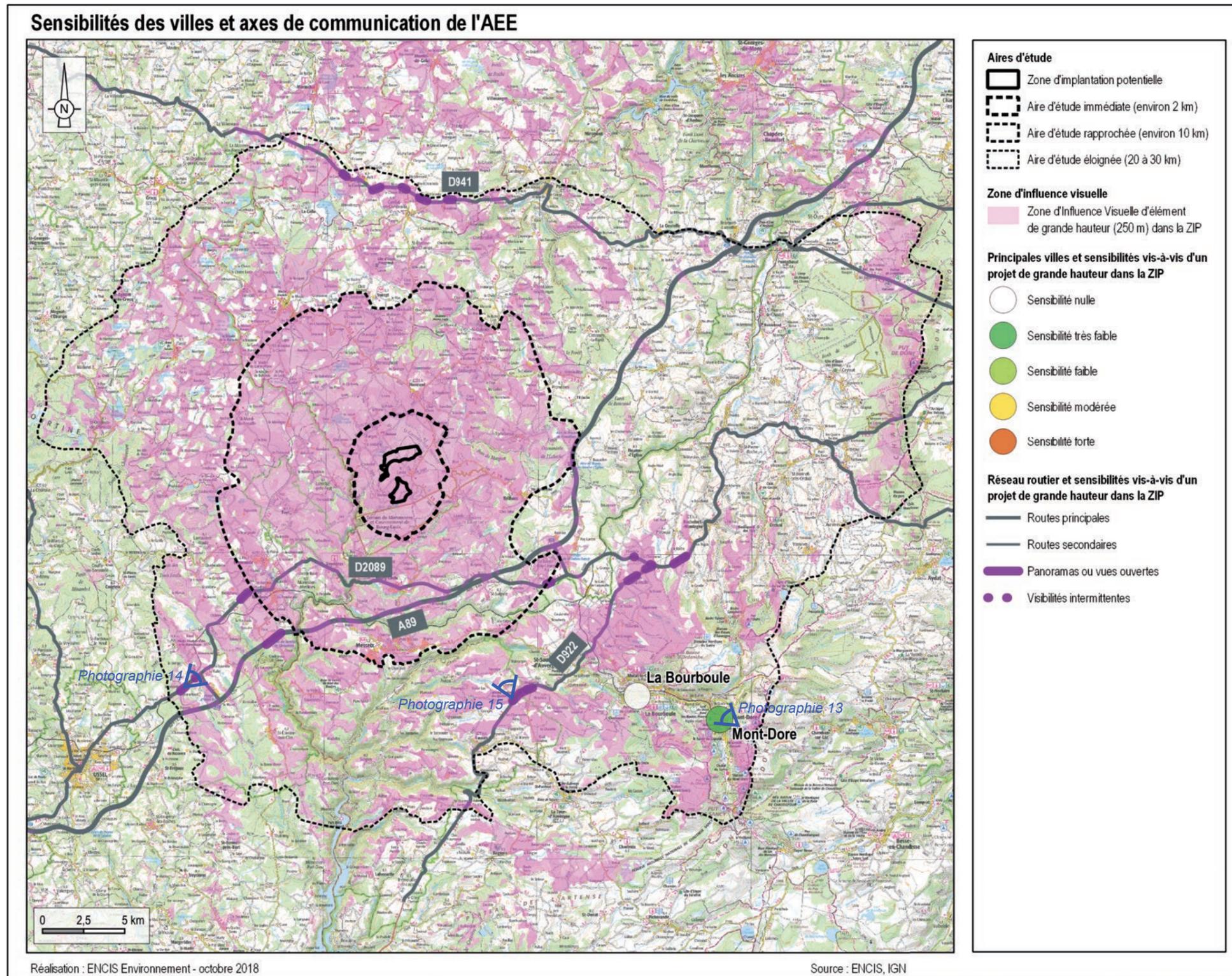
Située à environ 21 km au sud-est de la ZIP, la ville du Mont-Dore se situe dans la continuité de La Bourboule, dans la vallée de la Dordogne. Cette station thermale de montagne se situe au carrefour de nombreuses activités de loisirs été comme hiver.

Par sa situation dans le fond de vallée de la Dordogne, entouré par des monts boisés, le bourg du Mont Dore et ses abords ne présentent aucune relation visuelle avec la ZIP. Quelques rares perceptions sont toutefois envisageables comme depuis la D36 sur le Puy Mareilh. La ZIP n'est cependant perceptible que partiellement puisqu'en partie masquée par le relief à l'avant-plan (Puy Gros et Banne d'Ordanche).

La sensibilité est très faible.



Photographie 13 : Visibilité partielle et lointaine depuis la D36, sur les pentes des Monts Dore.



Carte 11 : Perceptions visuelles depuis les villes et routes principales de l'aire d'étude éloignée.

3.2.1.2 Les perceptions visuelles depuis les principaux axes de déplacement

Les principaux axes de circulation dans l'AEE sont déterminés à partir de la carte IGN. La carte page précédente donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

L'A89 au nord-est et au sud-ouest de l'AEE

L'A89, autoroute trans-européenne reliant Bordeaux à Genève, traverse l'AEE selon un axe principal nord-est / sud-ouest. A l'échelle de l'aire d'étude globale, elle relie Riom, au nord de Clermont-Ferrand à Ussel.

De manière générale, l'axe est principalement encaissé en déblais et traverse des secteurs au relief important empêchant les échappées visuelles vers la ZIP. Quelques ouvertures sont identifiées, offrant des fenêtres vers la ZIP furtives et partielles. En effet, celle-ci est systématiquement masquée de manière partielle par le relief souvent boisé qui se présente à l'avant-plan. **La sensibilité est très faible.**

La D941 au nord de l'AEE

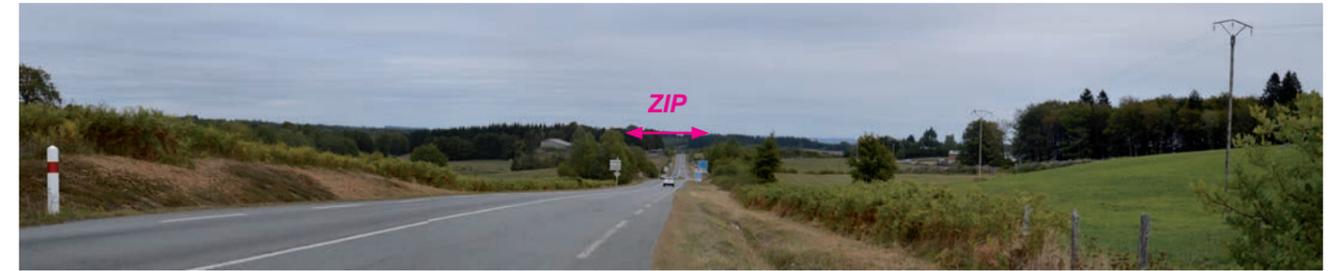
Cet axe relie Aubusson à Clermont-Ferrand et traverse l'AEE en limite nord selon une orientation ouest/est. Il traverse les paysages agricoles des Combrailles, relativement ouverts. Malgré ces caractéristiques, les vues sont rapidement arrêtées par le contexte boisé et le relief à l'arrière-plan qui limitent fortement les perceptions de la ZIP. D'autre part, la route est souvent accompagnée d'arbres d'alignement voire de boisements. Quelques ouvertures visuelles permettent des vues très partielles (la ZIP est lointaine et masquée en grande partie par le relief et les boisements), au nord-ouest de la ZIP tandis qu'au nord-est, aucune perception n'est identifiée. **La sensibilité est très faible.**

La D2089 à l'est de l'AEE

Cette route relie Clermont-Ferrand à Bourg-Lastic puis Merlines. A l'est de l'AEE, le relief marqué ne laisse que très peu de possibilités de perceptions de la ZIP. Une ouverture visuelle est identifiée à proximité de Laqueuille où la route est en position haute et la ZIP se trouve dans son axe. Celle-ci reste cependant peu perceptible en raison du relief à l'avant-plan qui la masque en majorité. **La sensibilité est très faible.**

La D1089 au sud-ouest de l'AEE

Cet axe relie Ussel à Merlines (et poursuit l'axe de la D2089). Cette route pointe globalement dans l'axe de la ZIP qui s'expose ainsi à des perceptions partielles même si le contexte de bord de route est fermé par les boisements. La ZIP (une partie) se trouve alors encadrée dans l'axe de la route. **La sensibilité est très faible.**



Photographie 14 : ZIP dans l'axe de la D1089 mais largement masquée par les boisements en avant-plan.

La D922 au sud-est de l'AEE

Cette route relie Aurillac (au sud de l'AEE) à Laqueuille. Les paysages traversés alternent entre des vallées encaissées et boisées au sud (La Burande, la Mortagne) n'offrant aucune possibilité d'échappée visuelle et des espaces ouverts en position haute permettant des vues dégagées sur les alentours comme c'est le cas au nord de Tauves. Ces vues dégagées sont toutefois limitées par l'éloignement et le relief et les boisements à l'avant-plan qui limitent les perceptions de la ZIP. **La sensibilité est faible.**



Photographie 15 : Vue ouverte vers la ZIP, en grande partie masquée par le relief et la végétation, depuis la D922.

Globalement, les nombreux monts souvent boisés présents sur le territoire d'étude jouent un rôle de masque visuel important. Les axes routiers sont parfois accompagnés d'alignements d'arbres ou longés de boisements qui s'ajoutent à ces masques. D'autres fois encore, ils sont encaissés et encadrés par de hauts talus qui empêchent toute échappée visuelle. Des perceptions de la ZIP restent toutefois possibles au gré des ouvertures dans la trame arborée du bocage, ou lorsque les routes empruntent des points hauts permettant un dégagement visuel plus important.

3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

Les inventaires de monuments historiques, sites inscrits et classés et sites patrimoniaux remarquables, sites emblématiques, soulignent les éléments forts du patrimoine naturel et architectural du secteur. Cette partie recense les périmètres de protection relatifs à la richesse patrimoniale dans le périmètre d'étude.

Les tableaux et analyses suivants répertorient les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE, leurs enjeux (qualité, degré de reconnaissance, rareté, fréquentation, etc.) et leurs sensibilités visuelles vis-à-vis de la zone projet (risque de dégrader l'élément en raison de visibilité / covisibilité potentielle et en fonction de la distance, etc.). La méthodologie définissant l'enjeu et la sensibilité est disponible au 2.3.1.7.

3.2.2.1 Les monuments historiques

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique (loi du 31 décembre 1913).

Les dossiers de demande de protection d'immeubles sont instruits à la demande des propriétaires par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), puis soumis pour avis à différentes commissions.

En effet, il existe deux types de protection :

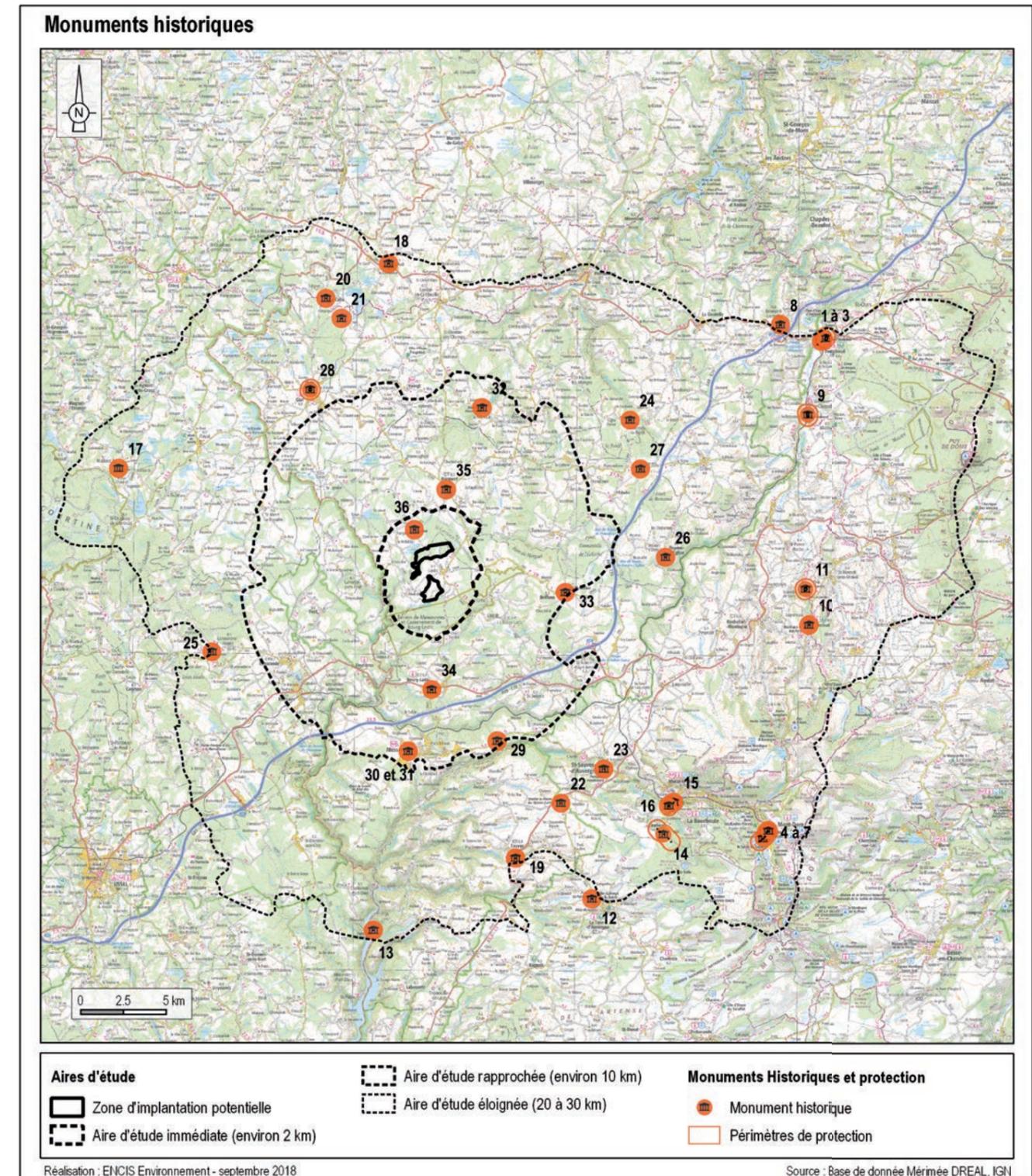
- Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministre chargé de la Culture et de la Communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission Nationale des Monuments Historiques (CNMH).

- L'inscription au titre des monuments historiques protège les édifices d'intérêt régional ; elle est prise par arrêté du préfet de région après avis de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS), composée de spécialistes, d'élus, de responsables d'associations et de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les monuments historiques sont référencés par la base de données Mérimée du Ministère de la Culture

La carte ci-contre localise les 36 monuments historiques répertoriés dans l'aire d'étude globale. 28 d'entre eux sont situés dans l'AEE, 7 dans l'aire d'étude rapprochée (AER) et 1 dans l'aire d'étude immédiate (AEI).

L'aire d'étude éloignée comprend donc 28 monuments historiques : 10 classés et 18 inscrits (cf. tableaux pages suivantes).



Carte 12 : Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.

Type de monuments

Les monuments inventoriés sont des **monuments religieux** (sept églises, une chapelle, un ancien prieuré, deux croix) mais également des éléments des monuments liés à l'activité thermale du secteur (thermes, casino). On recense également d'autres éléments du patrimoine bâti (hôtel, pâtisserie, maison) et du néolithique (dolmen, menhirs).

Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AEE

Parmi les 28 monuments historiques de cette aire d'étude, aucun ne présente d'enjeu fort, 11 des enjeux modérés et 17 des enjeux faibles.

Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AEE

La plupart des monuments de l'AEE est localisé soit dans le creux des vallées, où le relief empêche toute échappée visuelle vers la ZIP, soit dans des bourgs où le bâti joue un rôle de masque très important. Les perceptions d'un projet de grande hauteur dans la ZIP depuis les monuments historiques ou leurs périmètres de protection sont le plus souvent ponctuelles, partielles, excentrées par rapport aux édifices protégés, ou correspondent à des covisibilités très exceptionnelles, souvent au-delà des périmètres de protection. D'une manière générale, les sensibilités sont donc très peu importantes.

Parmi les 28 monuments historiques de l'AEE, aucun monument ne présente de sensibilité forte, modérée ou même faible vis-à-vis de la zone projet. Deux présentent des sensibilités très faibles, avec des visibilité ponctuelles depuis leurs périmètres de protection ou ses abords, mais qui restent lointaines, partielles, et / ou très peu prégnantes dans le paysage.

Description des éléments patrimoniaux présentant des sensibilités non nulles.

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des sensibilités non nulles.

Maison de l'Eclauze (MH n°21, inscrit)

La demeure a été construite, dans sa forme actuelle, au XVII^{ème} siècle. Bien que qualifiée de « château », le logis présente l'apparence modeste d'une maison rectangulaire, simplement distinguée par sa porte à encadrement mouluré. L'intérieur présente, en revanche, des décors plus raffinés. **L'enjeu est faible.**

Cette maison située au lieu-dit L'Ecloze, se trouve dans un contexte relativement ouvert. Cependant, le bois du Ronzet masque en grande partie la ZIP qui n'apparaît que très partiellement. **La sensibilité est très faible.**

Dolmen de Peyro-Coupeliero (MH n°25, inscrit)

Propriété privée, le dolmen se trouve sur un relief tourné vers la ZIP. **L'enjeu est faible.**

Le contexte bocager dans lequel il se trouve ainsi que le relief boisé qui le sépare de la ZIP limitent cependant la relation visuelle à la partie haute d'une petite portion de la ZIP. **La sensibilité est très faible.**

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
1	63	Pontgibaud	Château-fort (château Dauphin) - en totalité (tours, communs, jardin, puits, fontaine)	Classé	Modéré	Ces monuments sont localisés au sein du bourg de Pongibaud, construit dans la vallée sinueuse, encaissée et boisée de la Sioule et entourée d'éléments de relief. Aucune relation visuelle n'est identifiée avec la ZIP.	Nulle	25,1
2	63	Pontgibaud	Porte de ville - en totalité	Classé	Modéré		Nulle	25,0
3	63	Pontgibaud	Maison à échauguette - façade sur rue de la gendarmerie et toiture	Inscrit	Faible		Nulle	24,7
4	63	Mont-Dore	Funiculaire du Capucin - en totalité	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité directe en raison de la topographie (versant opposé à la ZIP). Même depuis la D36, sur les pentes du Puy de Mareilh (versant opposé), le funiculaire n'entre pas en relation visuelle avec la ZIP car il se fond dans la masse boisée du versant boisé de la montagne de Bozat.	Nulle	23,7
5	63	Mont-Dore	Thermes - façade principale, vestibule d'entrée, hall	Classé	Modéré	Ces monuments implantés au cœur du bourg du Mont-Dore, encaissés dans le fond de vallée de la Dordogne, ne présentent aucune relation visuelle avec la ZIP en raison des masques du relief et de la végétation.	Nulle	23,7
6	63	Mont-Dore	Thermes - reste de l'édifice	Inscrit	Faible		Nulle	23,7
7	63	Mont-Dore	Hôtel le Sarciron - en totalité y compris intérieurs avec décors	Inscrit	Faible		Nulle	23,6
8	63	Bromont-Lamothe	Eglise Saint-Martin - totalité	Inscrit	Faible	Ce monument en limite nord de l'AEE ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP en raison de sa localisation au cœur du bourg encassé de Bromont-Lamothe (masques du bâti, du relief et de la végétation).	Nulle	23,2
9	63	Saint-Pierre-le-Chastel	Château de Bonnabaud - en totalité y compris intérieurs, écuries, jardins	Inscrit	Faible	Implanté à l'est de la ZIP, sur un éperon rocheux surplombant la vallée de la Sioule, le château ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP en raison du relief qui l'en sépare.	Nulle	22,2
10	63	Orcival	Eglise Notre-Dame - en totalité	Classé	Modéré	Ce monument est implanté au cœur du bourg d'Orcival lui-même localisé dans le fond de vallée de la Sioule. Ainsi aucune relation visuelle avec la ZIP n'est identifiée.	Nulle	21,2
11	63	Orcival	Château de Cordès - Façades, toitures, chapelle, cour d'honneur, parc	Classé	Modéré	Bien que bâti sur un relief surplombant la vallée de la Sioule à l'est de la ZIP, le château ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP en raison du relief qui l'en sépare.	Nulle	20,7
12	63	La Tour-d'Auvergne	Eglise Saint-Pardoux - en totalité	Classé	Modéré	Située en limite sud de l'AEE, cette église ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP en raison des masques liés au relief.	Nulle	19,8
13	63	Confolent-Port-Dieu	Ancien prieuré de Port-Dieu	Inscrit	Faible	Implanté au bord du plan d'eau formé par le barrage de Bort-les-Orgues sur la Dordogne, ce monument ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP en raison des masques liés au relief et à la végétation qui l'entourent.	Nulle	19,5
14	63	La Bourboule	Bornes armoriées - suite de 5 bornes armoriées	Inscrit	Faible	Bien qu'implanté sur un relief potentiellement concerné par des relations visuelles avec la ZIP, ce monument, du fait de sa petite taille et du contexte boisé dans lequel il se trouve n'entre pas en covisibilité avec la ZIP.	Nulle	19,2

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
15	63	La Bourboule	Pâtisserie Rozier - 223-225 boulevard Clémenceau	Inscrit	Faible	Implantés au cœur de la ville elle-même encaissée dans la vallée de la Dordogne, ces monuments ne présentent aucune visibilité ou covisibilité avec la ZIP.	Nulle	18,3
16	63	La Bourboule	Casino Chardon	Inscrit	Faible		Nulle	18,2
17	23	Malleret	Croix du 16eme siècle	Classé	Modéré	Localisée dans le cimetière de Malleret, au nord-ouest de la ZIP, cette croix ne présente aucune relation visuelle (visibilité ou covisibilité) avec la ZIP en raison des boisements qui l'entourent.	Nulle	18,0
18	63	Saint-Avit	Eglise Saint-Avit - en totalité	Inscrit	Faible	Implantée au cœur du tissu bâti, l'église ne présente aucune visibilité directe de la ZIP en raison des masques bâtis qui l'entourent. Aucune covisibilité non plus n'est identifiée depuis ses abords ou ceux du village.	Nulle	16,7
19	63	Tauves	Eglise Notre-Dame - en totalité	Classé	Modéré	L'église se trouve dans le bourg de Tauves, bâti sur le versant nord de la vallée de la Mortagne et tournant le dos à la ZIP. Ainsi, aucune relation visuelle n'est identifiée.	Nulle	15,9
20	63	La Celle	Eglise Saint-Pardoux - façades, toitures et croix devant l'église	Inscrit	Faible	Sur le tracé du GR 4 et dans un contexte de relief boisé au nord-ouest de la ZIP, cette église ne présente aucune relation visuelle avec celle-ci en raison des masques liés au relief	Nulle	15,7
21	63	La Celle	Maison de l'Eclauze - en totalité, décors intérieurs (lambris cheminées peintures murales)	Inscrit	Faible	Cette maison située au lieu-dit L'Ecloze, se trouve dans un contexte relativement ouvert. Cependant, le bois du Ronzet masque en grande partie la ZIP qui n'apparaît que très partiellement.	Très faible	14,3
22	63	Saint-Sauves-d'Auvergne	Menhir dit pierre des 4 curés - Lieu-dit Les Croûtes	Classé	Modéré	Localisé sur un point haut et dégagé, la D922 passant à proximité du monument permet une vue ouverte vers la ZIP (cependant en grande partie masquée par le relief et la végétation à l'avant-plan). Depuis ce point de vue, le menhir n'est lui pas visible puisque positionné plus loin dans un champ à 20 min de marche. Il n'y a donc pas de covisibilité.	Nulle	14,0
23	63	Saint-Sauves-d'Auvergne	Maison (place de l'église) - Portique Renaissance	Inscrit	Faible	Le bâtiment se situe au sein du tissu bâti implanté dans la vallée de la Dordogne. Aucune relation visuelle n'est identifiée en raison du relief.	Nulle	14,0
24	63	Cisternes-la-Forêt	Croix du cimetière	Inscrit	Faible	Situé dans le bourg de Cisternes-la-Forêt, dans une enclave forestière, le monument ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP en raison du contexte boisé et du relief alentour.	Nulle	12,8
25	19	Lamazière-Haute	Dolmen de Peyro-Coupeliero	Inscrit	Faible	Propriété privée, le dolmen se trouve sur un relief tourné vers la ZIP. Le contexte bocager dans lequel il se trouve ainsi que le relief boisé qui le sépare de la ZIP limitent cependant la relation visuelle à la partie haute d'une petite portion de la ZIP.	Très faible	12,4
26	63	Heume-l'Eglise	Eglise Sainte-Anne - en totalité	Classé	Modéré	Située à l'est de la ZIP, sur le versant nord de la vallée de la Miouze, cette église ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP en raison des masques liés au relief.	Nulle	12,4
27	63	Prondines	Chapelle Saint-Cosne de Pérol - dans le cimetière de Pérol en totalité	Inscrit	Faible	Le monument est situé sur le versant ouest du ruisseau de Pérol (orienté vers l'est) et ne présente donc aucune relation visuelle avec la ZIP située à l'ouest.	Nulle	11,9
28	63	Giat	Motte féodale - avec fossé et basse-cour	Inscrit	Faible	Situé au nord-ouest de la ZIP, ce monument ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP en raison du relief et de la végétation.	Nulle	11,4

Tableau 3 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.



Photographie 16 : Les Thermes du Mont-Dore (MH 6)



Photographie 18 : Pâtisserie Rozier à la Bourboule (MH 15)



Photographie 17 : Croix du XVIème à Malleret (MH 17)



Photographie 19 : Eglise de la Celle (MH 20)



Photographie 20 : Motte féodale à Giat (MH 28)



Photographie 21 : Dolmen de Peyro-Coupeliero (MH 25)



Photographie 22 : Casino de La Bourboule (MH 16)

3.2.2.2 Les sites protégés inscrits ou classés

Les sites classés et inscrits sont des espaces ou des formations naturelles remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Comme pour les monuments historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement (loi du 2 mai 1930, codifiée dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000). La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'Etat, et fait partie des missions du ministre de l'écologie. Le classement ou l'inscription justifient un suivi qualitatif, et notamment une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Treize sites protégés, dont six classés et sept inscrits, ont été recensés dans l'aire d'étude globale. Ils sont localisés sur la carte ci-contre. Il s'agit exclusivement de sites naturels (vallées, lacs, massif,...). Douze de ces sites se situent dans l'aire d'étude éloignée.

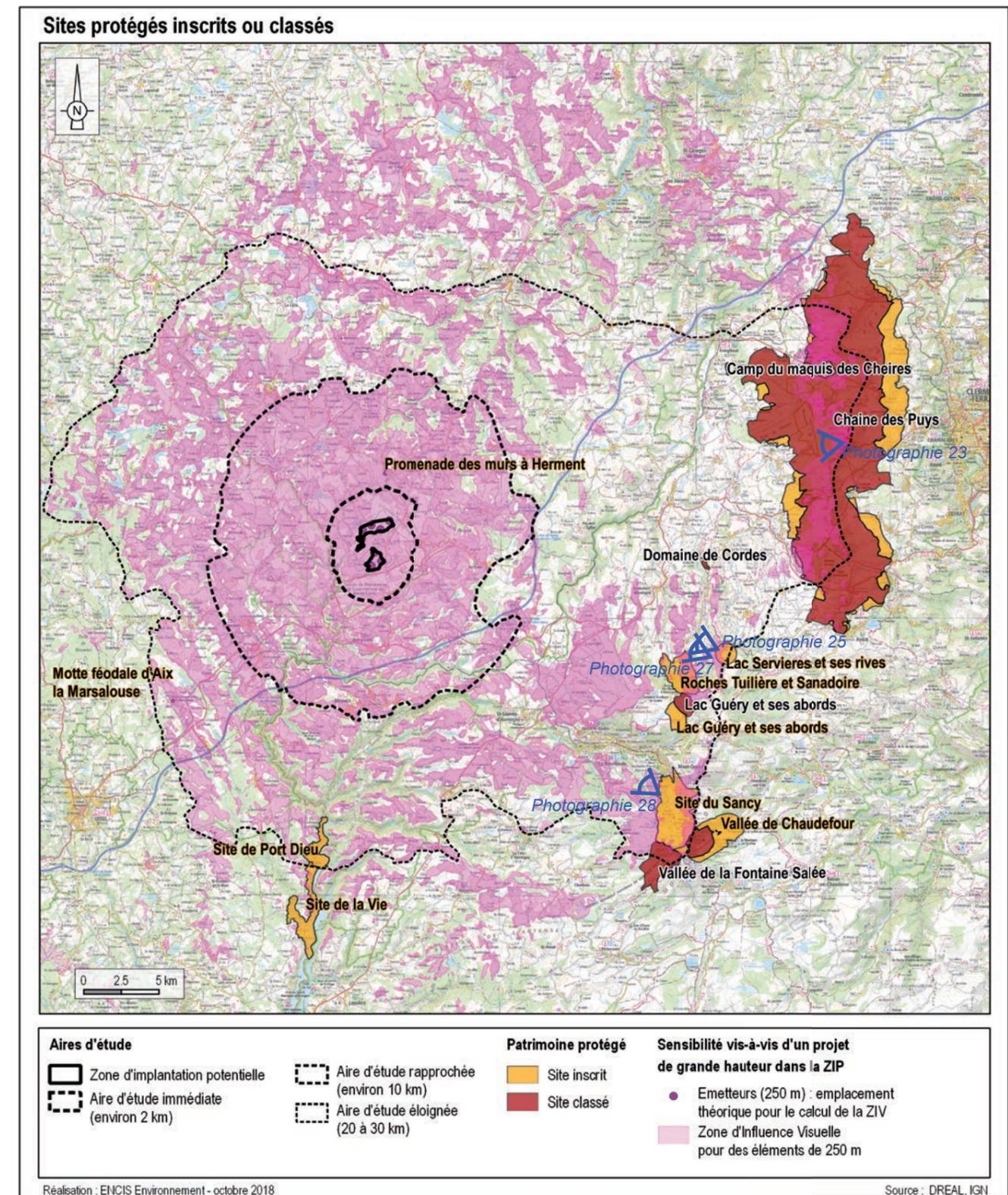
Description des sites protégés présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des sensibilités faibles à minima.

Site classé de la Vallée de la Fontaine Salée

Le site se trouve au sud du Massif du Sancy, dans la Réserve Naturelle Nationale de Chastreix-Sancy. Il s'agit de la seule auge glaciaire située sur le versant sud du massif. Ayant une structure de cirque, cette vallée est dominée par les sommets des Puys du Sancy, de Redon, et le Puy Gros. Elle est également protégée au titre de l'inventaire ZNIEFF. La vallée proprement dite, entre 1200 et 1400 mètres d'altitude, était initialement couverte par la hêtraie. Défrichée et vouée au pâturage d'été sans doute dès le Moyen Âge, elle déroule d'immenses herbages ponctués de bouquets de saules. Le lent écoulement des eaux sur un fond peu pentu favorise le développement des tourbières de part et d'autres des ruisseaux. Le nom de cette vallée provient de l'abondance des sources qu'elle compte. Le qualificatif «salée» provient de la quantité de minéraux que ces eaux contiennent. **L'enjeu est modéré.**

Présentant une configuration de cirque orienté vers le sud (ZIP au nord-ouest), la vallée ne présente pas de visibilité directe avec la ZIP. Le fond du cirque est cependant dominé par les sommets du Puy de Sancy, du Puy Redon et du Puy Gros permettant des vues lointaines et dominantes vers la ZIP. **La sensibilité est modérée.**



Carte 13 : Sites protégés inscrits ou classés dans l'aire d'étude éloignée.

Site de la Chaîne des Puys : site inscrit, classé, UNESCO et Opération Grand Site de France

La Chaîne des Puys est formée d'un alignement d'une cinquantaine de cônes volcaniques, encadrés de coulées de laves et en parfait état de conservation. Elle s'étend sur une surface réduite, sur 32 kilomètres de long suivant un axe nord-sud, et environ 4 km de large, passant à quelques kilomètres à l'ouest de Clermont-Ferrand. La chaîne présente quasiment toutes les formes de cratères - égueulé, emboîté, en dôme – des coulées, des maars. Des formes restées parfaitement visibles et lisibles car, du fait de la jeunesse de la chaîne, l'érosion n'a pas eu le temps de les transformer. La Chaîne des Puys fait partie d'un ensemble à trois étages : d'abord un plateau ancien, le plateau des Dômes, en partie recouvert par les coulées volcaniques et qui s'établit entre 800 et 900 mètres d'altitude. Ce site est reconnu et protégé à plusieurs titres. La partie centrale est protégée en temps que site classé (valeur paysagère de cet ensemble unique en Europe reconnue par le classement du Puy de Dôme en 1933 puis du site entier en 2000) et classée à l'inventaire du patrimoine mondial de l'UNESCO (en tant que patrimoine géologique exceptionnel) tandis qu'une zone un peu plus large (la totalité de la chaîne) est reconnue en tant que site inscrit en 1977. Depuis 2005, l'opération Grand Site de France s'inscrit dans une volonté de préservation du site et de gestion de la fréquentation. **L'enjeu est fort.**

Cette chaîne située à l'est de l'AEE offre de nombreuses possibilités de vues dégagées vers la ZIP, la plus emblématique étant celle depuis le Puy de Dôme. La prégnance de la ZIP dans les perceptions est cependant limitée par l'éloignement (environ 26 km). **La sensibilité est modérée.**

Site inscrit du Sancy

Le site inscrit est axé sur la vallée de la Dordogne, au sud de la ville de Mont-Dore et comprend également les versants est et ouest. Le site est délimité au sud par le Puy de Sancy, à l'est par les sommets des Monts Dore. **L'enjeu est fort.**

Le fond de vallée ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP mais les versants est et ouest offrent des possibilités de perceptions de la ZIP, notamment depuis la D36 sur le Puy Mareilh, le sommet du Puy de Sancy ou encore ceux de la station du Mont Dore. **La sensibilité est faible.**

3.2.2.3 Les sites patrimoniaux remarquables

La loi LCAP (loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine) du 07/07/2016 prévoit la mise en place du dispositif des sites patrimoniaux remarquables.

«*Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur*».

À l'égal de la protection au titre des abords, il s'agit d'une servitude d'utilité publique. Ce nouveau classement se substitue à un certain nombre de dispositifs existants : les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP). Tous ces secteurs identifiés comme des sites à enjeux patrimoniaux deviennent de plein droit des sites patrimoniaux remarquables.

Leur protection obéit au même régime que pour les espaces protégés au titre des abords.

Aucun site patrimonial remarquable n'a été identifié dans l'aire d'étude globale. **L'enjeu est donc nul.**



Photographie 23 : Panorama dégagé et lointain depuis le Puy de Dôme au sein de la Chaîne des Puys



Photographie 24 : Site inscrit du Lac de Servières.



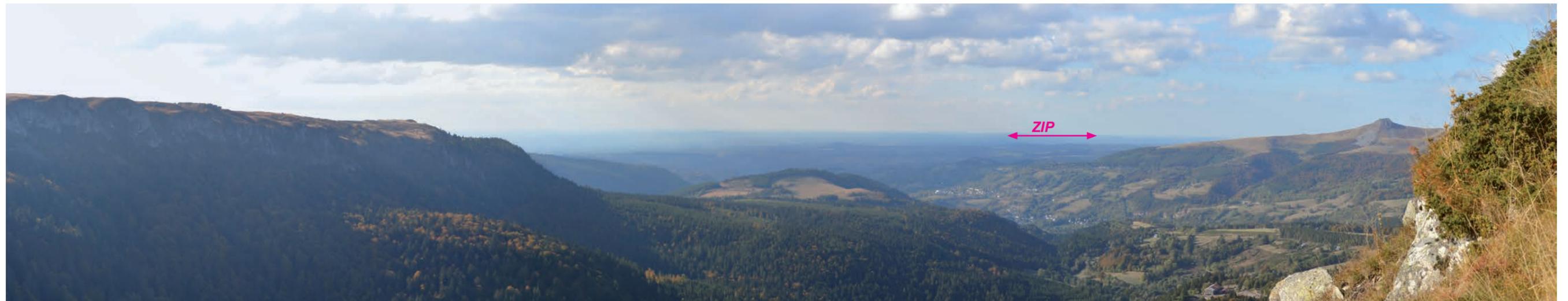
Photographie 25 : Perception très faible de la ZIP depuis la D983 en limite ouest du site inscrit du Lac de Servières.



Photographie 26 : Site inscrit des roches Tuilière et Sanadoire.



Photographie 27 : Visibilité de la ZIP depuis la D983, au nord-est du site inscrit des roches Tuilière et Sanadoire.



Photographie 28 : Visibilité lointaine de la ZIP depuis le Capucin, au sein du Massif du Sancy.

INVENTAIRE DES SITES PROTÉGÉS ET DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
63	Chambon-Sur-Lac	Vallée de Chaudefour	Inscrit - Classé	Modéré	La vallée se situe à l'arrière des reliefs du Monts Dore et ne présente donc aucune relation visuelle avec la ZIP.	Nulle	27,4
63	Chastreix	Vallée de la Fontaine Salée	Classé	Modéré	Présentant une configuration de cirque orienté vers le sud (ZIP au nord-ouest), la vallée ne présente pas de visibilité directe avec la ZIP. Le fond du cirque est cependant dominé par les sommets du Puy de Sancy, du Puy Redon et du Puy Gros permettant des vues lointaines vers la ZIP.	Modérée	25,8
63	Ceyssat	Chaîne des Puys	Inscrit - Classé - UNESCO - Grand Site de France (Puy de Dôme)	Fort	Cette chaîne située à l'est de l'AEE offre de nombreuses possibilités de vues dégagées vers la ZIP, la plus emblématique étant celle depuis le Puy de Dôme. La prégnance de la ZIP dans les perceptions est cependant limitée par l'éloignement.	Modérée	25,6
63	Saint-Pierre-Le-Chastel	Camp du maquis des Cheires	Classé	Modéré	Ce site concerne un espace boisé au pied de la Chaîne des Puys ne permettant aucune relation visuelle avec la ZIP en raison des masques du relief et de la végétation.	Nulle	24,4
63	Mont-Dore	Site du Sancy	Inscrit	Fort	Le site inscrit est axé sur la vallée de la Dordogne. Le fond de vallée ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP mais les versants est et ouest offrent des possibilités de perceptions de la ZIP, notamment depuis la D36 sur le Puy Mareilh, le sommet du Puy de Sancy ou encore ceux de la station du Mont Dore.	Faible	23,5
63	Orcival	Lac de Servières et ses rives	Inscrit	Modéré	Entouré de boisements, le lac et ses rives ne présentent aucune relation visuelle avec la ZIP. Cependant, depuis la D983, en limite ouest du périmètre du site inscrit, la vue est dégagée vers la ZIP qui apparaît au loin. Depuis ce point de vue, le lac est masqué par les boisements de résineux qui l'entourent.	Très faible	22,9
63	Orcival	Lac Guéry et ses abords	Inscrit - Classé	Modéré	Aucune relation visuelle n'est possible depuis le lac ou ses berges en raison de la topographie. En revanche, depuis le Puy Corde le surplombant à l'est, la ZIP apparaît partiellement à l'arrière de la Banne D'Oranche.	Très faible	21,4
63	Orcival	Domaine de Cordès	Classé	Modéré	Les alentours du château (MH) bâti sur un relief surplombant la vallée de la Sioule à l'est de la ZIP, ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP en raison du relief qui l'en sépare.	Nulle	20,6
19	Monestier-Port-Dieu	Site de la Vie	Inscrit	Faible	Dans le prolongement du site de Port Dieu, ce site qui concerne la rive ouest du plan d'eau créé par le barrage de Bort-les-Orgues sur la Dordogne. Aucune relation visuelle n'est possible depuis le site mais des covisibilités sont possibles depuis le versant opposé. La ZIP apparaît en miniature au-dessus du relief à l'horizon.	Très faible	20,2
63	Orcival	Roches Tuillière et Sanadoire	Inscrit	Modéré	Les points de vues les plus emblématiques sur ces deux monuments géologiques ne mettent pas en évidence de covisibilité avec la ZIP. Cependant, le périmètre du site inscrit est plus large et offre des vues dégagées dans lesquelles la ZIP s'inscrit en miniature à l'horizon (D27 ou D983).	Très faible	19,6
19	Confolent-Port-Dieu	Site de Port Dieu	Inscrit	Faible	Ce site qui concerne la rive nord-ouest du plan d'eau créé par le barrage de Bort-les-Orgues sur la Dordogne. Aucune relation visuelle n'est possible depuis le site mais de rares covisibilités sont possibles depuis le versant opposé. La ZIP apparaît partiellement en miniature au-dessus du relief à l'horizon.	Très faible	16,6
19	Aix	Motte féodale d'Aix la Marsalouse	Inscrit	Faible	Aucune relation visuelle n'est possible depuis le site en raison de la végétation boisée qui l'entoure. Aucune covisibilité n'est identifiée non plus depuis ses abords en raison du relief et de la végétation.	Nulle	15,5

Tableau 4 : Inventaire des sites protégés et des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.

3.2.2.4 Les sites UNESCO

Un site UNESCO est un ensemble de biens présentant une valeur universelle exceptionnelle justifiant ainsi leur inscription sur une liste établie par le comité du patrimoine mondial de l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En tant que patrimoine mondial, ou patrimoine de l'humanité classé par l'UNESCO ces éléments / sites possèdent une protection particulièrement élevée.

Un site classé au patrimoine de l'UNESCO a été inventorié dans l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de la **Chaîne des Puys** également reconnue et protégée au titre des sites inscrits, sites classés et Opération Grand Site de France.

La **Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE)** de la Chaîne des Puys repose sur sa richesse géologique exceptionnelle en temps que haut lieu tectonique français. L'alignement volcanique et la grande faille de la Limagne permettent en effet de visualiser et de comprendre comment la croûte terrestre s'est fracturée et effondrée, laissant remonter les magmas. Il s'agit d'un élément emblématique du rift (rupture continentale) ouest-européen. Les limites du bien ont été tracées de manière à intégrer les caractéristiques géologiques et les paysages qui caractérisent un assemblage tectono-volcanique et comprennent l'alignement volcanique de la Chaîne des Puys, la longue faille de la Limagne et le relief inversé de la Montagne de la Serre. Les formations géologiques du bien et leur configuration spécifique illustrent clairement ce processus à l'échelle de la planète et ses effets à petite et grande échelle sur le paysage. Cette concentration a une importance mondiale démontrée par son caractère exhaustif, sa densité et son expression et a contribué à la place préminente du site, depuis le XVIII^{ème} siècle, dans l'étude des processus géologiques classiques. Globalement, les impacts anthropiques (urbanisme, carrières...) restent limités et ne compromettent pas la valeur géologique du Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne concernant l'intégrité du bien du point de vue du critère

La **Zone tampon** englobe un périmètre plus large que le bien lui-même, afin de le protéger efficacement. Elle comprend «l'environnement immédiat du bien, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection».

En raison d'un fort degré de reconnaissance et de protection, ainsi qu'une grande fréquentation pour sa qualité paysagère, sa valeur géologique et patrimoniale, **ce site présente un enjeu fort.**

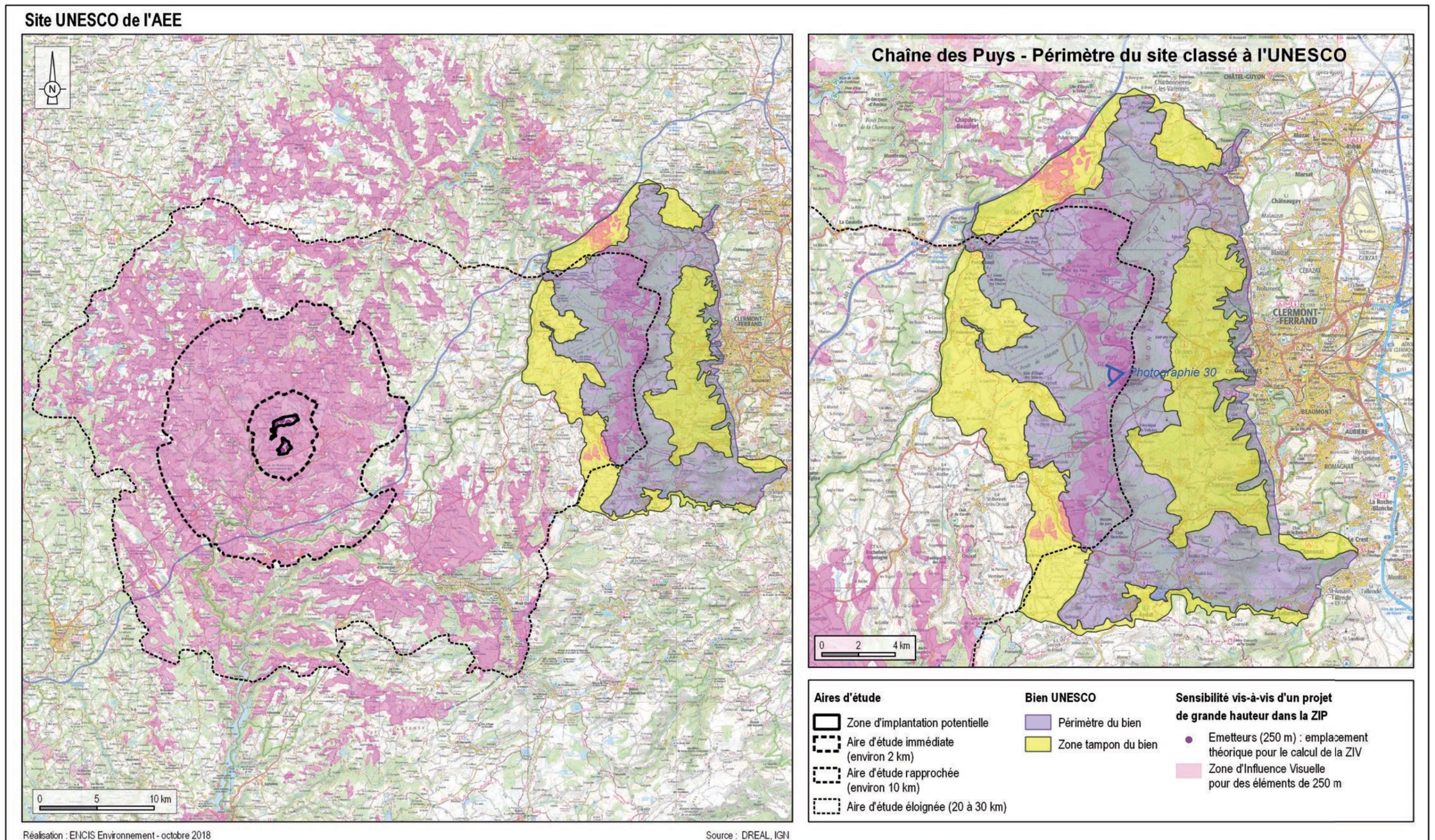
L'**Aire d'Influence Paysagère (AIP)** est destinée à territorialiser la sensibilité paysagère depuis et vers le site. La cartographie de la Zone d'Influence Visuelle permet de mettre en évidence que des sensibilités vis-à-vis du projet sont possibles depuis la Chaîne des Puys. Malgré l'éloignement vis-à-vis de la ZIP (environ 26 km), ce site présente de nombreuses possibilités de perceptions de celle-ci en raison de ces caractéristiques (point culminant et dégagé). En effet, les sommets qu'elle comporte, dont le plus emblématique et le plus fréquenté est celui du Puy de Dôme, permettent des vues dominantes et dégagées aux alentours et notamment en direction de la ZIP. Aucun obstacle visuel ne s'oppose à ces perceptions qui sont seulement atténuées par l'éloignement. **La sensibilité est modérée.**

L'intégrité du bien sera analysée en phase impact à l'échelle du bien et de sa zone tampon. Un plan de gestion a été défini pour une première période de six ans (2015-2020) et se divise en trois grands axes :

- Axe 1 : Préserver l'intégrité et la lisibilité des édifices géologiques et des paysages et agir sur les activités qui les façonnent,
- Axe 2 : Gérer la fréquentation, le tourisme et concilier les usages,
- Axe 3 : Partager, accroître et transmettre les connaissances scientifiques et locales au service d'une gestion concertée du bien.



Photographie 29 : Panorama dégagé et lointain depuis le Puy de Dôme au sein de la Chaîne des Puys.



Carte 14 : Site UNESCO de la Chaîne des Puys

Le plan de gestion comprend à la fois des actions transversales portées sur l'ensemble du bien – sensibilisation, surveillance, communication, outil d'accueil des visiteurs, accompagnement de l'agriculture et de la sylviculture, gestion des déplacements – et des actions intégrées portant sur certains édifices ou secteurs cibles : mise en valeur paysagère, lutte contre l'érosion, gestion des flux et des visiteurs...

Trois sites font actuellement l'objet d'un travail approfondi et inédit dans le cadre de ce plan de gestion :

- Puy de la Vache et Lassolas concernés par une reconquête de la forêt de plus en plus marquée. Une réflexion en lien avec le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA), VetAgro Sup, les communes concernées, des éleveurs et bergers ainsi que l'ensemble des propriétaires et ayant-droits est engagée.

- Puy de Chaumont connaissant la même problématique doit faire l'objet de coupes sylvicoles guidées par une analyse paysagère.

- Puy de Jumes et Coquille ont fait l'objet d'une étude paysagères dans le cadre d'actions transversales de mise en valeur des formes géologiques.

Plusieurs puys ont également fait l'objet d'actions visant à mieux connaître et gérer leur fréquentation (randonnée, circulation, stationnement) notamment dans la partie centrale de la chaîne.

3.2.2.5 Les autres sites protégés

Aucune zone de présomption de prescription archéologique n'a été identifiée dans l'aire d'étude. Le projet pourra cependant faire l'objet de prescription de diagnostic et de fouilles archéologiques préventives pouvant entraîner sa modification.

3.2.2.6 Parcs naturels régionaux (PNR)

Le site de projet se trouve entre deux PNR à savoir celui de Millevaches en Limousin à l'ouest et celui des Volcans d'Auvergne au sud-est (Cf. Carte 13).

PNR de Millevaches en Limousin

Le PNR de Millevaches en Limousin renouvelle sa charte pour la période 2018-2033. Celle-ci est structurée en 3 axes (Territoire à haute valeur patrimoniale / Territoire en transition / Territoire participatif et ouvert sur l'extérieur) et 8 orientations. Parmi ces orientations, l'orientation n° 6 «Devenir un territoire à énergie positive» concerne le projet.

La charte se décline en 38 mesures dont 10 mesures phares jugées prioritaires. Les mesures de l'orientation n°6 concernant les énergies renouvelables sont :

- Mesure 28, répondant à l'objectif opérationnel « Activer les potentiels d'économie par la sobriété et l'efficacité énergétique » : S'approprier les enjeux énergétiques du territoire,

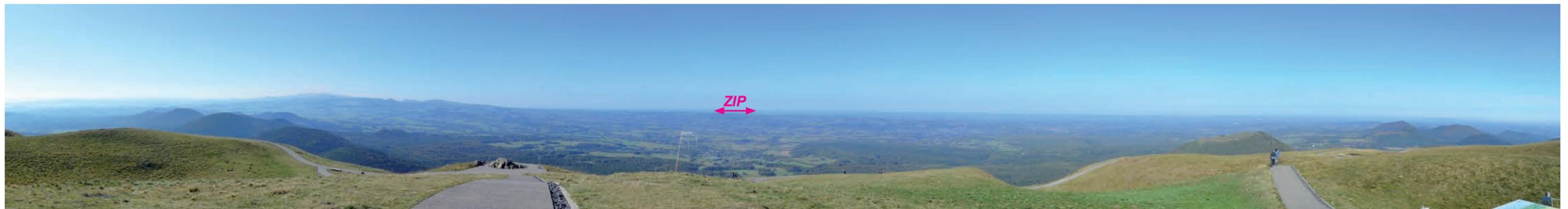
- Mesure 30, répondant à l'objectif opérationnel « Consommer et produire autrement l'énergie » : Fédérer citoyens et collectivités autour de projets participatifs et citoyens.

PNR des Volcans d'Auvergne

Le PNR des Volcans d'Auvergne analyse également la question de l'énergie éolienne. La charte du PNRVA identifie les points faibles à savoir : la vulnérabilité des sites remarquables, la forte visibilité des équipements en présence de reliefs importants, l'échelle intercommunale insuffisante pour appréhender l'enjeu, le manque de culture du paysage et de débats locaux autour des projets, la pression des développeurs.

Une des mesures de la charte 2013-2025 consiste à «Promouvoir les économies d'énergies et maîtriser la production d'énergies renouvelables». Dans cette optique, une des attentes partagées formulées est de maîtriser le développement éolien notamment au regard de l'impact dans le paysage, du regard social, de la plus-value local.

Situé en dehors des périmètres des PNR, le projet n'est pas réglementé par leurs chartes. Il est cependant préconisé de les prendre en compte.



Photographie 30 : Panorama dégagé mais perception limitée de la ZIP depuis le Puy de Dôme au sein de la Chaîne des Puys

3.2.2.7 Les sites emblématiques

En dehors des grands ensembles protégés (sites inscrits ou classés, sites patrimoniaux remarquables, UNESCO, monuments historiques, parcs nationaux, etc.), le territoire d'étude comprend des grands ensembles paysagers et des éléments de patrimoine bâti présentant une notoriété ou une qualité malgré tout remarquable. Dans l'ancienne région Limousin, un inventaire de ces « Paysages emblématiques » a été réalisé et cartographié (cf. ci-contre).

Les sites emblématiques du Limousin ont été définis et inventoriés dans les années 80 à l'initiative de la DRAE (actuelle DREAL). Ces sites emblématiques ont été repris dans le cadre de l'Atlas Paysager du Limousin.

Les paysages emblématiques doivent leur caractère à :

- soit à une accumulation de valeurs paysagères clés (cours d'eau torrentueux, chaos rocheux, architecture vernaculaire, alignement d'arbres, cascade ...);
- soit à une valeur paysagère unique intrinsèque telle qu'un bocage géométrique, un château et son parc, des gorges encaissées, un point de vue sur un paysage pittoresque.

Il s'agit d'espaces qui constituent le patrimoine paysager du Limousin. D'après l'Atlas Paysager, ils méritent qu'on leur prête une attention particulière et ils servent de support pour la mise en place de protection de sites

Description des sites emblématiques présentant des enjeux modérés ou des sensibilités faibles à minima

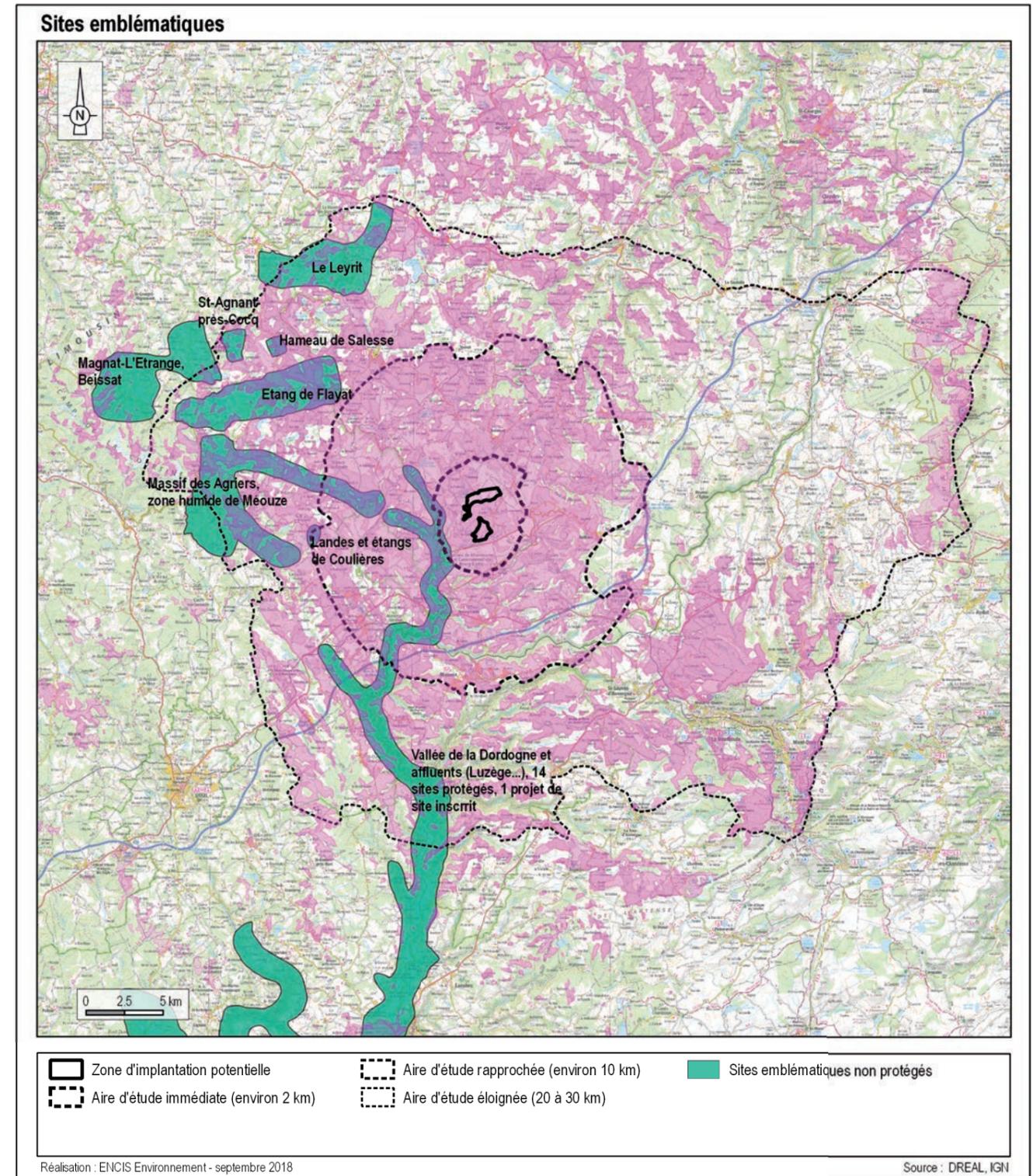
Huit sites emblématiques ont été recensés dans l'AEE (cf. carte ci-contre et tableau page suivante). L'ensemble des sites emblématiques est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés et ceux présentant des sensibilités faibles à minima (en l'occurrence aucun dans l'AEE).

La vallée de la Dordogne et ses affluents

Prenant sa source aux pieds du Sancy, la Dordogne présente dans ce secteur une vallée encaissée, sinueuse et boisée. Elle naît de l'union des ruisseaux la Dore et la Dogne dans le Massif du Sancy (Puy de Dôme). Son écoulement est ponctué par des barrages élargissant son lit. Le bassin de la Dordogne abrite en effet une biodiversité d'espèces végétales et animales remarquable ce qui lui vaut d'appartenir au réseau Natura 2000 et depuis 2012, d'être officiellement classée réserve mondiale de biosphère par l'UNESCO.

L'enjeu est modéré.

Depuis le fond de vallée, encaissée et boisée, aucune relation visuelle n'est possible en raison du relief et de la végétation. Depuis le haut des versants en revanche, quelques rares perceptions de la ZIP sont possibles (cf. analyse de la sensibilité de l'unité paysagère de la vallée de la Dordogne 3.2.1, page 45. **La sensibilité est très faible.**



Carte 15 : Sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée.

INVENTAIRE DES SITES EMBLÉMATIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
23	St-Agnant-Près-Cocq	St-Agnant-Près-Cocq	-	Très faible	Le bourg et le périmètre du site emblématique concernent un secteur en dépression à l'extrême ouest de l'AEE. Même depuis les points les plus hauts, aucune relation visuelle n'est identifiée en raison des masques boisés.	Nulle	17,8
23	Magnat l'Etrange, St-Agnant-Près-Cocq, La Courtine, Beissat	Magnat l'Etrange, Beissat	-	Très faible	Le bourg et le périmètre du site emblématique concernent un secteur en dépression à l'extrême ouest de l'AEE. Associée au relief, la végétation empêche toute perception de la ZIP depuis le site emblématique.	Nulle	17,3
23	Flayat, Malleret, St-Agnant-Près-Cocq, Giat, Fernoël	Hameau de Salesse	-	Très faible	Ce hameau aux constructions de granite est implanté dans un contexte bocager qui empêche les échappées visuelles vers la ZIP. Celle-ci est perceptible en périphérie du site.	Très faible	15,2
23	Basville, Crocq, La Mazière-aux-Bonshommes, Marinchal, La Celle	Le Leyrit	-	Très faible	Ce site caractérisé par de nombreux étangs dans un contexte vallonné et boisé présente peu de perceptions potentielles de la ZIP en raison de ce contexte. Dans ces ouvertures potentielles repérées par la ZIV, la ZIP est en réalité masquée soit par le relief soit par la végétation boisée.	Nulle	15
23	Flayat, Malleret, St-Agnant-Près-Cocq, Giat, Fernoël	Etangs de Flayat	-	Très faible	Aucune relation visuelle n'est identifiée depuis les nombreux étangs de ce site emblématique. En revanche, les points hauts qui les entourent sont également peu propices aux perceptions de la ZIP qui est bien souvent masquée par la végétation.	Très faible	10,5
19	Eygurande	Landes et étangs de Coulières	-	Très faible	La portion du périmètre de ce site emblématique qui concerne l'AEE ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP en raison du relief (AEE à l'arrière d'une petite butte).	Nulle	10,3
19, 63	Messeix, Merlines, Savennes, St-Etienne-aux-Clos, Singles, Confolent-Port-Dieu, Larodde, Monestier-Port-Dieu	Vallée de la Dordogne et affluents	Partiellement inscrit	Modéré	Depuis le fond de vallée, encaissée et boisée, aucune relation visuelle n'est possible en raison du relief et de la végétation. Depuis le haut des versants en revanche, quelques rares perceptions de la ZIP sont possibles.	Très faible	10
19, 23	Couffy-sur-Sarsonne, Eygurande, Feyt, Lamazière Haute, Laroche-Près-Feyt, Flayat, Malleret, Saint-Martial-le-Vieux, Saint-Merd-la-Breuille, St-Oradoux-de-Chirouze	Massif des Agriers, zone humide de Méouze	-	Très faible	Ce site au relief plus doux mais toutefois bien marqué présente de nombreux boisements complétés par des éléments de bocage. Les masques du relief et de la végétation ne permettent pas d'identifier de perception de la ZIP. En effet les ouvertures sont rares et bordées de boisements qui arrêtent les vues.	Nulle	9,3

Tableau 5 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée.

3.2.3 Le contexte touristique

Activité en lien direct avec les paysages et le patrimoine, le tourisme et l'usage récréatif des lieux sont étudiés. Les lieux et espaces qui bénéficient d'une plus grande fréquentation sont listés et étudiés. Cet inventaire doit être fait à double titre :

- Dans un premier temps, pour déterminer les perceptions sociales et l'attraction des lieux déjà reconnus par une protection et un inventaire (monument historique, patrimoine UNESCO, site emblématique, etc.)
- et pour inventorier des lieux qui, même s'ils ne bénéficient pas de protection ou de reconnaissance spécifique, sont attractifs pour des observateurs potentiels du paysage.

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude globale.

3.2.3.1 Description générale

Le Puy-de-Dôme est considéré comme un département riche en activités de plein air et de loisirs. Les incontournables du département sont : le lac Chambon, les loisirs autour du Puy de Dôme et de la Chaîne des Puys (randonnée, vol libre en montgolfière ou parapente, VTT...), le thermalisme avec les villes d'eaux d'Auvergne comme La Bourboule, Le Mont-Dore, Saint-Nectaire..., les visites gastronomiques (route des fromages / des vins d'Auvergne), Vulcania ...

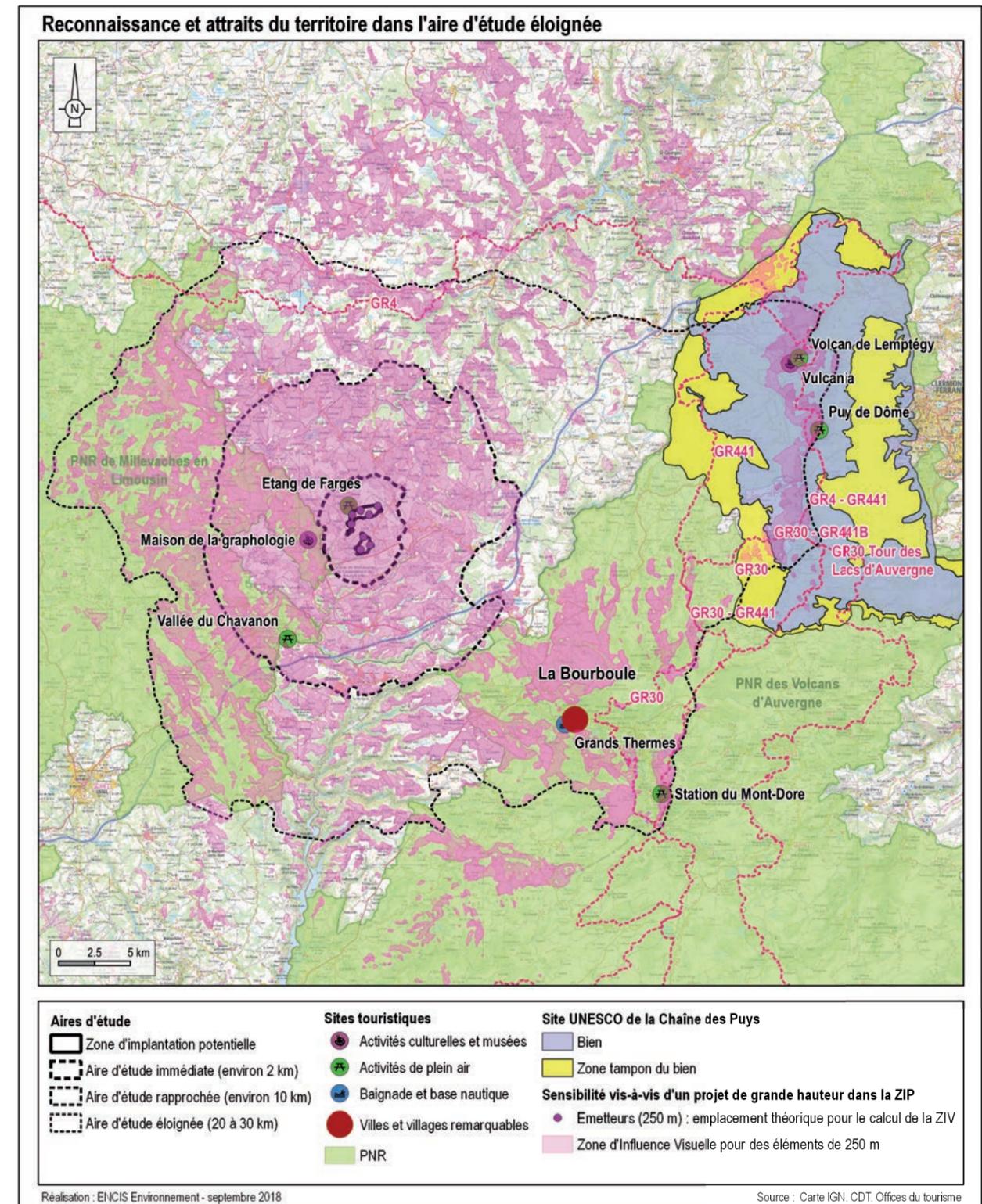
Le site d'étude se trouve également entre les périmètres de deux Parcs Naturels Régionaux (PNR), à savoir le PNR des Volcans d'Auvergne (PNRVA) à l'est et celui de Millevaches en Limousin à l'ouest. Dans son axe n°1 (Territoire à haute valeur patrimoniale), et son orientation 4 (Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel) la charte du PNR de Millevaches en Limousin 2018-2033 met en avant la mesure phare n°17 «Restaurer et valoriser le patrimoine bâti». D'autre part, dans l'axe 2 (Territoire en transition) et l'orientation 5 (Stimuler la production et la valorisation des ressources locales), la mesure prioritaire concernant le tourisme est la mesure n°25 «Fédérer autour d'un projet touristique durable».

La charte du PNRVA 2013-2025 met également en avant le tourisme durable dans son orientation 3.2 «Une offre touristique et de loisirs de pleine nature durable et identitaire du PNRVA ». Les mesures qui traduisent ces engagements sont : « Stimuler la structuration d'une offre touristique durable et révélatrice des spécificités du PNRVA - mesure 3.2.1 » et « Développer la découverte itinérante et la mobilité douce touristique, conforter les loisirs de pleine nature respectueux des ressources locales - mesure 3.2.2 ».

Ces mesures et orientations mettent en évidence une volonté de mise en valeur du patrimoine naturel et de l'attractivité touristique qui y est associée.

3.2.3.2 Description des sites touristiques

L'ensemble des sites touristiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes.



Carte 16 : Sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
63	Saint Ours Les Roches	Volcan de Lemptégy	-	Modéré	De l'autre côté de la D941 par rapport à Vulcania, le site propose de descendre visiter l'intérieur du volcan. Aucune relation visuelle n'existe entre la ZIP et ce site en dépression.	Nulle	31
63	Saint Ours Les Roches	Vulcania	-	Modéré	Le parc d'attractions, unique en Europe, a également une vocation pédagogique et scientifique sur le volcanisme. Le site accueille 300 000 visiteurs par an. L'éloignement vis-à-vis de la ZIP et le relief qui l'en sépare empêche toute relation visuelle.	Nulle	30
63	Mont-Dore	Station du Mont Dore	Site du Sancy inscrit	Modéré	La partie basse de la station ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP en raison du masque généré par le versant opposé. En revanche, depuis les sommets (Roc de Cluzeau...), des perceptions de la ZIP sont possibles au loin.	Faible	26,0
63	Aurières, Aydat, Ceysat, Chant-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennes, Mazaye, Nébouzat, Orcines, Pulvérières, Saint-Genès-Champanelle, Saint-Ours-les-Roches, Volvic	Puy de Dôme et la Chaîne des Puys	Inscrit - Classé - UNESCO - Grand Site de France (Puy de Dôme)	Fort	Cette chaîne située à l'est de l'AEE offre de nombreuses possibilités de vues dégagées vers la ZIP, la plus emblématique étant celle depuis le Puy de Dôme. La prégnance de la ZIP dans les perceptions est cependant limitée par l'éloignement.	Modérée	25,6
63	Aydat, Ceysat, Nébouzat, Olby, Orcines, Orcival, Pontgibaud, St-Bonnet-Près-Cocq, St-Genès-Champanelle, St-Ours, St-Pierre-le-Chastel, Saulzet-le-Froid, Vernines	GR441	-	Modéré	Le GR441 passe par les sommets de la Chaîne des Puys et présente ainsi des visibilitées vers la ZIP, notamment depuis le Puy de Dôme. La partie ouest du GR, entre la chaîne des Puys et la ZIP ne présente en revanche aucune relation visuelle avec celle-ci.	Faible	22,2
63	Aurières, Aydat, Chambon-sur-Lac, Mont-Dore, Murol, Nébouzat, Orcival, St-Bonnet-près-Orcival, St-Genès-Champanelle, Saulzet-le-Froid, Vernines	GR30	-	Modéré	Ce GR passe au sud de la chaîne des Puys, à l'est de l'AEE. En raison du relief, peu de zone propices aux perceptions de la ZIP sont identifiées. Au relief s'ajoutent les nombreux boisements (souvent de résineux) qui constituent des masques visuels. Quelques vues dégagées sont identifiées depuis les hauteurs du Massif du Sancy.	Faible	19,6
63	La Bourboule	La Bourboule et ses thermes	Monuments Historiques dans la ville	Modéré	La ville est encaissée dans la vallée de la Dordogne, ses monuments ne présentent aucune visibilité ou covisibilité avec la ZIP.	Nulle	17,6
63	Basville, Crocq, St-Maurice-près-Cocq, La Celle, Combrailles, Condat-en-Combraille, Landogne, Miremont, Mont-Dore, Montfermy, Murat-le-Quaire, Olby, Orcival, Pontgibaud, St-Avit, St-Bonnet-Près-Orcival, St-Jacques-d'Ambur, Vernines, Villosanges.	GR4	-	Modéré	Ce GR longe l'AEE à l'est et au nord. A l'est, son tracé est commun avec celui du GR441 et présente donc des perceptions de la ZIP depuis la Chaîne des Puys. Au sud-est, il passe également par les hauteurs du Massif du Sancy et présente ici aussi des relations visuelles avec la ZIP. Au nord, le contexte traversé est celui boisé des étangs de Combrailles. Quelques perceptions y sont possibles au gré des ouvertures dans la trame boisée.	Faible	13

Tableau 6 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée

L'aire d'étude rapprochée correspond à l'échelle de réflexion de la composition paysagère : le projet éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, nous définirons préalablement les structures paysagères qui composent le territoire, les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

L'aire d'étude rapprochée (AER) pertinente pour cette analyse est d'environ 10 km autour de la ZIP.

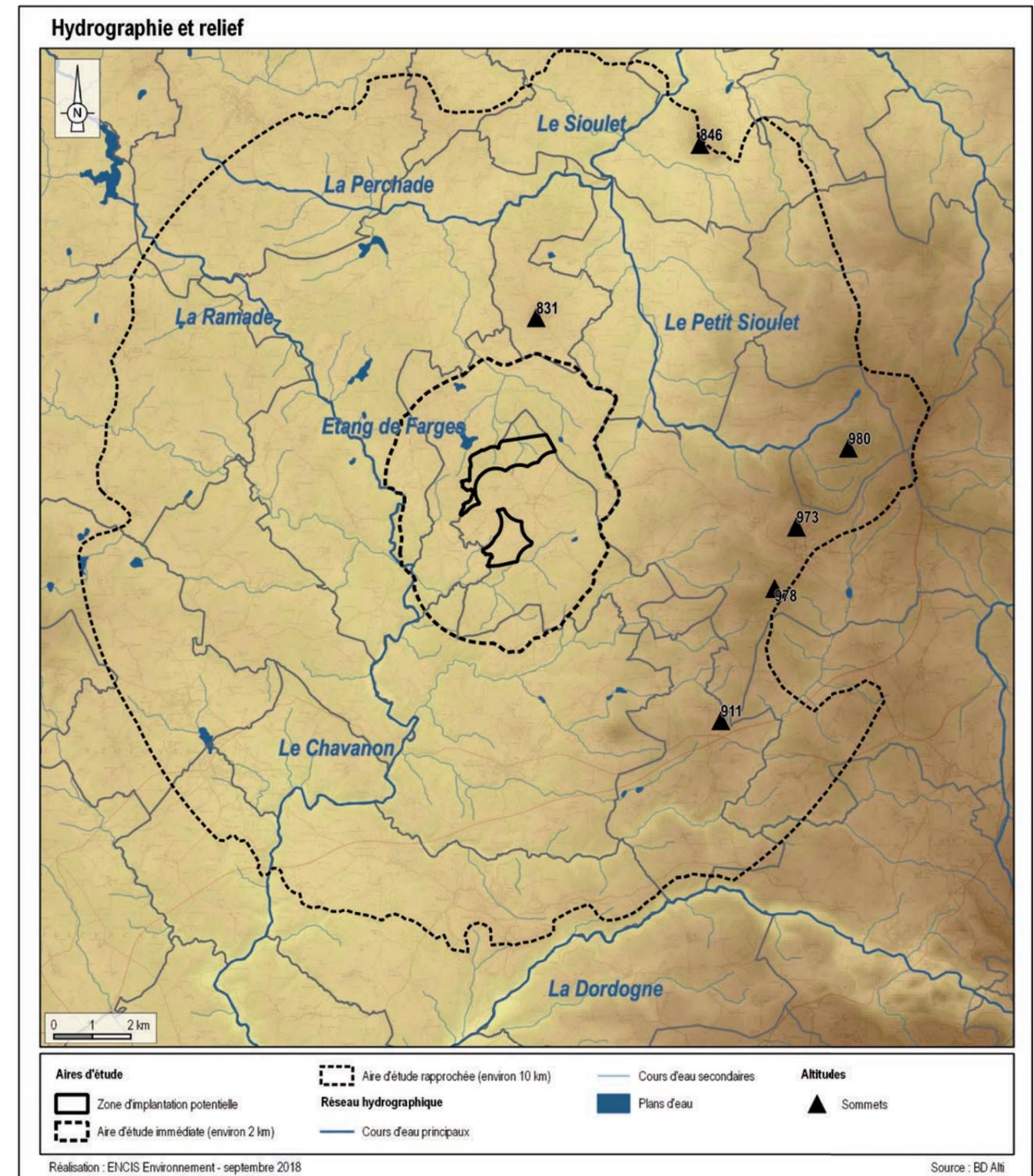
3.3.1 L'analyse des structures paysagères

Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisations 2010 et 2016) définit les structures paysagères comme telles : « Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. ».

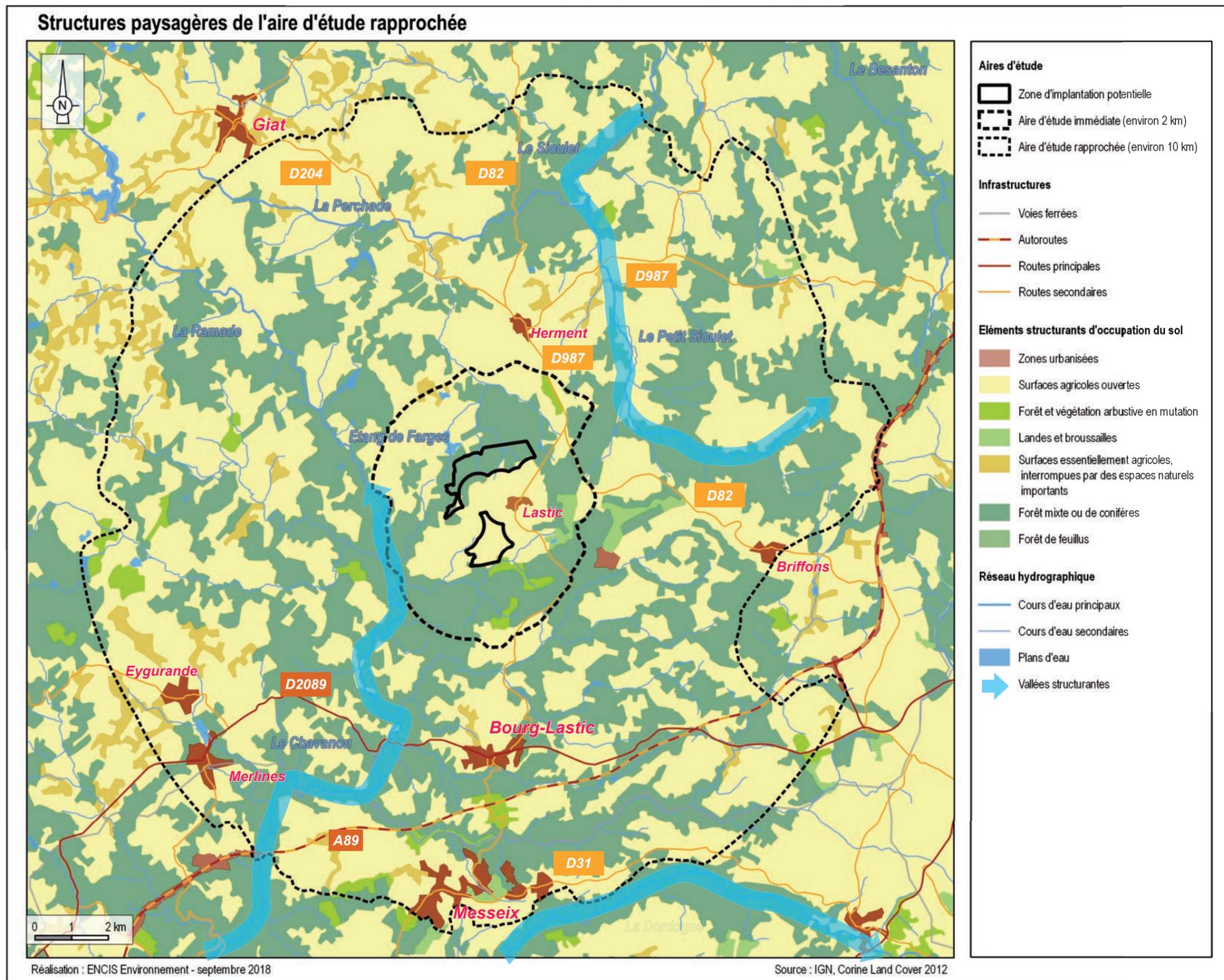
L'AER présente un relief ondulé, plus doux qu'à l'est et au sud de l'aire d'étude globale. Les points culminants se situent à l'est de l'AER (980 m) et l'altitude la plus basse correspond au fond de vallée du Chavanon (620 m). L'hydrographie est très marquée avec cinq rivières principales (le Chavanon, le Petit Sioulet, la Ramade, la Perchade et le Sioulet) et leurs nombreux affluents. Elle façonne ainsi le relief en creusant des vallées souvent encaissées, aux versants boisés et sont complétées par un réseau d'étangs, plus dense dans la partie nord-ouest de l'AER. La vallée de la Dordogne longe l'AER au sud. La ZIP se trouve sur un petit plateau bordé à l'est et à l'ouest par les vallées du Sioulet et du Chavanon.

Les boisements sont également très présents sur le reste du territoire, occupant les pentes et soulignant ainsi les reliefs. Le nord-ouest de l'AER, à la topographie plus douce, présente un maillage bocager très dense.

L'habitat occupe quant à lui principalement les petits plateaux dégagés et se présente sous forme de petits villages ou de hameaux. Ces plateaux présentent également un usage agricole orienté principalement vers l'élevage bovin extensif (production laitière).



Carte 17 : Relief et hydrographie de l'AER.



Carte 18 : Structures paysagères de l'AER.

3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER

Les perceptions visuelles varient selon les configurations du paysage, essentiellement en fonction du relief, de la trame végétale et de l'organisation bâtie.

A partir des relevés de terrain, des coupes topographiques et d'une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV) d'éléments de grande hauteur dans la ZIP, nous proposons une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis :

- les lieux de vie principaux,
- les principaux axes de déplacements.

3.3.2.1 Depuis les principales villes et leurs routes d'accès

Les principales villes et principaux villages de l'AER ont été déterminés à partir de la carte IGN et des visites de terrain. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été répertoriées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de relevés in situ.

Les sensibilités visuelles depuis les principaux bourgs sont décrites ci-après. Les panoramas sont localisés sur la carte suivante.

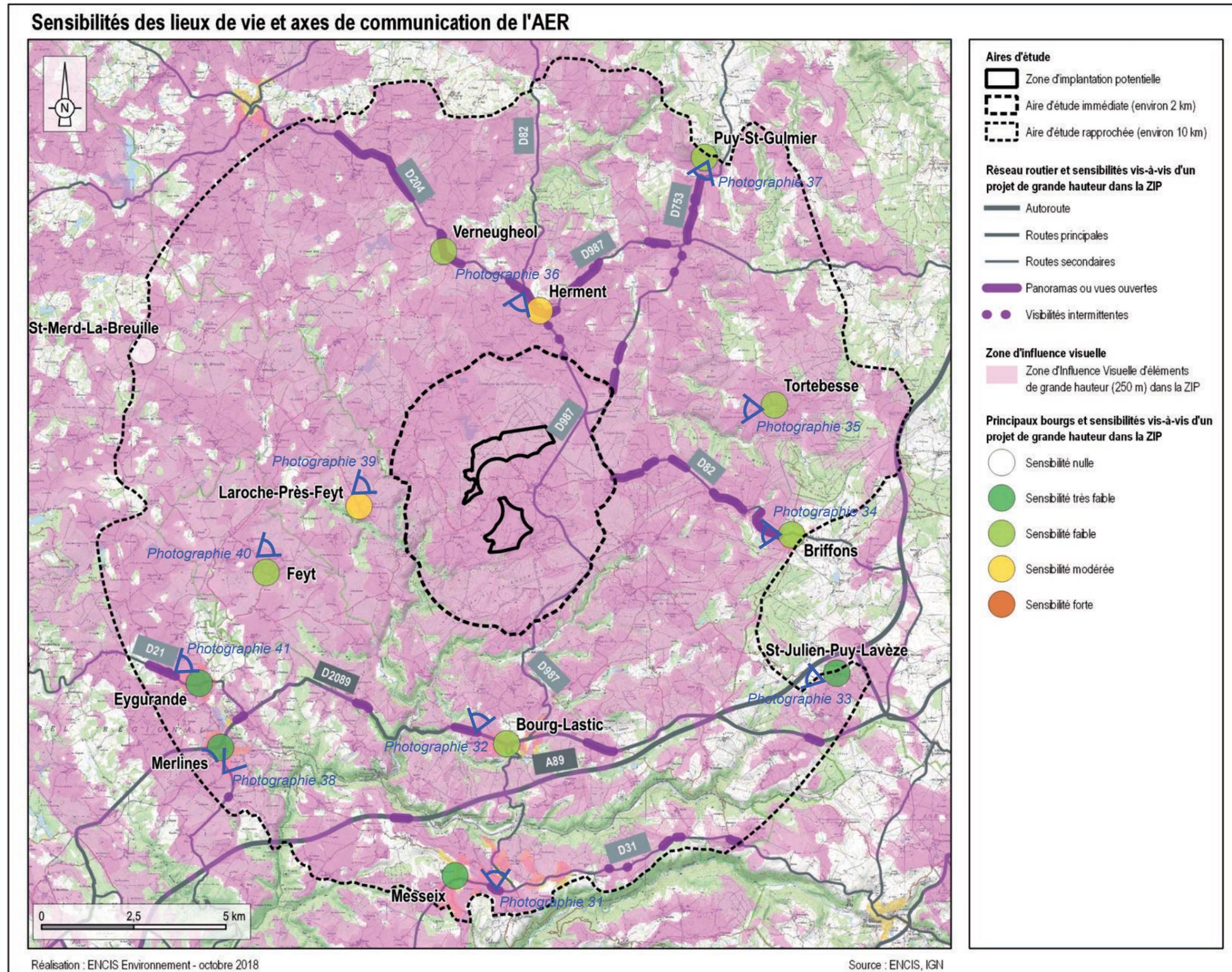
Messeix (1 066 habitants en 2015)

Située à 8,2 km au sud de la ZIP, entre les vallées de la Clidane et de la Dordogne, Messeix présente une histoire ancienne puisque des vestiges de l'époque gallo-romaine ont été découverts sur la commune. En 1831, une ordonnance royale autorise l'exploitation d'un gisement de houille qui va profondément modifier l'évolution de la ville. L'activité minière se développe réellement au XX^{ème} siècle et fait exploser la démographie et l'urbanisme local. Au plus fort de l'activité, après la 2^{nde} guerre mondiale, un millier de personnes travaille à la mine.

Le bourg est implanté dans un point bas du relief et ne présente pas de relation visuelle avec la ZIP. En revanche, les périphéries nord et sud développées le long de la D73c et de la D31 se situent sur des hauteurs et permettent des perceptions cependant très limitées par la végétation boisée et arbustive qui accompagne les routes et les habitations. **La sensibilité est très faible.**



Photographie 31 : Perception de la ZIP depuis la D31 au sud-est de Messeix.



Carte 19 : Perceptions visuelles depuis les principales villes et les axes de communication principaux de l'aire d'étude rapprochée.

Bourg-Lastic (881 habitants en 2015)

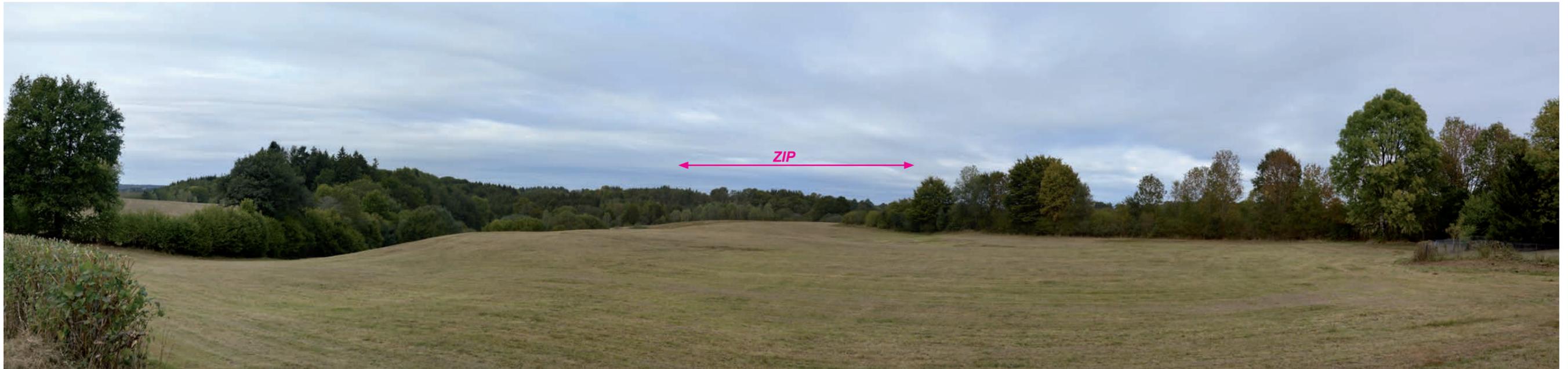
Implanté sur un étroit plateau à 4,6 km au sud de la ZIP, le village est localisé au nord de la vallée de l'Eau du Bourg, affluent du Chavanon. Le bourg est bâti autour de son église classée à l'inventaire des monuments historiques.

Depuis le bourg, le bâti aligné sur la rue empêche les perceptions de la ZIP depuis la D646 / D2089 (ancienne RN89). Les haies bocagères présentes autour du bourg limitent fortement les perceptions dans les quelques ouvertures visuelles identifiées. La vue est plus dégagée en sortie ouest mais le relief et la végétation au loin masquent la partie basse de la ZIP. **La sensibilité est faible.**

St-Julien-Puy-Lavèze (360 habitants en 2015)

Cette commune de moyenne montagne (altitude comprise entre 794 et 977 m) se situe à 9,2 km sud-est de la ZIP, en limite de l'AER. La rivière de la Miouze constitue la limite est de la commune tandis que l'A89 passe juste au nord du bourg.

Les reliefs boisés présents à l'ouest du village (Bois de Bajouve) masquent en grande partie la ZIP. **La sensibilité est très faible.**



Photographie 32 : Vue semi-ouverte vers la ZIP en grande partie masquée par la végétation depuis la D2089 à l'ouest de Bourg-Lastic.



Photographie 33 : Visibilité très limitée de la partie haute de la ZIP depuis la route communale au sud de Saint-Julien-Puy-Lavèze.

Briffons (279 habitants en 2015)

Situé sur un plateau élevé (environ 970 m d'altitude) le village se trouve à 6,4 km à l'est de la ZIP. Son église est inscrite à l'inventaire des monuments historiques et l'activité principale est l'élevage.

L'essentiel du village étant implanté sur le versant est du plateau, il ne présente ainsi pas de relation visuelle avec la ZIP située à l'ouest. Des vues relativement dégagées sont cependant identifiées à l'ouest du bourg, sur le plateau, où la D82 permet une vue dominante et lointaine avec la ZIP dans l'axe. D'autres ouvertures sont repérées et permettent des vues partielles de la ZIP, au grès des ouvertures. **La sensibilité est faible.**

Tortebesse (60 habitants en 2015)

Implanté sur un point haut du relief à 5,6 km à l'est de la ZIP, le village s'est développé le long de la D11 / D61 qui le traverse d'est en ouest.

La traversée du village ne permet que très peu de fenêtres visuelles vers la ZIP mais aux abords, de larges ouvertures permettent des perceptions dégagées, en particulier depuis la D61 au sud-est et la D11 en sortie ouest du bourg. **La sensibilité est faible.**



Photographie 34 : Vue plongeante vers la ZIP dans l'axe de la D82 en sortie ouest de Briffons.



Photographie 35 : Vue ouverte vers la ZIP depuis la D61 au sud de Tortebesse.

Herment (282 habitants en 2015)

Bâtie sur une colline à 830 m d'altitude à 2,9 km au nord de la ZIP, Herment est une petite cité médiévale construite autour de sa collégiale du XII^{ème} siècle classée à l'inventaire des monuments historiques. Au début du XV^{ème} siècle, et depuis une date inconnue, la ville était défendue par des murailles dont l'entretien et la garde étaient à la charge des habitants. Il en reste aujourd'hui la «Promenade des Murs», site inscrit qui permet une vue dégagée sur les environs.

La structure dense et compacte du bâti ne permet pas de perception de la ZIP depuis l'intérieur du bourg. En revanche, en périphérie, la ZIP s'impose au regard en raison d'un contexte dégagé ne procurant aucun obstacle visuel. La végétation boisée (arbres d'alignement, haies) constitue ponctuellement des filtres limitant la prégnance de la ZIP dans les vues. La D987 (Route de Savagnat) permet également une covisibilité avec le clocher de la collégiale (MH) et le massif du Sancy au loin (site inscrit). **La sensibilité est modérée.**

Puy-St-Gulmier (155 habitants en 2015)

Le petit bourg est implanté sur une butte culminant à 846 m, à 8,4 km au nord-est de la ZIP. Cette position en promontoire lui confère une vue dégagée vers le sud et notamment la ZIP (depuis la table d'orientation). Il ne s'agit cependant que d'une unique vue. **La sensibilité est faible.**

Verneugheol (244 habitants en 2015)

Le village est bâti sur la rive ouest du ruisseau de Laveix, à 5 km au nord de la ZIP. Au sud du village se trouvent d'importants boisements. Ces boisements limitent partiellement les perceptions de la ZIP comme depuis la D204 au sud du village. Depuis l'intérieur du village, les échappées visuelles sont empêchées par les masques bâtis et la végétation. **La sensibilité est faible.**



Photographie 36 : Vue partielle de la ZIP depuis la D204 au nord d'Herment.

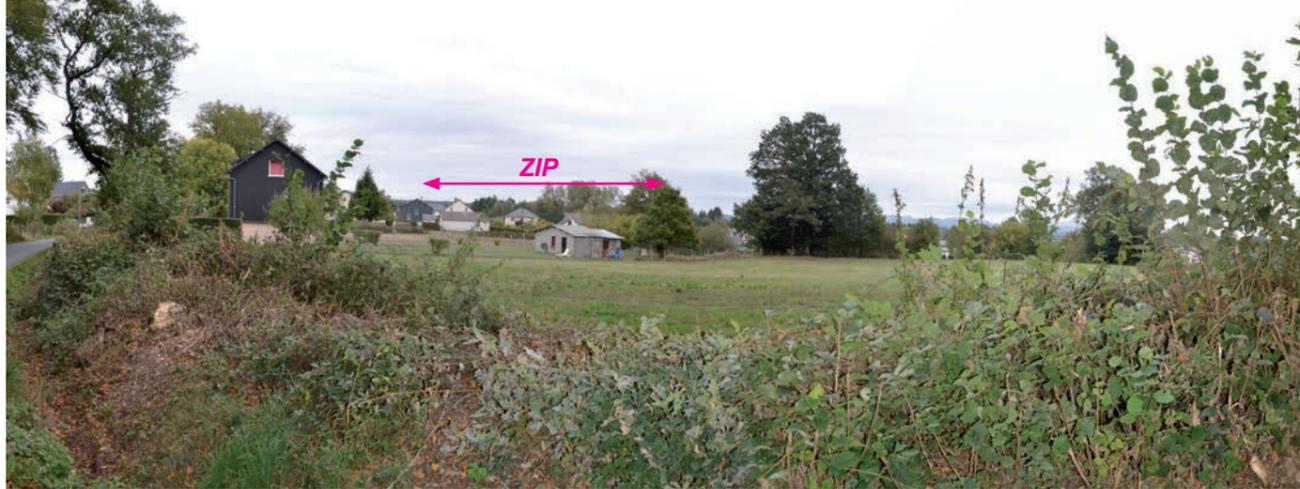


Photographie 37 : Vue dégagée depuis la table d'orientation sur la butte de Puy-St-Gulmier.

Merlines (744 habitants en 2015)

La ville se situe à 8,4 km au sud-ouest de la ZIP. Entre 1880 et 1952, Merlines était un centre ferroviaire de grande importance (la gare comptait jusqu'à 17 quais) dont l'activité déclina après la construction du barrage de Bort-les-Orgues. La proximité avec la vallée du Chavanon est mise en valeur comme patrimoine naturel de la commune. Le viaduc sur ce cours d'eau permet également un panorama sur la chaîne des Puys.

Malgré une position sur un léger relief, les échappées visuelles vers la ZIP sont rares et très limitées par la végétation arborée qui entoure la ville et accentue le rôle de masque des reliefs. **La sensibilité est très faible.**



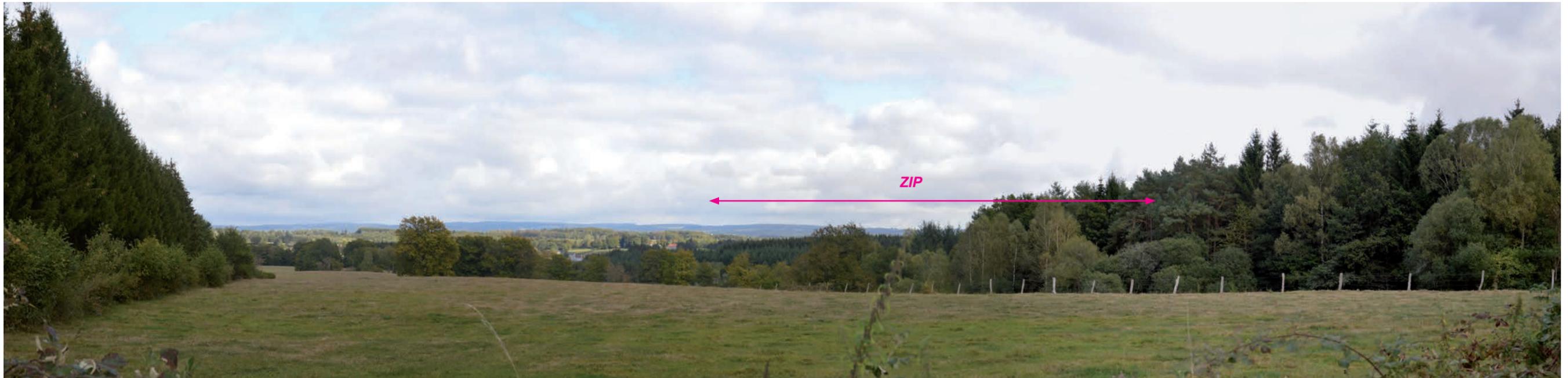
Photographie 38 : Perception très limitée de la ZIP depuis le sud de Merlines.

Laroche-près-Feyt (67 habitants en 2015)

Le village se situe à 2,6 km à l'ouest de la ZIP, entre les vallées de la Méouzette (au sud) et de la Ramade (à l'est). Implanté sur une butte ouverte, il est entouré de boisements (sur les versants). Le bâti suit globalement l'axe de la D101 avec une organisation lâche et dégage des ouvertures vers la ZIP. **La sensibilité est modérée.**

St-Merd-la-Breuille (187 habitants en 2015)

Présentant un développement suivant la D18 qui le traverse, le village se situe à 9,4 km au nord-ouest de la ZIP. Il est implanté dans un contexte très bocager complété à l'est (côté ZIP) par le Bois de la Breuille). Ainsi, aucune vue n'a été identifiée depuis le bourg ou ses abords. **La sensibilité est nulle.**



Photographie 39 : Visibilité partielle de la ZIP depuis Laroche-Près-Feyt.

Feyt (131 habitants en 2015)

Le village est localisé à 5,5 km à l'ouest de la ZIP, au bord du ruisseau de Feyt (affluent de la Méouzette). Le relief ondulé et la végétation arborée limitent fortement les perceptions en constituant des masques partiels ou totaux. La ZIP apparaît donc partiellement (partie haute) selon les secteurs. **La sensibilité est faible.**

Eygurande (682 habitants en 2015)

Située au nord de Merlines, à 8,2 km au sud-ouest de la ZIP, Eygurande est un petit bourg typique du massif des Agriers présentant un habitat de type pavillonnaire.

Le relief séparant le bourg de la ZIP limite fortement les perceptions de celle-ci. A ces masques s'ajoutent ceux liés au bâti et à la végétation très présente. Seule l'extrémité haute de la ZIP peut être perceptible en quelques rares points (D22 au nord-ouest du bourg notamment). **La sensibilité est très faible.**



Photographie 40 : Visibilité très limitée de la ZIP depuis Feyt.



Photographie 41 : Perception de la ZIP depuis la D21 à Eygurande.

3.3.2.2 Depuis les routes principales

Les principaux axes de circulation dans l'AER sont déterminés à partir de la carte IGN et de visites de terrain. La cCarte 19 donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude rapprochée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Les sensibilités visuelles depuis les principaux axes de communication sont décrites ci-après.

L'A89 au sud de l'AEE

L'A89, autoroute trans-européenne, traverse l'AER au sud selon un axe nord-est / sud-ouest. De manière générale, l'axe est principalement encaissé en déblais et traverse des secteurs au relief important empêchant les échappées visuelles vers la ZIP. Quelques ouvertures sont identifiées, offrant des fenêtres vers la ZIP, furtives et partielles. En effet, celle-ci est systématiquement masquée de manière partielle par le relief souvent boisé qui se présente à l'avant-plan. **La sensibilité est très faible.**

La D2089

Cet axe traverse l'AER au sud selon un axe est / ouest. Quelques ouvertures visuelles permettent des vues dégagées comme aux alentours de Bourg-Lastic. Le relief à l'avant-plan et les boisements masquent partiellement la ZIP. **La sensibilité est très faible.**

La D21 et D92

Ces routes concernent l'AER au sud-ouest, aux alentours d'Eygurande et Merlines. Des vues ouvertes sont identifiées au nord-ouest d'Eygurande (Cf. Photographie 41). Les autres contextes traversés ne permettent pas de relation visuelle avec la ZIP en raison du relief, de la végétation et des masques bâtis dans les traversées de bourgs. **La sensibilité est très faible.**

La D31

Cette route se situe en limite sud de l'AER qu'elle traverse selon un axe est-ouest. L'importance des boisements et le relief accidenté limitent fortement les échappées visuelles en direction de la ZIP. Dans les traversées de bourgs, ce sont les bâtiments et la végétation qui y est associée qui ferment les vues. A l'est de Messeix (Cf. Photographie 31), quelques vues ouvertes se dégagent. Plus à l'est, dans des secteurs ouverts, la ZIP apparaît partiellement à l'arrière d'éléments de relief. **La sensibilité est faible.**

La D204

Cette route relie Giat à Herment au nord de l'AER, selon un axe nord-ouest / sud-est. Le relief traversé y est plus doux mais le bocage important limite les échappées visuelles vers la ZIP. Il a cependant

majoritairement un rôle de filtre plutôt qu'un masque visuel et laisse percevoir la ZIP de manière partielle et/ou intermittente (Cf. Photographie 36). A l'approche de Verneugheol, les boisements situés au sud du bourg constituent des masques importants ne laissant percevoir que la partie haute de la ZIP. **La sensibilité est faible.**

La D82

Cet axe relie Briffons (à l'est de l'AER) à Herment. En sortie ouest de Briffons, la route est en position dominante et permet une vue dégagée vers la ZIP qui se trouve dans son axe (Cf. Photographie 34). Progressivement, elle perd en altitude et devient plus sujette aux masques des boisements. Ces masques ne sont cependant que ponctuels et de larges ouvertures permettent des perceptions importantes. **La sensibilité est modérée.**

La D987

Cette route qui relie Bourg-Lastic à Sauvagnat est souvent encaissée et bordée d'une végétation boisée empêchant les échappées visuelles vers la ZIP. Les masques ne sont parfois que partiels et on peut identifier un certain nombre de perceptions (totales ou partielles) de la ZIP. **La sensibilité est faible.**

De manière générale, dans l'AER, les filtres végétaux limitent les perceptions, qui restent partielles et intermittentes le long des axes de communication. Le relief constitue également un masque important, plus ou moins proche des points de vue. **Les sensibilités sont globalement faibles.**

3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER

3.3.3.1 Les monuments historiques

L'aire d'étude rapprochée comprend sept monuments historiques, dont cinq classés et deux inscrits. Leur localisation apparaît sur la carte ci-contre. Il s'agit principalement de monuments religieux (6 églises).

Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AER

Parmi les sept monuments historiques de l'AER, cinq présentent des enjeux modérés et deux des enjeux faibles.

Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AER

La grande majorité des monuments historiques de l'AER ne présente aucune sensibilité vis-à-vis de la ZIP en raison de leur localisation soit dans un contexte boisé (masque végétal), soit au cœur des tissus urbains (masque bâti) soit en raison de la topographie (masque du relief).

Parmi les sept monuments historiques de l'AER, un seul présente une sensibilité non nulle (en l'occurrence très faible).

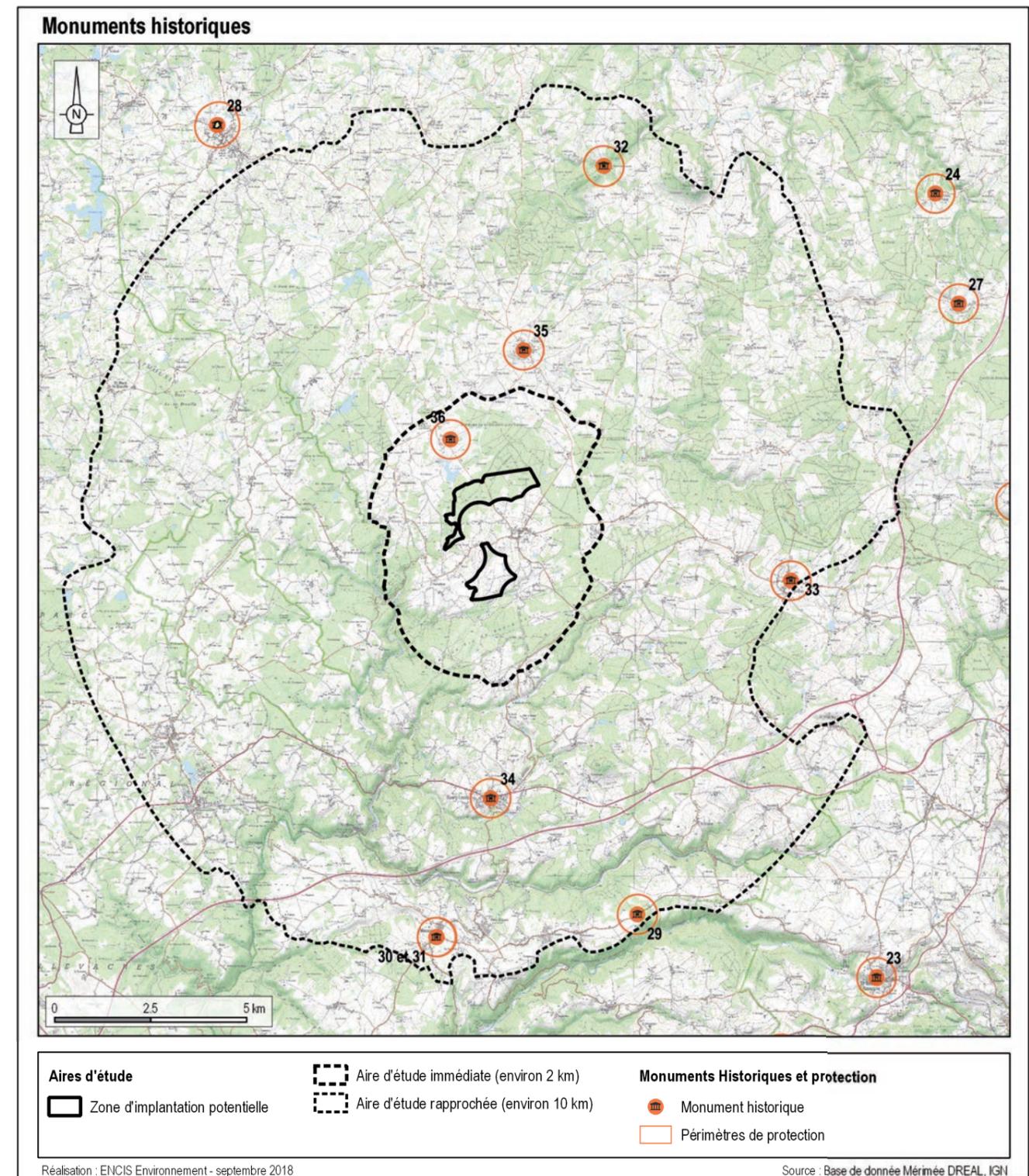
Description des monuments historiques présentant des sensibilités non nulles.

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des sensibilités non nulle (un seul monument).

Eglise Notre Dame d'Herment (MH classé n°35)

L'église romane Notre-Dame d'Herment présente, outre un fort caractère auvergnat, des marques révélatrices d'influences limousines. Érigée entre 1145 et le début du XIII^{ème} siècle, elle constitue un témoin unique en Auvergne de la transition roman-gothique. Une autre caractéristique du monument est sa construction intégrée dans la pente. Il s'agit de la plus vaste collégiale d'Auvergne. **L'enjeu est modéré.**

Alignée sur la Grande Rue qui traverse le bourg, bâti sur un promontoire, l'église ne présente aucune visibilité directe de la ZIP en raison des masques bâti en vis-à-vis. Une covisibilité est identifiée depuis la D987 (route de Sauvagnat) depuis laquelle on aperçoit le clocher de l'église au-dessus du tissu urbain et la vue est dégagée vers la ZIP. **La sensibilité est très faible.**



Carte 20 : Monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
29	63	Saint-Sulpice	Borne armoriée - en totalité	Classé	Modéré	Localisée dans un boisement, la borne ne présente pas de relation visuelle avec la ZIP.	Nulle	9,1
30	63	Messeix	Eglise Saint-Pierre - fenêtre de l'abside et porte occidentale	Classé	Modéré	Située dans le bourg de Messeix, cette église ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP en raison de la topographie (implanté dans une légère dépression entouré de relief).	Nulle	8,9
31	63	Messeix	Eglise Saint-Pierre - reste de l'édifice	Inscrit	Faible		Nulle	8,8
32	63	Saint-Etienne-des-Champs	Dolmen de Pierre Fade - Laschamps En totalité	Classé	Modéré	Implanté en contexte boisé à la confluence encaissée de la Ribière et du Sioulet, le dolmen ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP.	Nulle	8,1
33	63	Briffons	Eglise Sainte-Madeleine - en totalité	Inscrit	Faible	Localisé sur le versant est d'un léger relief, ce monument ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP située à l'ouest.	Nulle	7,0
34	63	Bourg-Lastic	Eglise Saint-Fargeon - en totalité	Classé	Modéré	Implantée dans le bourg, l'église ne présente aucune relation visuelle directe en raison des masques bâtis. Aux alentours, les covisibilités indirectes sont empêchées par le relief et la végétation.	Nulle	5,2
35	63	Herment	Eglise Notre-Dame - en totalité	Classé	Modéré	Alignée sur la Grande Rue qui traverse le bourg, bâti sur un promontoire, l'église ne présente aucune visibilité directe de la ZIP en raison des masques bâti en vis-à-vis. Une covisibilité est identifiée depuis la D987 (route de Savagnat) depuis laquelle on aperçoit le clocher de l'église au-dessus du tissu urbain et la vue est dégagée vers la ZIP.	Très faible	3,1

Tableau 7 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.



Photographie 42 : Eglise d'Herment.



Photographie 43 : Eglise de Briffons.



Photographie 44 : Eglise de Bourg-Lastic.

3.3.3.2 Les sites protégés : sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, sites UNESCO

Un seul site protégé a été recensé dans l'AER. Il est localisé sur la carte ci-contre.

Il présente une sensibilité modérée vis-à-vis de la ZIP.

Le site inscrit de la Promenade des murs à Herment

Une promenade de cinq cents mètres de long bordée d'un double alignement ancien de tilleuls a été aménagée à Herment pour admirer en direction du sud-est le panorama sur la campagne des Combrailles avec en point de mire le massif du Sancy. La promenade contourne le bourg d'Herment sur un demi cercle. C'est un rare exemple d'urbanisme végétal de grande qualité : une promenade plantée servant de belvédère avec vue. Il s'agit toutefois d'un site d'intérêt local, peu fréquenté à l'échelle départementale ou régionale, comparativement à d'autres sites inventoriés, notamment ceux concernant le massif du Sancy ou la chaîne des Puys. **L'enjeu de ce site est faible.**

Le périmètre circulaire de ce site est orienté au sud et permet une vue dégagée vers la ZIP, en partie filtrée par la végétation arborée de la promenade. **La sensibilité est modérée.**



Photographie 46 : Promenade des murs Herment.

3.3.3.3 Les sites emblématiques et le patrimoine inventorié

Trois sites emblématiques ont été recensés dans l'AER. Ils sont localisés sur la carte ci-contre.

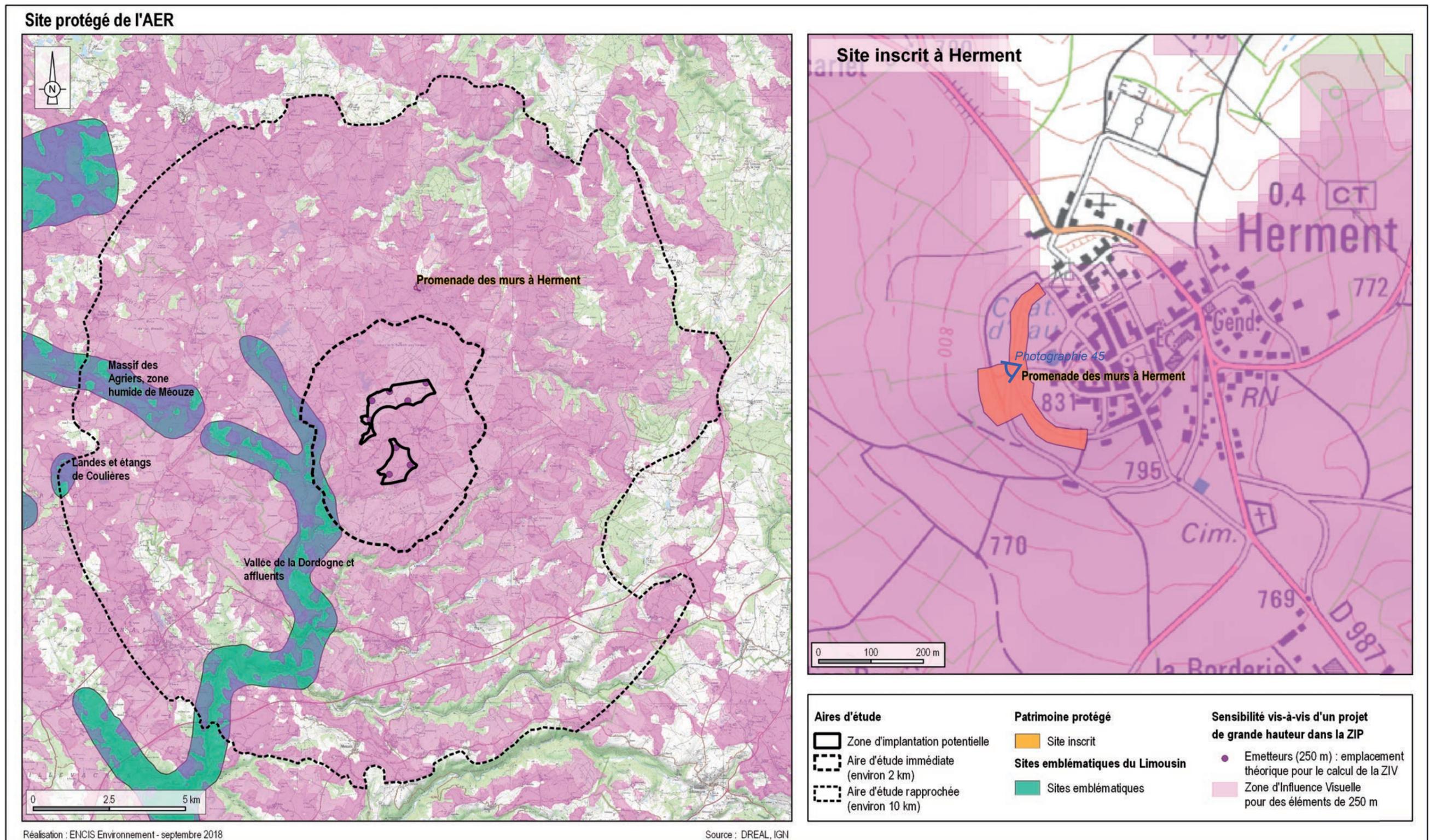
L'ensemble de ces sites emblématiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés (un en l'occurrence).

La vallée de la Dordogne et ses affluents

Le site emblématique concerne le cours sinueux, encaissé et boisé de la vallée de la Dordogne et de ses affluents. Les versants abrupts et boisés présentent de nombreux affleurements rocheux. Depuis le fond de vallée, aucune relation visuelle n'est possible en raison du relief et de la végétation. Depuis le haut des versants en revanche, quelques rares perceptions de la ZIP sont possibles. Ces vues dégagées, même si elles sont dans le périmètre du site emblématique, ne permettent pas toujours de percevoir la vallée (cf. analyse des perceptions depuis l'unité paysagère de la vallée de la Dordogne 3.2.1, page 45). **L'enjeu est modéré et la sensibilité est très faible.**



Photographie 45 : Panorama depuis la promenade des murs à Herment, la végétation arborée en premier-plan constitue un filtre important.



Carte 21 : Visibilités d'un projet de grande hauteur dans la ZIP depuis les sites protégés et emblématiques de l'AER

INVENTAIRE DES SITES PROTÉGÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
63	Herment	Promenade des murs	Inscrit	Faible	Le périmètre circulaire de ce site est orienté au sud et permet une vue dégagée vers la ZIP, en partie filtrée par la végétation arborée de la promenade.	Modérée	2,9

Tableau 8 : Inventaire des sites protégés de l'aire d'étude rapprochée.

INVENTAIRE DES SITES EMBLÉMATIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
19	Eygurande	Landes et étangs de Coulières	-	Très faible	La portion du périmètre de ce site emblématique qui concerne l'AER est orientée vers la ZIP et permet une vue dégagée vers celle-ci.	Faible	9,5
19, 23	Feyt	Massif des Agriers, zone humide de Méouze	-	Très faible	Ce site au relief plus doux mais toutefois bien marqué présente de nombreux boisements complétés par des éléments de bocage. Quelques vues dégagées sont identifiées à cette échelle comme vers Le Champsel.	Faible	5,2
19, 63	Verneugheol, Laroche-Près-Feyt, Bourg-Lastic, Monestier-Merlines, Messeix, Merlines, Savennes, St-Germain-Près-Herment, Aix, Singles, Confolent-Port-Dieu, Larodde, Monestier-Port-Dieu	Vallée de la Dordogne et affluents	-	Modéré	Depuis le fond de vallée, encaissée et boisée, aucune relation visuelle n'est possible en raison du relief et de la végétation. Depuis le haut des versants en revanche, quelques rares perceptions de la ZIP sont possibles. Ces vues dégagées, même si elles sont dans le périmètre du site emblématique, ne permettent pas toujours de percevoir la vallée.	Très faible	1,6

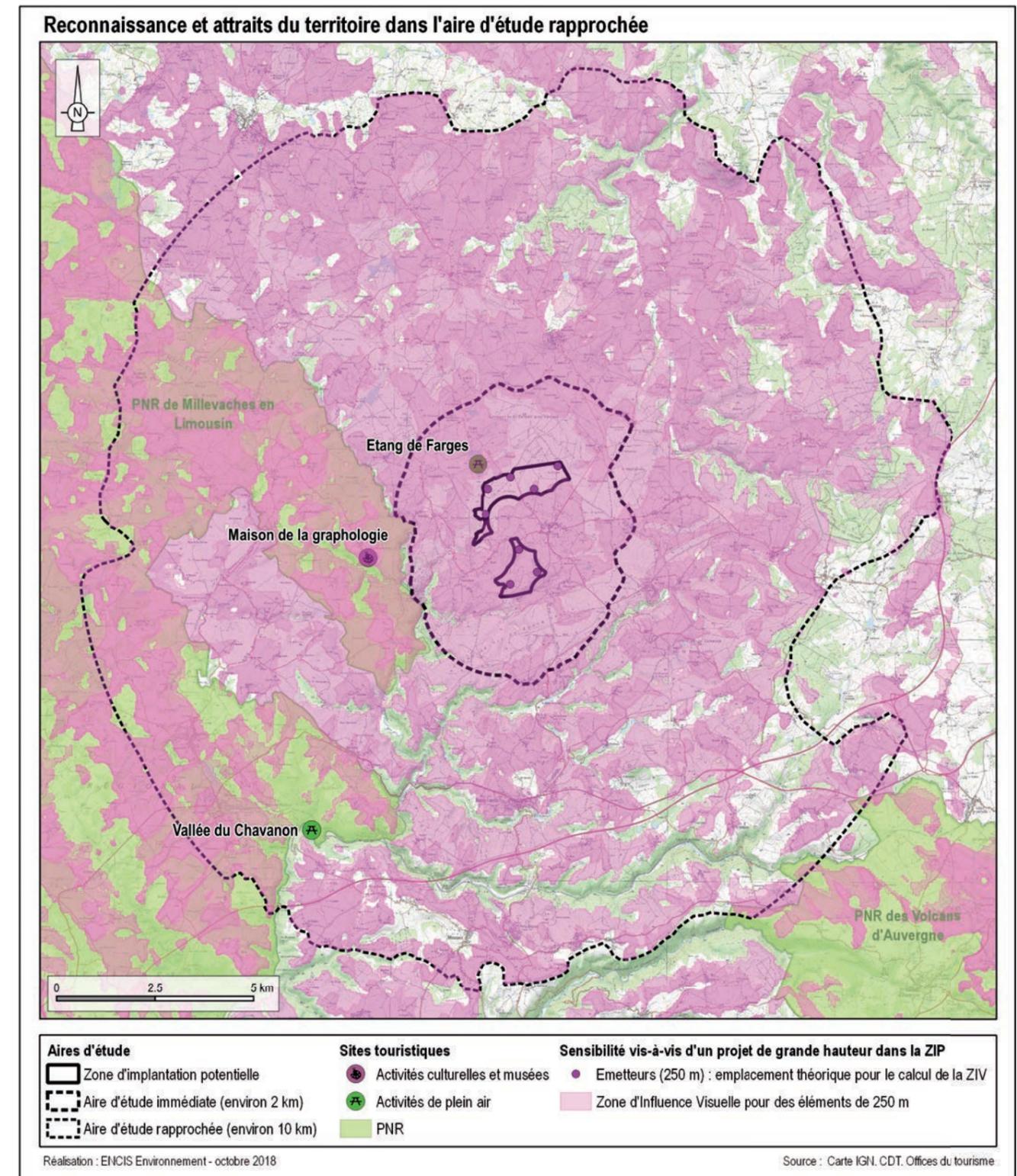
Tableau 9 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée.

3.3.4 Les sites touristiques de l'AER

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude rapprochée.

Deux sites touristiques ont été inventoriés dans l'AER (cf. carte ci-contre et tableau page suivante).

Pour rappel, le site de projet se trouve entre deux PNR, à savoir celui de Millevaches en Limousin à l'ouest et celui des Volcans d'Auvergne au sud-est.



Carte 22 : Sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.

INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
19	Laroche-près-Feyt	Maison de la graphologie	-	Très faible	Localisé en sortie sud de Laroche-près-Feyt, le musée se trouve sur un petit plateau entre les vallées de la Méouzette (au sud) et de la Ramade (à l'est). Le contexte dégagé permet une vue dégagée vers la ZIP.	Faible	2,6
19, 63	Merlines	Vallée du Chavanon	-	Très faible	Mitoyenne entre la Corrèze et le Puy de Dôme, la vallée du Chavanon présente un véritable intérêt d'ordre paysager, géologique, écologique et botanique. Depuis la vallée elle-même, aucune visibilité de la ZIP n'est possible. Depuis le haut de ses versants abrupts comme à Védrine, quelques vues lointaines sont possibles.	Très faible	7

Tableau 10 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.

3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet. Les éléments composant les structures paysagères et les motifs indépendants (ex : arbre isolé...) seront décrits et analysés. Les sensibilités des espaces vécus (habitations, réseau viaire, sites touristiques, etc.) et des éléments patrimoniaux vis-à-vis du site d'implantation du projet seront également soulignées.

Le périmètre retenu pour l'analyse de l'aire immédiate est d'environ 2 km autour de la ZIP.

3.4.1 La description des structures et motifs paysagers

Le relief

Contrairement à l'aire d'étude globale, le territoire de l'AEI présente un relief peu marqué, avec une amplitude altitudinale comprise entre environ 670 m dans la vallée du Chavanon (sud-ouest de l'AEI) et 800 m sur le plateau du camp militaire de Bourg-Lastic (sud-est de l'AEI).

L'hydrographie

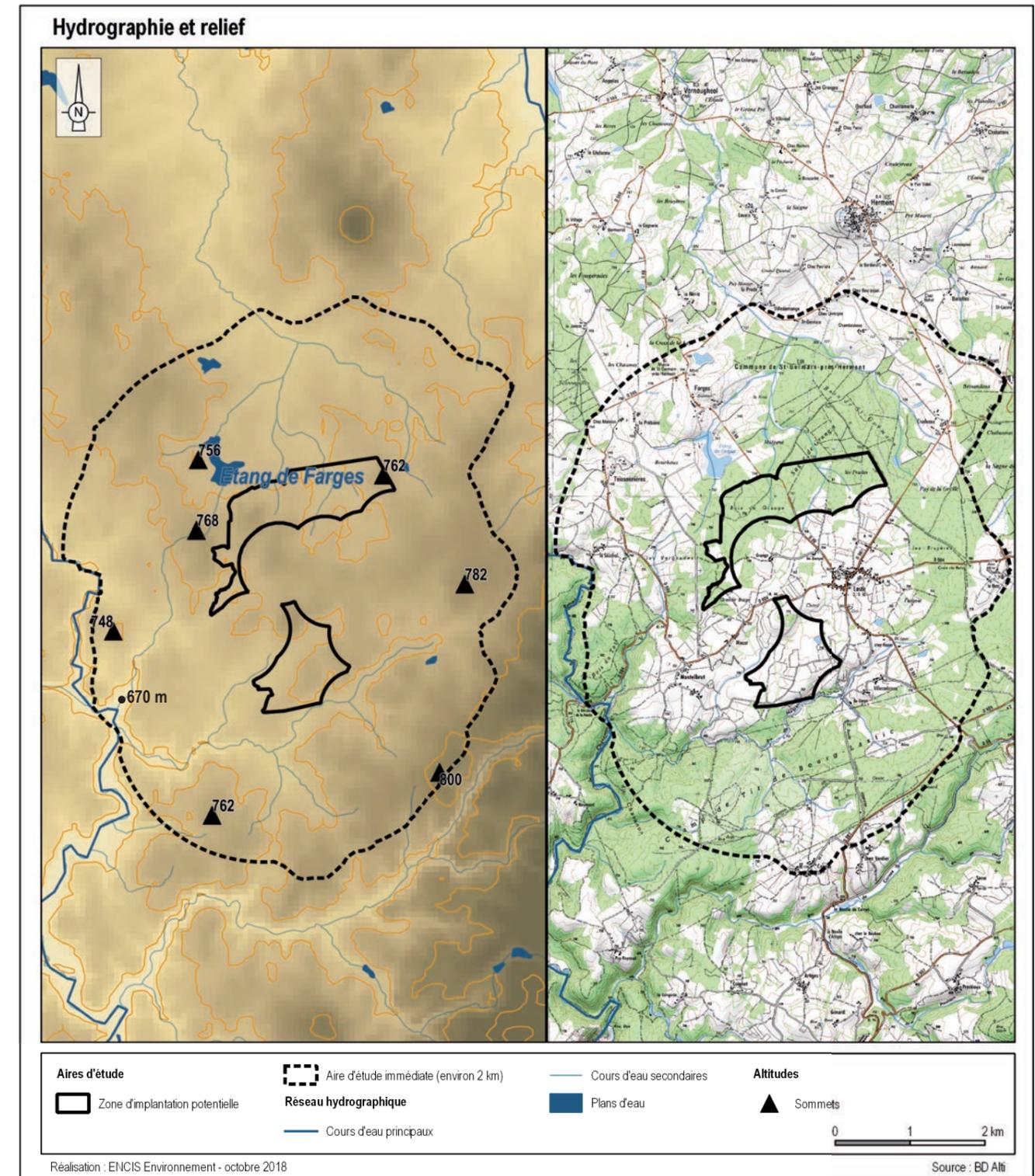
La vallée du Chavanon (puis de la Ramade) longe la bordure ouest de l'AEI selon un axe nord/sud et représente la principale vallée à cette échelle. La deuxième plus marquée est celle du ruisseau des Cornes, au sud-est de l'AEI. Celle-ci est ensuite arrosée par le réseau des affluents du Chavanon et de la Perchade (au nord). L'étang des Farges constitue le principal plan d'eau à cette échelle et se situe à environ 200 m au nord-ouest de la ZIP nord.

Les cultures

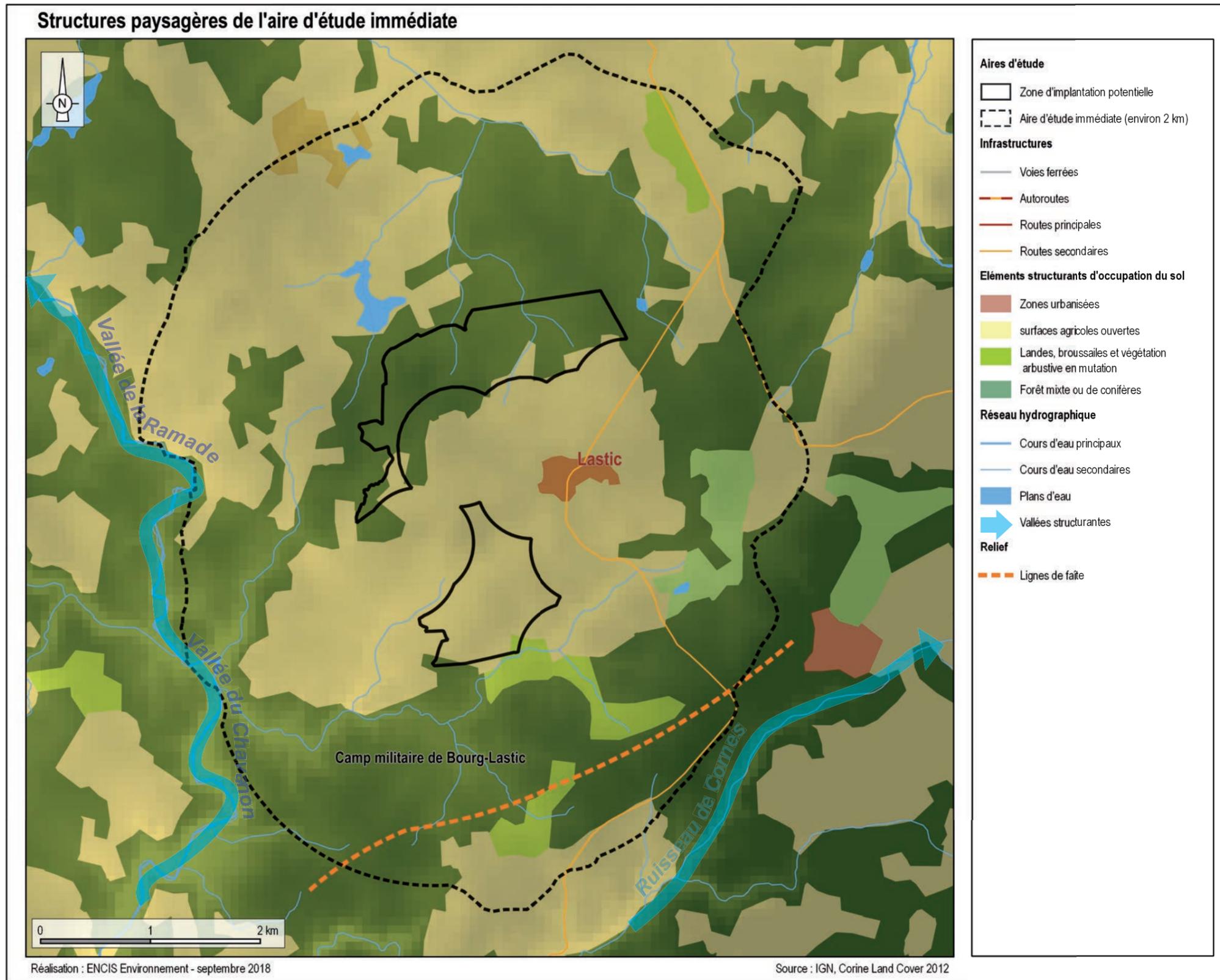
La majeure partie du territoire de l'AEI est occupée par des prairies, liées à des pratiques d'élevage bovin extensif. Les pâtures et prés de fauche occupent principalement les plateaux et les secteurs où le relief est moins accidenté à proximité de l'habitat.

Les boisements

Les boisements sont principalement composés de forêts de conifères ou mixtes. La principale zone de feuillus correspond au camp militaire de Bourg-Lastic. Les boisements sont de grandes tailles et constituent une continuité entourant la ZIP sud (la ZIP nord étant localisé sur un boisement). On trouve ainsi une large zone de boisements dans la partie nord de l'AEI et regroupant le Bois de Grange, la Sagne de Granges et le Bois de Saint Germain. Dans la partie sud on retrouve les boisements du camp militaire de Bourg-Lastic tandis que ces deux grandes zones sont reliées à l'est et à l'ouest par des continuités boisées. Cette répartition met en évidence le petit plateau ondulé de Lastic.



Carte 23 : Hydrographie et relief de l'aire d'étude immédiate.



Carte 24 : Structures paysagères et éléments de paysage de l'aire d'étude immédiate.

L'habitat

Le village de Lastic occupe une position relativement centrale dans l'AEI et constitue le seul bourg à cette échelle. L'habitat prend ensuite la forme de nombreux hameaux répartis à travers l'aire d'étude, occupant principalement les espaces ouverts et en hauteur (par opposition aux fond de vallées boisés et escarpés).

Les routes et les chemins

Les routes s'étendent en étoile depuis le village de Lastic. Ces routes départementales sont complétées par un réseau de desserte locale. On note également la présence d'un certain nombre de chemins agricoles ou forestiers liés à la vocation du territoire.



Photographie 47 : Contexte agricole de l'AEI : prairies, bocage et chemin agricole.

3.4.2 Les espaces vécus

L'AEI englobe un bourg ainsi que de nombreux hameaux localisés sur la carte suivante.

3.4.2.1 Les perceptions depuis les villages

Le seul bourg présent dans le périmètre de l'AEI correspond au village de Lastic.

Lastic (110 habitants en 2015)

Situé sur un petit plateau entre les deux parties de la ZIP, le village présente une organisation du bâti lâche dans un contexte relativement ouvert à la topographie faiblement ondulée. La végétation boisée est moins présente qu'aux alentours du plateau et prend la forme de petits boisements, quelques haies bocagères et arbres d'alignements.

Depuis la D604 en entrée est du bourg, les deux parties de la ZIP apparaissent en arrière-plan et en encerclement du bourg. En sortie ouest, la végétation de bord de route (haie basse et arbres isolés) ne vient limiter que très faiblement la prégnance de la ZIP qui s'impose à la vue de part et d'autre de la route.

Depuis l'intérieur du village, la faible densité de construction dégage de larges ouvertures renforçant la perception de la ZIP de toute manière visible au moins partiellement en tout point en raison de sa hauteur (250 m) et de sa proximité.

Au nord du bourg, sur la D98, les alignements d'arbres du bord de route filtrent en partie les vues qui sont intermittentes.

Globalement, malgré les masques partiels liés au bâti et à la végétation, la présence des deux ZIP au nord et au sud du village expose ce dernier à un risque d'encerclement important, majoré par la hauteur de la ZIP susceptible de générer un phénomène d'écrasement.

La sensibilité globale du bourg est jugée forte.



Carte 25 : Perceptions de la ZIP depuis Lastic